



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AUX RELATIONS
ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET
L'ASIE-PACIFIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**Bernard Patry, député
Président**

**Mark Eyking, député
Président**

**Sous-comité du commerce international, des différends
commerciaux et des investissements internationaux**

Novembre 2003

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AUX RELATIONS
ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET
L'ASIE-PACIFIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**Bernard Patry, député
Président**

**Mark Eyking, député
Président**

**Sous-comité du commerce international, des différends
commerciaux et des investissements internationaux**

Novembre 2003

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

Bernard Patry

VICE-PRÉSIDENTS

Stockwell Day

Hon. Diane Marleau

MEMBRES

Stéphane Bergeron

André Harvey

Murray Calder

Francine Lalonde

Aileen Carroll

Keith Martin

Bill Casey

Alexa McDonough

Irwin Cotler

Deepak Obhrai

Hon. Art Eggleton

Charlie Penson

Mark Eyking

Karen Redman

John Harvard

GREFFIER DU COMITÉ

Stephen Knowles

DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

James Lee
Gerald Schmitz

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

PRÉSIDENT

Mark Eyking

VICE-PRÉSIDENTS

Stéphane Bergeron

Raymond Simard

MEMBRES

Bill Blaikie

Rick Casson

Murray Calder

Bob Speller

Bill Casey

Tony Valeri

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE

John Duncan

Pat O'Brien

Mac Harb

GREFFIERS DU SOUS-COMITÉ

Eugene Morawski
Marie Danielle Vachon

DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Peter Berg
Michael Holden
Marcus Pistor

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a mis sur pied un sous-comité et lui a donné le mandat de faire une étude afin d'examiner le renforcement des relations économiques entre le Canada et l'Asie.

Le Sous-comité a présenté son premier rapport au Comité.

Votre comité a adopté le rapport, dont voici le texte :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	xi
CHAPITRE I — INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE II — DÉFINITION DU PROBLÈME : LA DIMINUTION DE LA PRÉSENCE DU CANADA DANS UNE RÉGION OFFRANT DES POSSIBILITÉS MULTIPLES	5
A. Pourquoi la région Asie-Pacifique?	6
1. La taille et le dynamisme économique de la région.....	7
2. Réformes axées sur le marché en Asie-Pacifique.....	8
3. Intégration économique de l'Asie-Pacifique	9
B. Débouchés commerciaux au niveau sectoriel dans la région.....	11
1. Possibilités d'investissement.....	11
2. Débouchés commerciaux.....	12
C. Présence du Canada en Asie et dans le Pacifique : Pourquoi se fait-elle actuellement moins sentir?.....	13
D. Faire de l'Asie-Pacifique une priorité.....	17
CHAPITRE III — VERS L'ADOPTION POUR LE CANADA D'UNE NOUVELLE POLITIQUE VISANT L'ASIE-PACIFIQUE	25
A. Libéralisation des échanges commerciaux et des investissements	25
1. Principaux obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements en Asie et dans le Pacifique.....	25
2. Accords bilatéraux pour promouvoir le commerce et les investissements.....	26
a) Accords de double imposition et de protection des investissements étrangers.....	26
b) Accords de libre-échange.....	28
i) L'accord de libre-échange Canada-Singapour	28

ii) Possibilités d'accords de libre-échange ailleurs en Asie-Pacifique.....	29
iii) Pays moins avancés d'Asie-Pacifique	32
3. La question de la protection de l'agriculture	32
4. Surmonter la protection agricole : autres accords possibles de libéralisation du commerce.....	34
B. Création d'un environnement favorable.....	35
1. Fréquence accrue des visites officielles	36
2. L'image des Canadiens et de la société canadienne en Asie-Pacifique	37
3. Services éducatifs	38
4. Promouvoir les voyages et les échanges	41
C. Stratégies d'aide aux entreprises	45
1. Accès aux renseignements commerciaux exacts et opportuns.....	46
2. Assurer la préparation à l'exportation.....	49
3. Faciliter la transition à l'étranger.....	51
4. Rehausser le profil économique du Canada	54
5. Fournir un service de qualité à l'étranger	59
ANNEXE I — RÉFORMES ÉCONOMIQUES DANS LES PAYS ASIATIQUES.....	63
A. Asie de l'Est et du Sud-Est.....	63
B. Chine	66
C. Inde	67
D. Japon.....	67
ANNEXE II — ACCORDS COMMERCIAUX INTRARÉGIONAUX EN ASIE-PACIFIQUE	71

ANNEXE III — RELATIONS DU CANADA AVEC L'ASIE-PACIFIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	73
A. Commerce entre le Canada et l'Asie-Pacifique	73
1. Commerce de marchandises	73
a) Marchés d'exportation des marchandises canadiennes en Asie-Pacifique	74
i) Destinations principales.....	74
ii) Exportateurs provinciaux	76
iii) Principaux produits d'exportation.....	78
b) Importations canadiennes de marchandises provenant de l'Asie	79
i) Principales sources des importations	79
ii) Principaux produits d'importation.....	80
2. Commerce de services.....	82
a) Exportations de services	82
b) Importations de services	84
B. Investissement étranger direct	85
ANNEXE IV — LISTE DES TÉMOINS.....	87
ANNEXE V — LISTE DES MÉMOIRES.....	99
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	101
OPINION DISSIDENTE — ALLIANCE CANADIENNE	103
OPINION COMPLÉMENTAIRE — BLOC QUÉBÉCOIS.....	105
OPINION DISSIDENTE — NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	107
PROCÈS-VERBAL.....	109

LISTE DES RECOMMANDATIONS

CHAPITRE II — DÉFINITION DU PROBLÈME : LA DIMINUTION DE LA PRÉSENCE DU CANADA DANS UNE RÉGION OFFRANT DES POSSIBILITÉS MULTIPLES

Recommandation 1 :

Que, compte tenu des énormes possibilités économiques qu'offre l'Asie-Pacifique et de l'importance du développement des échanges commerciaux pour maintenir le niveau de vie des Canadiens, le gouvernement fédéral fasse de l'élargissement des liens économiques avec cette région sa grande priorité numéro un aux fins de l'accroissement du commerce et des investissements avec les pays situés à l'extérieur de la zone de l'ALENA.

Recommandation 2 :

Que, même s'il a déjà reconnu que la Chine, le Japon et l'Inde étaient ses marchés prioritaires dans l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien s'assure que les possibilités d'améliorer les liens économiques avec d'autres pays de la région ne soient pas négligées. Ces possibilités sont particulièrement évidentes en Corée du Sud et parmi les principaux membres de l'ANASE, notamment la Thaïlande, Singapour et la Malaisie.

Recommandation 3 :

Que dans ses démarches pour améliorer ses liens en matière d'échanges commerciaux et d'investissements avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral ne cherche pas seulement à encourager les exportations canadiennes et les investissements à l'étranger, mais qu'il songe également à des façons d'attirer plus d'investissements étrangers directs au Canada en provenance de la région. En particulier, il importe de faire plus pour encourager l'investissement en provenance des nouvelles économies.

Recommandation 4 :

Puisqu'un effort soutenu est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs, le gouvernement fédéral ne devrait pas accorder à l'Asie-Pacifique une attention intermittente comme par le passé, mais il devrait s'engager à suivre une stratégie à long terme pour intensifier les échanges commerciaux et les investissements avec la région.

CHAPITRE III — VERS L'ADOPTION POUR LE CANADA D'UNE NOUVELLE POLITIQUE VISANT L'ASIE-PACIFIQUE

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada négocie un accord de sécurité sociale avec le Japon et avec d'autres pays où la question est pertinente, éliminant l'obligation pour les compagnies de contribuer aux régimes de sécurité sociale dans les deux pays tandis que les prestations peuvent être versées seulement dans l'un d'eux.

Recommandation 6 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce de conclure et négocier des accords de libre-échange, sur une base continue avec les pays avec lesquels le Canada partage une vision en matière de libre-échange et de respect des droits de la personne. Il devrait prendre des mesures pour disposer d'un nombre suffisant de négociateurs expérimentés pour s'acquitter de son mandat.

Recommandation 7 :

Que le Canada adopte une stratégie en matière de négociations commerciales où les parlementaires joueront un rôle plus actif. Les parlementaires devraient être consultés lors de l'élaboration du cadre de travail de base de la position canadienne lors de futures négociations commerciales. Les agents responsables des négociations seraient liés à ce cadre de travail général et, à mesure que les négociations avanceraient, présenteraient des mises à jour régulières sur les progrès et les défis aux parlementaires ou aux comités parlementaires concernés ou intéressés. Pour conclure, et à compter des négociations de libre-échange Canada-Singapour, les parlementaires devraient être consultés avant qu'un accord préliminaire ne soit signé.

Recommandation 8 :

Que, étant donné l'importance du commerce et de l'investissement pour stimuler la croissance économique, et, le besoin d'un environnement stable sur le plan des lois et de la réglementation pour attirer les investissements, le gouvernement du Canada offre un soutien accru aux pays moins avancés, en matière de réformes techniques, politiques et judiciaires liées au commerce.

Recommandation 9 :

Que dans les cas où les questions telles la protection de l'agriculture empêchent la conclusion d'un accord de libre-échange exhaustif, le Canada devrait plutôt négocier des accords de coopération économique qui favorisent le commerce ou des accords sectoriels au sein de l'OMC. Un libre-échange de services est un exemple d'un accord semblable.

Recommandation 10 :

Que, pour montrer son engagement visant à améliorer les liens économiques et à entretenir des relations de travail plus étroites avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral augmente considérablement le nombre de visites dans les marchés clés de la région par les ministres, les parlementaires et les hauts fonctionnaires. En outre, ces visites officielles doivent être plus cohérentes, stratégiques et axées sur l'atteinte d'objectifs stratégiques précis

Recommandation 11 :

Que le gouvernement fédéral invite les provinces qui le désirent à établir conjointement une stratégie nationale sur l'éducation internationale pour promouvoir de façon plus dynamique le Canada comme destination d'études pour les étudiants internationaux.

Recommandation 12 :

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces pour élaborer un programme de certification des établissements d'enseignement afin de protéger l'intégrité et la réputation du Canada et pour empêcher les fraudes et les abus en matière d'immigration.

Recommandation 13 :

Que, dans le but de promouvoir de manière plus efficace les établissements d'enseignement canadiens en Asie-Pacifique, et d'améliorer les liens entre les anciens élèves canadiens de la région, le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces et les institutions elles-mêmes, encourage le Centre d'éducation canadien à collaborer plus étroitement avec les associations internationales d'anciens élèves canadiens et à renforcer les liens qui les unissent. Le soutien financier nécessaire pour s'acquitter de cette fonction devrait être assuré.

Recommandation 14 :

Que, sans compromettre la sécurité des Canadiens, le gouvernement fédéral veille à ce que les déplacements légitimes pour se rendre au Canada ne soient pas restreints sans raison valable.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement fédéral examine les moyens d'éliminer davantage les obstacles à l'établissement de transport aérien commercial entre le Canada et les marchés clés de l'Asie-Pacifique.

Recommandation 16 :

Qu'au moment de publier les avis aux voyageurs en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada fasse une distinction entre voyage essentiel et non essentiel. En même temps, étant donné l'étendue de nombreux pays dans la région, il faudrait que les avis désignent de façon aussi précise que possible des emplacements particuliers, sans compromettre la sécurité des Canadiens.

Recommandation 17 :

Dans le cadre d'une stratégie générale visant à promouvoir le commerce et l'investissement à long terme en Asie-Pacifique, que le gouvernement canadien explore les nouveaux programmes favorisant les échanges personnels avec la région et donne de l'expansion aux programmes actuels. Il faudrait, notamment, envisager l'expansion du Programme vacances-travail afin d'inclure d'autres pays de l'Asie-Pacifique et de permettre la participation d'un plus grand nombre de jeunes canadiens.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Canada revoie le mandat de la Fondation Asie Pacifique du Canada et fasse en sorte de lui assurer un budget stable afin qu'elle puisse assurer efficacement l'information et les services qu'elle est chargée de dispenser. Pendant cet examen, le gouvernement devrait aussi revoir l'efficacité d'autres réseaux d'affaires, comme la Chambre de commerce du Canada.

Recommandation 19 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce, en collaboration avec les autres pays, d'harmoniser les méthodes statistiques dans la collecte de données sur le commerce international.

Recommandation 20 :

Que, étant donné la preuve que de nombreuses sociétés canadiennes ne sont pas suffisamment renseignées sur les défis de l'exportation et de l'investissement sur les marchés de l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien devrait améliorer l'efficacité du service de préparation aux exportations d'Équipe Canada Inc. Il devrait plus précisément déterminer si les exportateurs éventuels connaissent ce service et s'en prévalent et si le service prépare bien les entreprises canadiennes aux défis de l'exportation dans les marchés d'outre-mer.

Recommandation 21 :

Que, dans le but d'améliorer la préparation à l'exportation et d'éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement à l'étranger, notamment en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada travaille avec les entreprises qui ont manifestement réussi dans la région pour établir des critères en vue d'évaluer les plans d'affaires et la préparation à l'exportation des PME intéressées au marché de l'Asie-Pacifique. Si elles respectaient ces critères, les PME recevraient une aide financière pour les aider à compenser les frais de voyage afin d'entreprendre la réalisation de ce plan.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement canadien travaille, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux, Programmes et services à l'étranger, avec les associations commerciales canadiennes présentes sur les principaux marchés de l'Asie-Pacifique pour créer

un programme de mentorat qui permettra aux entreprises canadiennes déjà établies sur ces marchés de partager leur savoir et leur expérience avec les nouvelles venues dans la région.

Recommandation 23 :

Que le gouvernement fédéral ouvre trois incubateurs de petites entreprises en Asie-Pacifique — au Japon, à Hong Kong et à Singapour. Ces incubateurs offriront aux petites entreprises canadiennes nouvellement venues l’usage temporaire de locaux à bureaux et l’accès à des services commerciaux de base afin de faciliter leur entrée dans la région.

Recommandation 24 :

Que le gouvernement fédéral, dans le cadre d’une stratégie à long terme visant l’établissement de relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique et expose la technologie et l’expertise du Canada, encourage plus activement les petites entreprises canadiennes à participer à des foires commerciales et des expositions dans la région Asie-Pacifique et fournisse une aide financière aux PME pour qu’elles assistent à ces événements.

Recommandation 25 :

Que le gouvernement du Canada, pour stimuler les échanges et les investissements et accroître la visibilité du Canada dans la région Asie-Pacifique, encourage la multiplication des missions commerciales conjointes dans cette région, auxquelles participeraient les entreprises, ainsi que les chefs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Au lieu des grandes délégations comme les missions d’Équipe Canada, des missions plus petites axées sur des secteurs précis devraient être favorisées.

Recommandation 26 :

Que le gouvernement canadien, compte tenu du rôle de premier plan joué par le Service des délégués commerciaux du Canada pour la promotion des échanges internationaux et des investissements ainsi que du rôle important des échanges et des investissements pour le niveau de vie des Canadiens, accroisse sensiblement son financement du Service des délégués commerciaux afin d’augmenter le nombre de délégués commerciaux en poste à l’étranger, particulièrement le nombre de spécialistes sectoriels. Les

nouvelles ressources doivent être concentrées dans la région Asie-Pacifique afin que cette région représente 50 % des dépenses du SDC engagées à l'étranger.

Recommandation 27 :

Que le gouvernement du Canada prolonge à cinq ans la durée des affectations internationales de ses délégués commerciaux.

CHAPITRE I — INTRODUCTION

En novembre 2002, le Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux a entrepris un examen en vue de renforcer les relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique. Le présent document est la troisième étude du genre portant sur une région réalisée en autant d'années. En juin 2001, le Sous-comité a présenté le document intitulé *Traverser l'Atlantique : élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*. Cette étude a été suivie une année plus tard par un autre rapport intitulé *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques* qui mettait l'accent sur l'accroissement des relations économiques avec l'Amérique latine, notamment les négociations relatives à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La décision d'examiner les moyens d'améliorer les relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique a été motivée en grande partie par les vastes possibilités commerciales et d'investissement dans cette région. En fait, les pays de la région Asie-Pacifique sont à l'avant-plan de la croissance économique mondiale depuis des dizaines d'années, à commencer par le Japon et les pays nouvellement industrialisés (les PNI — la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan) et, plus récemment, avec en tête la Chine, l'Inde et quelques pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

La Chine mérite qu'on y accorde une attention spéciale étant donné les changements récents observés dans ce pays. En effet, la Chine connaît actuellement une période d'expansion économique remarquable, alimentée par des réformes au niveau du marché intérieur et un intérêt de plus en plus marqué à l'égard des marchés internationaux, comme le démontre l'accession récente de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'émergence de la Chine dans les marchés internationaux a et continuera d'avoir une influence considérable sur les structures commerciales mondiales établies.

Un autre facteur de motivation sous-tend la présente étude, à savoir que, malgré les possibilités remarquables offertes par la région Asie-Pacifique, le Canada a largement pris ses distances par rapport à celle-ci ces dernières années. Avant la crise asiatique et le sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) à Vancouver — tous les deux à la fin de 1997 — le Canada s'intéressait beaucoup au potentiel économique de cette région. Depuis lors, cependant, les exportations ont chuté, les visites gouvernementales ont diminué et nous avons laissé s'atrophier les relations d'affaires entre le Canada et la région Asie-Pacifique.

En conséquence, la présence du Canada dans l'Asie-Pacifique ne cesse de s'amenuiser au moment même où les possibilités commerciales et d'investissement dans la région n'ont peut-être jamais été aussi grandes. Le présent rapport a comme objectif principal d'examiner la diminution de la présence du Canada en Asie-Pacifique compte tenu de ces possibilités énormes, et de formuler des recommandations pour une nouvelle politique concernant la région Asie-Pacifique qui vise à revigorer les liens économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique.

Le Sous-comité a entamé son étude à Ottawa par une série de séances d'information et d'audiences officielles auxquelles ont participé des fonctionnaires, des dirigeants d'entreprises, des universitaires et des spécialistes de la région Asie-Pacifique. Les témoins ont été invités à faire part au Sous-comité de leurs vues sur la façon dont le Canada pourrait améliorer ses relations économiques avec la région. Le Sous-comité a mis l'accent sur deux questions précises : quels sont les meilleurs moyens pour encourager les entreprises à se tourner vers l'Asie-Pacifique? et quels sont les obstacles qui se posent à l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements? et quels sont les meilleurs moyens à prendre pour surmonter ces obstacles?

Ces audiences ont été suivies de deux missions d'information dont le Sous-comité s'est acquitté avec succès en Asie-Pacifique. Au cours du premier voyage effectué au début de mai, le Sous-comité s'est rendu en Inde, en Thaïlande, en Corée du Sud et au Japon. Malheureusement, à cause de l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) qui a alors éclaté, le Sous-comité a été obligé de reporter ses déplacements plus tard au cours de l'année. Au début de septembre, le Sous-comité s'est rendu en Chine, à Hong Kong, en Malaisie et à Singapour. Pendant leur séjour dans cette région, les membres du Sous-comité ont aussi eu l'occasion de rencontrer des représentants commerciaux et gouvernementaux du Canada situés en Mongolie et en Indonésie.

Ces voyages avaient comme objectif principal l'acquisition de connaissances directes sur les possibilités offertes et les défis précis posés par les marchés clés de l'Asie-Pacifique. À cette fin, nous avons rencontré des représentants et des dirigeants d'entreprises canadiens travaillant dans la région, de même que des représentants locaux des autorités gouvernementales et des chefs d'entreprises locales ainsi que des représentants d'instituts de recherche. Ces personnes et ces organisations nous ont fourni de précieux renseignements : ils ont démontré les possibilités offertes par la région, ils ont partagé leurs points de vue et leurs connaissances approfondies toutes particulières, ils ont signalé au Sous-comité des défis jusqu'alors inconnus et ils ont formulé des recommandations utiles.

Le corps du présent rapport se divise en deux sections. Le chapitre II, « Définition du problème : la diminution de la présence du Canada dans une région offrant des possibilités multiples », expose les raisons pour lesquelles, à l'exception des partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) nous croyons que la région Asie-Pacifique devrait être la priorité première du Canada en vue d'accroître les échanges commerciaux et les investissements. Nous y examinons les tendances récentes au chapitre de la croissance, de la réforme et de l'intégration économiques dans la région, de même que certaines des possibilités offertes dans des secteurs précis.

Le chapitre III, « Vers l'adoption pour le Canada d'une nouvelle politique visant l'Asie-Pacifique », fait état des recommandations du Sous-comité au sujet des mesures que le Canada peut prendre pour élargir davantage ses relations économiques avec la région Asie-Pacifique. Celles-ci sont divisées en trois catégories. La première touche à l'importance d'éliminer les obstacles au commerce et aux investissements dans la région. La deuxième présente une série de propositions générales qui, bien qu'elles ne soient pas directement liées au commerce et aux investissements, visent à susciter un climat favorable qui facilite la création de liens économiques plus serrés. Finalement, reconnaissant que c'est le monde des affaires qui est le moteur du commerce et des investissements, la troisième section porte sur le rôle que le gouvernement fédéral peut jouer pour aider les gens d'affaires du Canada à réussir dans l'Asie-Pacifique.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

CHAPITRE II — DÉFINITION DU PROBLÈME : LA DIMINUTION DE LA PRÉSENCE DU CANADA DANS UNE RÉGION OFFRANT DES POSSIBILITÉS MULTIPLES

Recommandation 1 :

Que, compte tenu des énormes possibilités économiques qu'offre l'Asie-Pacifique et de l'importance du développement des échanges commerciaux pour maintenir le niveau de vie des Canadiens, le gouvernement fédéral fasse de l'élargissement des liens économiques avec cette région sa grande priorité numéro un aux fins de l'accroissement du commerce et des investissements avec les pays situés à l'extérieur de la zone de l'ALENA.

Recommandation 2 :

Que, même s'il a déjà reconnu que la Chine, le Japon et l'Inde étaient ses marchés prioritaires dans l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien s'assure que les possibilités d'améliorer les liens économiques avec d'autres pays de la région ne soient pas négligées. Ces possibilités sont particulièrement évidentes en Corée du Sud et parmi les principaux membres de l'ANASE, notamment la Thaïlande, Singapour et la Malaisie.

Recommandation 3 :

Que dans ses démarches pour améliorer ses liens en matière d'échanges commerciaux et d'investissements avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral ne cherche pas seulement à encourager les exportations canadiennes et les investissements à l'étranger, mais qu'il songe également à des façons d'attirer plus d'investissements étrangers directs au Canada en provenance de la région. En particulier, il importe de faire plus pour encourager l'investissement en provenance des nouvelles économies.

Recommandation 4 :

Puisqu'un effort soutenu est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs, le gouvernement fédéral ne devrait pas accorder à l'Asie-Pacifique une attention intermittente comme par le passé, mais il devrait s'engager à suivre une stratégie à long terme pour intensifier les échanges commerciaux et les investissements avec la région.

CHAPITRE III — VERS L'ADOPTION POUR LE CANADA D'UNE NOUVELLE POLITIQUE VISANT L'ASIE-PACIFIQUE

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada négocie un accord de sécurité sociale avec le Japon et avec d'autres pays où la question est pertinente, éliminant l'obligation pour les compagnies de contribuer aux régimes de sécurité sociale dans les deux pays tandis que les prestations peuvent être versées seulement dans l'un d'eux.

Recommandation 6 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce de conclure et négocier des accords de libre-échange, sur une base continue avec les pays avec lesquels le Canada partage une vision en matière de libre-échange et de respect des droits de la personne. Il devrait prendre des mesures pour disposer d'un nombre suffisant de négociateurs expérimentés pour s'acquitter de son mandat.

Recommandation 7 :

Que le Canada adopte une stratégie en matière de négociations commerciales où les parlementaires joueront un rôle plus actif. Les parlementaires devraient être consultés lors de l'élaboration du cadre de travail de base de la position canadienne lors de futures négociations commerciales. Les agents responsables des négociations seraient liés à ce cadre de travail général et, à mesure que les négociations avanceraient, présenteraient des mises à jour régulières sur les progrès et les défis aux parlementaires ou aux comités parlementaires concernés ou intéressés. Pour conclure, et à compter des négociations de libre-échange Canada-Singapour, les parlementaires devraient être consultés avant qu'un accord préliminaire ne soit signé.

Recommandation 8 :

Que, étant donné l'importance du commerce et de l'investissement pour stimuler la croissance économique, et, le besoin d'un environnement stable sur le plan des lois et de la réglementation pour attirer les investissements, le gouvernement du Canada offre un soutien accru aux pays moins avancés, en matière de réformes techniques, politiques et judiciaires liées au commerce.

Recommandation 9 :

Que dans les cas où les questions telles la protection de l'agriculture empêchent la conclusion d'un accord de libre-échange exhaustif, le Canada devrait plutôt négocier des accords de coopération économique qui favorisent le commerce ou des accords sectoriels au sein de l'OMC. Un libre-échange de services est un exemple d'un accord semblable.

Recommandation 10 :

Que, pour montrer son engagement visant à améliorer les liens économiques et à entretenir des relations de travail plus étroites avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral augmente considérablement le nombre de visites dans les marchés clés de la région par les ministres, les parlementaires et les hauts fonctionnaires. En outre, ces visites officielles doivent être plus cohérentes, stratégiques et axées sur l'atteinte d'objectifs stratégiques précis

Recommandation 11 :

Que le gouvernement fédéral invite les provinces qui le désirent à établir conjointement une stratégie nationale sur l'éducation internationale pour promouvoir de façon plus dynamique le Canada comme destination d'études pour les étudiants internationaux.

Recommandation 12 :

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces pour élaborer un programme de certification des établissements d'enseignement afin de protéger l'intégrité et la réputation du Canada et pour empêcher les fraudes et les abus en matière d'immigration.

Recommandation 13 :

Que, dans le but de promouvoir de manière plus efficace les établissements d'enseignement canadiens en Asie-Pacifique, et d'améliorer les liens entre les anciens élèves canadiens de la région, le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces et les institutions elles-mêmes, encourage le Centre d'éducation canadien à collaborer plus étroitement avec les associations internationales d'anciens élèves canadiens et à renforcer les liens qui les unissent. Le soutien financier nécessaire pour s'acquitter de cette fonction devrait être assuré.

Recommandation 14 :

Que, sans compromettre la sécurité des Canadiens, le gouvernement fédéral veille à ce que les déplacements légitimes pour se rendre au Canada ne soient pas restreints sans raison valable.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement fédéral examine les moyens d'éliminer davantage les obstacles à l'établissement de transport aérien commercial entre le Canada et les marchés clés de l'Asie-Pacifique.

Recommandation 16 :

Qu'au moment de publier les avis aux voyageurs en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada fasse une distinction entre voyage essentiel et non essentiel. En même temps, étant donné l'étendue de nombreux pays dans la région, il faudrait que les avis désignent de façon aussi précise que possible des emplacements particuliers, sans compromettre la sécurité des Canadiens.

Recommandation 17 :

Dans le cadre d'une stratégie générale visant à promouvoir le commerce et l'investissement à long terme en Asie-Pacifique, que le gouvernement canadien explore les nouveaux programmes favorisant les échanges personnels avec la région et donne de l'expansion aux programmes actuels. Il faudrait, notamment, envisager l'expansion du Programme vacances-travail afin d'inclure d'autres pays de l'Asie-Pacifique et de permettre la participation d'un plus grand nombre de jeunes canadiens.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Canada revoie le mandat de la Fondation Asie Pacifique du Canada et fasse en sorte de lui assurer un budget stable afin qu'elle puisse assurer efficacement l'information et les services qu'elle est chargée de dispenser. Pendant cet examen, le gouvernement devrait aussi revoir l'efficacité d'autres réseaux d'affaires, comme la Chambre de commerce du Canada.

Recommandation 19 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce, en collaboration avec les autres pays, d'harmoniser les méthodes statistiques dans la collecte de données sur le commerce international.

Recommandation 20 :

Que, étant donné la preuve que de nombreuses sociétés canadiennes ne sont pas suffisamment renseignées sur les défis de l'exportation et de l'investissement sur les marchés de l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien devrait améliorer l'efficacité du service de préparation aux exportations d'Équipe Canada Inc. Il devrait plus précisément déterminer si les exportateurs éventuels connaissent ce service et s'en prévalent et si le service prépare bien les entreprises canadiennes aux défis de l'exportation dans les marchés d'outre-mer.

Recommandation 21 :

Que, dans le but d'améliorer la préparation à l'exportation et d'éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement à l'étranger, notamment en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada travaille avec les entreprises qui ont manifestement réussi dans la région pour établir des critères en vue d'évaluer les plans d'affaires et la préparation à l'exportation des PME intéressées au marché de l'Asie-Pacifique. Si elles respectaient ces critères, les PME recevraient une aide financière pour les aider à compenser les frais de voyage afin d'entreprendre la réalisation de ce plan.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement canadien travaille, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux, Programmes et services à l'étranger, avec les associations commerciales canadiennes présentes sur les principaux marchés de l'Asie-Pacifique pour créer

un programme de mentorat qui permettra aux entreprises canadiennes déjà établies sur ces marchés de partager leur savoir et leur expérience avec les nouvelles venues dans la région.

Recommandation 23 :

Que le gouvernement fédéral ouvre trois incubateurs de petites entreprises en Asie-Pacifique — au Japon, à Hong Kong et à Singapour. Ces incubateurs offriront aux petites entreprises canadiennes nouvellement venues l’usage temporaire de locaux à bureaux et l’accès à des services commerciaux de base afin de faciliter leur entrée dans la région.

Recommandation 24 :

Que le gouvernement fédéral, dans le cadre d’une stratégie à long terme visant l’établissement de relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique et expose la technologie et l’expertise du Canada, encourage plus activement les petites entreprises canadiennes à participer à des foires commerciales et des expositions dans la région Asie-Pacifique et fournisse une aide financière aux PME pour qu’elles assistent à ces événements.

Recommandation 25 :

Que le gouvernement du Canada, pour stimuler les échanges et les investissements et accroître la visibilité du Canada dans la région Asie-Pacifique, encourage la multiplication des missions commerciales conjointes dans cette région, auxquelles participeraient les entreprises, ainsi que les chefs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Au lieu des grandes délégations comme les missions d’Équipe Canada, des missions plus petites axées sur des secteurs précis devraient être favorisées.

Recommandation 26 :

Que le gouvernement canadien, compte tenu du rôle de premier plan joué par le Service des délégués commerciaux du Canada pour la promotion des échanges internationaux et des investissements ainsi que du rôle important des échanges et des investissements pour le niveau de vie des Canadiens, accroisse sensiblement son financement du Service des délégués commerciaux afin d’augmenter le nombre de délégués commerciaux en poste à l’étranger, particulièrement le nombre de spécialistes sectoriels. Les

nouvelles ressources doivent être concentrées dans la région Asie-Pacifique afin que cette région représente 50 % des dépenses du SDC engagées à l'étranger.

Recommandation 27 :

Que le gouvernement du Canada prolonge à cinq ans la durée des affectations internationales de ses délégués commerciaux.

CHAPITRE I — INTRODUCTION

En novembre 2002, le Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux a entrepris un examen en vue de renforcer les relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique. Le présent document est la troisième étude du genre portant sur une région réalisée en autant d'années. En juin 2001, le Sous-comité a présenté le document intitulé *Traverser l'Atlantique : élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*. Cette étude a été suivie une année plus tard par un autre rapport intitulé *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques* qui mettait l'accent sur l'accroissement des relations économiques avec l'Amérique latine, notamment les négociations relatives à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La décision d'examiner les moyens d'améliorer les relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique a été motivée en grande partie par les vastes possibilités commerciales et d'investissement dans cette région. En fait, les pays de la région Asie-Pacifique sont à l'avant-plan de la croissance économique mondiale depuis des dizaines d'années, à commencer par le Japon et les pays nouvellement industrialisés (les PNI — la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan) et, plus récemment, avec en tête la Chine, l'Inde et quelques pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

La Chine mérite qu'on y accorde une attention spéciale étant donné les changements récents observés dans ce pays. En effet, la Chine connaît actuellement une période d'expansion économique remarquable, alimentée par des réformes au niveau du marché intérieur et un intérêt de plus en plus marqué à l'égard des marchés internationaux, comme le démontre l'accession récente de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'émergence de la Chine dans les marchés internationaux a et continuera d'avoir une influence considérable sur les structures commerciales mondiales établies.

Un autre facteur de motivation sous-tend la présente étude, à savoir que, malgré les possibilités remarquables offertes par la région Asie-Pacifique, le Canada a largement pris ses distances par rapport à celle-ci ces dernières années. Avant la crise asiatique et le sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) à Vancouver — tous les deux à la fin de 1997 — le Canada s'intéressait beaucoup au potentiel économique de cette région. Depuis lors, cependant, les exportations ont chuté, les visites gouvernementales ont diminué et nous avons laissé s'atrophier les relations d'affaires entre le Canada et la région Asie-Pacifique.

En conséquence, la présence du Canada dans l'Asie-Pacifique ne cesse de s'amenuiser au moment même où les possibilités commerciales et d'investissement dans la région n'ont peut-être jamais été aussi grandes. Le présent rapport a comme objectif principal d'examiner la diminution de la présence du Canada en Asie-Pacifique compte tenu de ces possibilités énormes, et de formuler des recommandations pour une nouvelle politique concernant la région Asie-Pacifique qui vise à revigorer les liens économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique.

Le Sous-comité a entamé son étude à Ottawa par une série de séances d'information et d'audiences officielles auxquelles ont participé des fonctionnaires, des dirigeants d'entreprises, des universitaires et des spécialistes de la région Asie-Pacifique. Les témoins ont été invités à faire part au Sous-comité de leurs vues sur la façon dont le Canada pourrait améliorer ses relations économiques avec la région. Le Sous-comité a mis l'accent sur deux questions précises : quels sont les meilleurs moyens pour encourager les entreprises à se tourner vers l'Asie-Pacifique? et quels sont les obstacles qui se posent à l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements? et quels sont les meilleurs moyens à prendre pour surmonter ces obstacles?

Ces audiences ont été suivies de deux missions d'information dont le Sous-comité s'est acquitté avec succès en Asie-Pacifique. Au cours du premier voyage effectué au début de mai, le Sous-comité s'est rendu en Inde, en Thaïlande, en Corée du Sud et au Japon. Malheureusement, à cause de l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) qui a alors éclaté, le Sous-comité a été obligé de reporter ses déplacements plus tard au cours de l'année. Au début de septembre, le Sous-comité s'est rendu en Chine, à Hong Kong, en Malaisie et à Singapour. Pendant leur séjour dans cette région, les membres du Sous-comité ont aussi eu l'occasion de rencontrer des représentants commerciaux et gouvernementaux du Canada situés en Mongolie et en Indonésie.

Ces voyages avaient comme objectif principal l'acquisition de connaissances directes sur les possibilités offertes et les défis précis posés par les marchés clés de l'Asie-Pacifique. À cette fin, nous avons rencontré des représentants et des dirigeants d'entreprises canadiens travaillant dans la région, de même que des représentants locaux des autorités gouvernementales et des chefs d'entreprises locales ainsi que des représentants d'instituts de recherche. Ces personnes et ces organisations nous ont fourni de précieux renseignements : ils ont démontré les possibilités offertes par la région, ils ont partagé leurs points de vue et leurs connaissances approfondies toutes particulières, ils ont signalé au Sous-comité des défis jusqu'alors inconnus et ils ont formulé des recommandations utiles.

Le corps du présent rapport se divise en deux sections. Le chapitre II, « Définition du problème : la diminution de la présence du Canada dans une région offrant des possibilités multiples », expose les raisons pour lesquelles, à l'exception des partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) nous croyons que la région Asie-Pacifique devrait être la priorité première du Canada en vue d'accroître les échanges commerciaux et les investissements. Nous y examinons les tendances récentes au chapitre de la croissance, de la réforme et de l'intégration économiques dans la région, de même que certaines des possibilités offertes dans des secteurs précis.

Le chapitre III, « Vers l'adoption pour le Canada d'une nouvelle politique visant l'Asie-Pacifique », fait état des recommandations du Sous-comité au sujet des mesures que le Canada peut prendre pour élargir davantage ses relations économiques avec la région Asie-Pacifique. Celles-ci sont divisées en trois catégories. La première touche à l'importance d'éliminer les obstacles au commerce et aux investissements dans la région. La deuxième présente une série de propositions générales qui, bien qu'elles ne soient pas directement liées au commerce et aux investissements, visent à susciter un climat favorable qui facilite la création de liens économiques plus serrés. Finalement, reconnaissant que c'est le monde des affaires qui est le moteur du commerce et des investissements, la troisième section porte sur le rôle que le gouvernement fédéral peut jouer pour aider les gens d'affaires du Canada à réussir dans l'Asie-Pacifique.

CHAPITRE II — DÉFINITION DU PROBLÈME : LA DIMINUTION DE LA PRÉSENCE DU CANADA DANS UNE RÉGION OFFRANT DES POSSIBILITÉS MULTIPLES

La région Asie-Pacifique est vaste et abrite une population nombreuse; elle s'étend de l'Afghanistan, à l'ouest; aux îles du Pacifique Sud, à l'est; vers le Japon et la Mongolie, au nord, et jusqu'à la Nouvelle-Zélande, au sud. En fait, il est pratiquement impossible d'étudier la région Asie-Pacifique comme s'il s'agissait d'une seule entité. La région est caractérisée par sa diversité remarquable au niveau de la géographie, de la culture, de la densité de la population, des systèmes politiques, du développement social et économique et des libertés de la personne. On y observe les contrastes les plus vifs. La région Asie-Pacifique comprend certains des pays les plus densément peuplés de la planète de même que certaines des régions les moins peuplées. Elle englobe certaines des nations les plus riches de même que quelques-uns des États les plus pauvres. Des démocraties modernes et des systèmes économiques axés sur les forces du marché côtoient le communisme, des dictatures et des économies planifiées. La structure politique est très incertaine dans certains pays tandis qu'ailleurs, elle est très stable.

Au total, 3,5 milliards de personnes vivent dans la région Asie-Pacifique — principalement en Asie du Sud et de l'Est — soit bien plus de la moitié de la population mondiale. La Chine et l'Inde comptent une population supérieure à un milliard d'habitants chacune,. Parmi les autres pays fortement peuplés de la région Asie-Pacifique, on trouve l'Indonésie, le Pakistan, le Bangladesh et le Japon. En tout, 11 pays de la région Asie-Pacifique ont une population supérieure à celle du Canada.

En ce qui concerne les progrès économiques, la plupart des économies en Asie-Pacifique en sont encore aux stades de développement ou d'émergence, à quelques exceptions notables près. Cependant, étant donné la très forte population dans cette région, beaucoup de ces pays comptent déjà parmi les économies les plus importantes et les plus puissantes au monde. Les États-Unis d'Amérique demeurent la plus importante économie nationale à l'échelle planétaire mais, en raison de sa taille et de son développement rapide, la Chine se trouve maintenant au deuxième rang, sur la scène internationale, en terme de parité des

pouvoirs d'achat (PPA)¹, suivie de près par le Japon. Ces dernières années, l'Inde a connu elle aussi une croissance considérable et, en 2002, ce pays s'est classé quatrième au palmarès économique mondial².

Par conséquent, il n'est pas surprenant que la région Asie-Pacifique soit la plus importante région économique sur la scène internationale. D'après la PPA, la valeur totale du produit intérieur brut (PIB) de la région en 2002 était d'environ 15,8 billions \$US, ce qui équivaut à environ le tiers de l'extrant mondial cette année-là. À titre de comparaison, la valeur de l'extrant en Amérique du Nord la même année était de 11,9 billions \$US tandis que, en Europe, il était d'environ 12,5 billions \$US³.

La valeur totale de l'extrant économique en Asie-Pacifique est élevée, mais le niveau de développement économique et social dans la région varie largement d'un endroit à l'autre. À une extrémité du spectre se trouvent des pays et des zones économiques comme le Japon, l'Australie, Hong Kong et la Nouvelle-Zélande qui sont tous caractérisés par des niveaux élevés d'extrant économique par personne (PIB par habitant), une infrastructure publique bien développée, une certaine stabilité politique, des environnements juridiques et réglementaires prévisibles de même que par un taux d'alphabétisation et une espérance de vie élevés. À l'autre extrémité du spectre se trouvent certains des pays les plus pauvres de la planète. Des 49 pays en développement (PED) figurant sur la liste dressée par les Nations Unies, 12 se trouvent dans l'Asie-Pacifique — l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Laos, le Myanmar, les Maldives, le Cambodge, Kiribati et Tuvalu, le Népal, le Samoa et Vanuatu. Les deux tiers des personnes pauvres dans le monde demeurent dans la région Asie-Pacifique.

A. Pourquoi la région Asie-Pacifique?

Au fil des audiences tenues à Ottawa de même que pendant ses déplacements dans la région, le Sous-comité a entendu des témoignages extrêmement positifs au sujet du potentiel économique de l'Asie-Pacifique. Les témoins ont déclaré à l'unanimité qu'ils croyaient que la région Asie-Pacifique

¹ La parité des pouvoirs d'achat (PPA) établie d'après le PIB tient compte non seulement de la valeur du revenu total (ou extrant) dans une économie, mais aussi de l'écart entre le coût des biens et des services par rapport aux autres pays. En d'autres termes, elle sert à mesurer la valeur de la production par rapport à ce que ce revenu permet d'acheter.

² **Source** : Banque mondiale, base de données — indicateurs du développement mondial. Voir <http://www.worldbank.org/data/quickreference/quickref.html>.

³ **Source** : *Ibid.* Il convient de noter que la valeur de la production en Asie-Pacifique est quelque peu sous-évaluée à cause de l'absence de données sur un certain nombre de pays de la région, notamment l'Afghanistan et la Corée du Nord.

présentait des possibilités économiques remarquables pour le Canada et qu'il fallait faire davantage pour améliorer les relations commerciales et accroître les investissements canadiens dans la région.

1. La taille et le dynamisme économique de la région

La plus simple et peut-être la plus impérieuse raison de cette confiance dans les possibilités qu'offre l'Asie-Pacifique est la taille et le dynamisme économique de cette région. Tel que mentionné ci-dessus, l'Asie-Pacifique abrite plus de la moitié de la population mondiale et déjà, en terme de parité du pouvoir d'achat, cette région contribue plus à l'économie mondiale que l'Amérique du Nord ou que l'Europe.

L'Asie-Pacifique est un leader économique mondial malgré un certain nombre de revers économiques qui ont frappé la région ces dernières années. Bien que les statistiques récentes laisse entendre des signes d'une reprise longuement attendue le Japon, est victime d'un marasme économique qui sévit depuis 10 ans — une situation qui a des répercussions sur la demande de produits provenant d'autres pays de la région. La crise asiatique de 1997 et de 1998 a dévasté les marchés financiers et a plongé plusieurs pays dans une grave récession. Le processus de rétablissement a été prématurément stoppé par l'éclatement de la bulle technologique en 2000, lequel a été suivi par les attaques terroristes du 11 septembre l'année suivante. Plus récemment, l'épidémie de SRAS a provoqué une autre interruption du processus de rétablissement économique dans les pays asiatiques. L'industrie touristique en Chine et en Asie du Sud-Est, déjà touchée par la diminution des voyages aériens à la suite des événements du 11 septembre, a été dévastée. Bien que l'épidémie de SRAS soit maintenant derrière nous, il reste à voir quels en seront les effets à long terme sur la croissance économique en Asie de l'Est⁴.

Malgré ces revers qui ont ralenti dernièrement la croissance économique dans la région, de nombreux pays de l'Asie de l'Est sont en train de devenir des puissances économiques mondiales importantes. Les nouvelles économies industrielles (NEI) ont fait des progrès remarquables au cours des années 1980 et au début des années 1990 et ces pays continuent de connaître une forte croissance aujourd'hui. Actuellement, la Chine, l'Inde et des régions de l'Asie du Sud-Est battent la marche de la croissance économique de la nouvelle Asie. D'après le Fonds monétaire international (FMI), de 1995 à 2002, le taux de croissance estimatif moyen de l'économie mondiale est de 3,6 % par an, après prise en compte de l'inflation. Par ailleurs, mis ensemble, les PNI asiatiques ont

⁴ Selon les estimations les plus récentes, les répercussions sur de nombreux pays seront moins grandes que prévu initialement. La plupart des pays touchés par le SRAS révisent actuellement à la hausse leurs prévisions de croissance économique pour 2003 et 2004.

connu un taux de croissance moyen de 4,8 % pendant la même période, tandis que la croissance dans les pays asiatiques en développement a été encore plus marquée, soit en moyenne 6,6 % par an.

Comme Brian Hunter, économiste principal à l'Agence canadienne de développement international, l'a mentionné dans ses propos devant le Sous-comité, cette croissance économique a entraîné une réduction sans précédent de la pauvreté dans de nombreuses régions de l'Asie-Pacifique. Tandis que les économies de la région Asie-Pacifique continuent de croître, la richesse augmente, d'où un accroissement de la capacité de dépenser dans la région la plus peuplée du globe. Robert Keyes, vice-président, Division internationale, Chambre de commerce du Canada, a indiqué dans son témoignage que l'augmentation de la richesse de cette vaste population se traduit par des possibilités considérables pour le Canada. Il a insisté pour dire qu'il fallait maintenant trouver des moyens pour faire en sorte que le Canada puisse profiter de ces possibilités.

2. Réformes axées sur le marché en Asie-Pacifique

L'un des facteurs qui contribuent à ces perspectives optimistes au chapitre de la croissance économique dans la région Asie-Pacifique tient au fait qu'un certain nombre de pays dans cette région ont amorcé une série de réformes économiques de marché en vue d'accroître les échanges commerciaux, d'attirer les investissements et de stabiliser les marchés financiers. En fait, le développement économique rapide dans une grande partie de l'Asie de l'Est est largement attribuable à la libéralisation des marchés et à l'attention accrue accordée au commerce international afin de stimuler la croissance.

L'importance des réformes de marché observées en Chine n'a son pareil nulle part ailleurs. Selon John Wiebe, président et directeur général, Fondation Asie Pacifique du Canada, la libéralisation de l'économie en Chine constitue « l'une des transformations économiques les plus profondes de l'ère moderne ». La concurrence interne, qui commence maintenant à poindre en Chine, a pour effet de susciter l'efficacité économique et d'alimenter la croissance du PIB sur le territoire chinois. En même temps, l'arrivée de la Chine sur la scène économique internationale, comme le prouve son accession récente à l'OMC, pourrait redéfinir le flux des échanges commerciaux traditionnels et les priorités des marchés. En fait, le développement de la Chine et son impact sur l'économie mondiale sont considérés dans les autres pays d'Asie comme étant à la fois une menace et un avantage. La libéralisation du commerce en Chine offre des occasions sans précédent aux exportateurs mais, en même temps, de nombreux pays — notamment les pays voisins de la Chine — craignent de ne pas pouvoir faire concurrence aux faibles coûts de la main-d'œuvre chinoise et aux autres avantages économiques offerts dans cette Chine axée sur le marché.

Au Canada, les témoins étaient unanimes à reconnaître les possibilités économiques offertes par la région Asie-Pacifique dans son ensemble, mais ils s'accordaient aussi à dire que c'était la Chine qui occupait le haut du pavé à cet égard. On ne saurait trop insister sur l'ampleur des réformes économiques de marché appliquées en Chine ni sur l'importance accrue accordée au commerce international. Avec l'accession récente de la Chine à l'OMC, le monde fait face à l'arrivée sans précédent d'un marché de 1,3 milliard de personnes dans un pays où la croissance économique oscille entre 8 et 10 % annuellement. Étant donné la l'ampleur colossale des possibilités offertes par un tel événement, Wendy Dobson, professeur en commerce international, Institute for International Business, University of Toronto, a affirmé que le Canada devrait orienter sa stratégie économique sur la Chine, les États-Unis demeurant au premier rang.

Sur la scène internationale, ce sont surtout les réformes de marché appliquées en Chine qui ont suscité de l'intérêt, mais d'autres pays d'Asie-Pacifique réalisent eux aussi activement leurs propres réformes. Notamment, de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Est demeurent sur la voie des réformes des marchés financiers découlant de la crise asiatique en 1997 et 1998. Le Japon fait actuellement l'objet d'une série de réformes similaires axées non seulement sur le secteur financier mais visant aussi à donner un nouveau souffle à l'économie japonaise. Les pays de l'Asie du Sud — l'Inde notamment — s'engagent eux aussi dans des réformes économiques, mais à un rythme plus lent qu'en Asie de l'Est. Selon Brian Hunter, à cause de cette approche plus prudente vers la libéralisation des marchés, l'Asie du Sud n'a pas atteint le même niveau de développement économique et de réduction de la pauvreté que l'Asie de l'Est.

Les réformes économiques précises réalisées dans l'Asie de l'Est et dans l'Asie du Sud-Est, en Chine, en Inde et au Japon sont examinées plus en détails à l'annexe I.

3. Intégration économique de l'Asie-Pacifique

Les réformes économiques amènent actuellement bien des pays de l'Asie-Pacifique à s'orienter de plus en plus vers le commerce. En outre, une proportion croissante de ce commerce s'effectue à l'intérieur de l'Asie et du Pacifique. En 1990, environ 42,1 % de toutes les exportations des pays de l'Asie-Pacifique étaient destinées à d'autres pays de la région. Cette proportion avait grimpé à 48,2 % en 2001.

Un certain nombre de facteurs sous-tendent l'augmentation du commerce intérieur de la région Asie-Pacifique. M. John Wiebe a laissé entendre que cette augmentation est en partie attribuable au fait que des fabricants asiatiques de la région ont plus fréquemment recours à des centres de production extraterritoriaux ou offshore. La croissance en découlant des chaînes d'approvisionnement

régionales peut avoir pour effet de gonfler les statistiques sur les échanges commerciaux. Le fait que la Chine soit en train de devenir un important pays commerçant est un autre facteur qui sous-tend l'augmentation du commerce intérieur de l'Asie. La Chine continentale, qui exclut Hong Kong, est devenue le deuxième plus important exportateur de tout l'Asie-Pacifique, puisqu'elle représentait en 2001 17,8 % des exportations de la région, n'étant devancée sur ce plan que par le Japon, qui en représentait 26,9 %⁵.

D'après certains témoins, compte tenu de cette augmentation de l'activité économique en Asie, on est de plus en plus conscient, ainsi que dans l'Asie-Pacifique, des avantages de la coopération régionale dans des domaines comme les échanges commerciaux, les investissements et les affaires financières. On y est en train d'axer de plus en plus l'attention en Asie et dans l'Asie-Pacifique sur le développement de relations économiques à l'intérieur même de la région en faisant la promotion d'accords régionaux d'intégration. Les accords d'intégration économique ne sont rien de nouveau dans la région; des organisations comme l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (l'ANASE)⁶ fonctionnent depuis plusieurs décennies. L'intégration et les négociations s'y sont cependant accélérées ces dernières années. Ces accords régionaux d'intégration sont examinés plus en détails à l'annexe II.

Bien des témoins craignaient principalement que l'accroissement de l'interdépendance économique et la montée des blocs commerciaux régionaux, dans l'Asie de l'Est en particulier, puissent effectivement priver le Canada de ces marchés. Lorsqu'il existe entre deux pays des obstacles aux échanges commerciaux, cela fait en sorte que les biens produits dans les pays tiers deviennent relativement plus coûteux. Certains économistes soutiennent que même si les accords multilatéraux sont rentables et rapportent réellement des gains, les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux faussent, en fait, le marché lorsqu'on le considère d'un point de vue mondial, parce que les pays situés à l'intérieur d'un bloc commercial bénéficient d'un traitement préférentiel comparativement à ceux qui se trouvent à l'extérieur de ce bloc, qu'ils produisent ou qu'ils ne produisent pas plus efficacement.

Certains témoins ont averti le Sous-comité que le Canada risquait de ne plus avoir accès à certains des marchés mondiaux qui pourraient s'avérer les plus lucratifs à mesure que les pays de l'Asie-Pacifique deviendront davantage interdépendants. D'autres témoins n'abondaient cependant pas dans ce sens, soutenant que le Canada pourrait, en fait, tirer avantage de l'intégration économique de l'Asie-Pacifique. M. Robert Bélanger, premier délégué commercial canadien en Thaïlande, a attiré l'attention sur deux de ces avantages éventuels.

⁵ Les données proviennent de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

⁶ L'ANASE comprend la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, les Philippines, le Vietnam, le Laos, le Myanmar (la Birmanie), le Brunéi Darussalam et le Cambodge.

Le premier de ces avantages est le fait que l'intégration économique entraîne la rationalisation et la spécialisation de la production. Le délégué commercial a utilisé l'exemple du secteur de l'automobile de l'Asie du Sud-Est qui est en train de se consolider rapidement en Thaïlande. Il a soutenu que, grâce à ce processus de rationalisation, il serait plus facile pour le Canada de cibler ses efforts dans la région. Le second avantage majeur de l'intégration économique de l'Asie-Pacifique est le fait que la libéralisation des échanges commerciaux à l'intérieur de la région y entraînera une croissance économique, de la richesse et de la prospérité, ce qui, par ricochet, y accroîtra la demande pour tous les types de biens, y compris ceux produits au Canada.

B. Débouchés commerciaux au niveau sectoriel dans la région

1. Possibilités d'investissement

La croissance économique rapide observée dans bien des pays d'Asie devrait créer d'énormes possibilités pour les entreprises étrangères, sur le plan des investissements en particulier. Le Sous-comité a, en effet, été impressionné par l'ampleur des possibilités d'investissement qu'il a vues durant ses missions exploratoires à l'intérieur de la région de l'Asie-Pacifique, dans les pays en développement particulièrement.

Le Sous-comité a appris qu'un certain nombre de pays à revenu faible et moyen recherchent actuellement des investissements étrangers directs (IED) pour les aider à financer des investissements dans les infrastructures de transport et municipales, ce qui inclut la construction de routes, de voies ferrées et de réseaux de services d'utilité publique, la production d'électricité, les hôpitaux et les aéroports . En outre, bien des pays d'Asie recherchent à l'heure actuelle des spécialistes étrangers des industries de l'environnement comme celles de l'épuration de l'eau et de la gestion des déchets.

En examinant plus attentivement certains pays en particulier, on constate qu'on craint en Inde, notamment, que la capacité insuffisante des infrastructures locales de transport ne soit devenue une entrave à la croissance économique. Les projets d'infrastructure dans ce pays offrent aux entreprises faisant affaire au niveau international d'énormes possibilités. L'adjudication des contrats y est cependant un long processus qui représente pour les investisseurs étrangers potentiels un défi énorme, sans compter les défis que posent les divers obstacles que présentent la législation et la réglementation indiennes. On a déclaré au Sous-comité que les autres secteurs majeurs où il existe en Inde des possibilités d'investissement incluent ceux du pétrole et du gaz, des télécommunications, de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques, ainsi que de la technologie de l'information, pour n'en nommer que quelques-uns.

En Thaïlande, le Sous-comité a appris que l'office thaïlandais des investissements recherche activement à l'heure actuelle des investissements étrangers dans cinq secteurs clés : ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'automobile, des technologies de l'information et des communications (TIC), de la mode (du vêtement, de la bijouterie et du cuir) et des services à valeur élevée. La plupart des pays que le Sous-comité a visités, y compris la Chine, la Malaisie et la Corée du Sud, ont dégagé des priorités d'investissement semblables.

Le Sous-comité est persuadé que l'Asie-Pacifique recèle d'importantes possibilités d'investissements pour les entreprises canadiennes désireuses de tirer profit des occasions d'affaires qu'offre la région. Toutefois, un certain nombre de témoins ayant comparu devant nous outre-mer ont indiqué qu'il ne faudrait pas oublier que l'Asie-Pacifique pourrait être une source d'investissements étrangers au Canada. Même si le Japon et Hong Kong sont les investisseurs les plus importants au pays, la croissance économique rapide des États membres de l'ANASE, la Chine et l'Inde, crée un potentiel énorme d'investissements dans l'économie canadienne.

2. Débouchés commerciaux

En plus des occasions d'investir qui s'offrent aux Canadiens en Asie et dans le Pacifique et de la possibilité d'attirer au Canada des investissements de cette région, le Sous-comité a aussi eu écho d'énormes possibilités d'accroître les échanges commerciaux avec cette dernière. Les plus prometteuses se situent, entre autres, dans les secteurs de l'automobile, des produits du bois, de l'information, des télécommunications, de l'aérospatiale, de l'environnement, des nouveaux matériaux, de l'énergie, des sciences de la vie, des services professionnels et du plastique.

M. Robert Greenhill, président et chef de l'exploitation de Bombardier International, par exemple, a parlé des énormes débouchés qui existent pour les aéronefs régionaux et les wagons de chemin de fer, parce que les villes de l'Asie-Pacifique sont aux prises avec une urbanisation massive. D'autres témoins ont parlé des rôles que le Canada pourrait jouer à l'intérieur des industries de l'environnement comme celles du traitement de l'eau et de l'élimination des déchets. Les besoins de services de construction et des services d'experts-conseils et d'ingénierie connexes sont également considérables dans un certain nombre de pays en développement, en Inde particulièrement.

La croissance d'une classe moyenne prospère est en train, également, de créer une nouvelle demande pour les services et les produits de consommation. Cette augmentation de la demande pourrait avoir d'énormes retombées, compte tenu de l'importante population de nombre de ces pays. Par exemple, des chiffres variant de 30 à 50 millions de ménages ont été avancés au Sous-comité pour la

classe moyenne en train de voir le jour en Inde. Même si ce nombre ne représente qu'une petite fraction de la population totale de l'Inde, il est supérieur à la population entière du Canada.

Parmi les possibilités particulières qui s'offrent sur le plan des biens de consommation, plusieurs témoins, y compris M. Peter Barnes, président et chef de la direction de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, ont parlé d'une énorme croissance de la demande de produits de télécommunication sans fil. Les pays en développement à qui il manquait une infrastructure suffisante pour les téléphones conventionnels sont en train de passer directement aux téléphones cellulaires, aux assistants numériques personnels (PDA) et au service Internet numérique.

Au cours de ses voyages, des témoins ont indiqué au Sous-comité qu'il existait d'autres débouchés pour les services et les produits canadiens de consommation en Asie et dans le Pacifique. Ces débouchés étaient, dans certains cas, remarquablement constants partout à l'intérieur de la région. Il y existe, en général, des débouchés dans des domaines comme les finances et l'assurance, la mode, l'enseignement, l'alimentation, la construction de maisons en bois et les activités culturelles et récréatives.

Les débouchés commerciaux y sont dans d'autres cas, plus particuliers. En Corée du Sud, nous avons appris que les pressions en faveur du passage d'une semaine de travail de six jours à une semaine de travail de cinq jours devraient accroître la consommation de produits culturels et récréatifs. De même, la popularité croissante à l'échelle mondiale de l'industrie indienne du divertissement offre dans ce secteur des débouchés pour les entreprises canadiennes. Finalement, plusieurs témoins ont souligné au Sous-comité que la classe moyenne de plus en plus importante dans la nouvelle Asie représente d'énormes débouchés pour l'industrie canadienne du tourisme. Mentionnons que, même s'il est loin de l'Asie, le Canada y jouit d'une excellente réputation comme destination touristique, en plus du fait que bien des Asiatiques entretiennent des liens avec notre pays par l'entremise d'amis ou de membres de la famille qui y ont émigré.

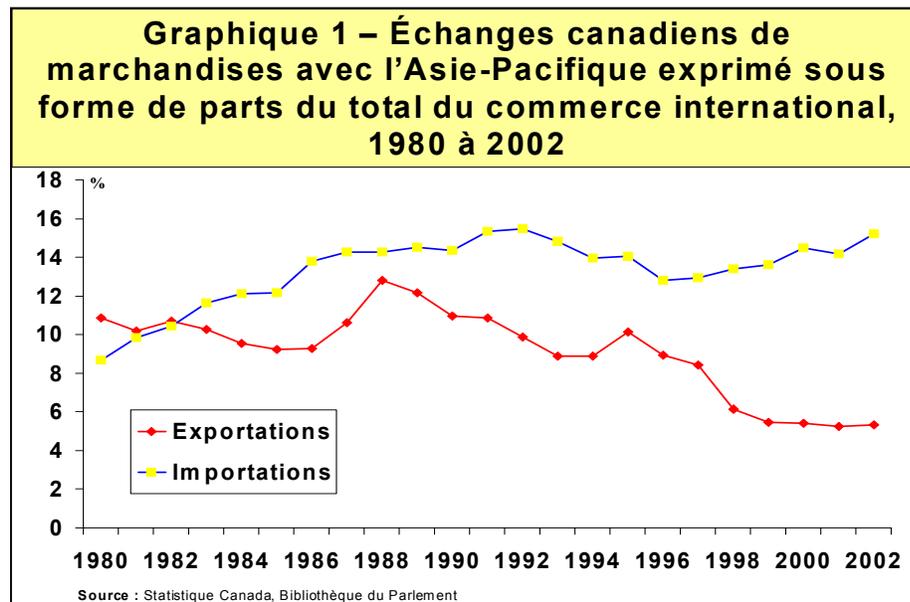
C. Présence du Canada en Asie et dans le Pacifique : Pourquoi se fait-elle actuellement moins sentir?

Un certain nombre de témoins ont déclaré craindre que la présence sur le plan économique du Canada ne soit en train de perdre de son importance en Asie et dans le Pacifique. Malgré les diminutions récentes, les exportations canadiennes dans l'ensemble ont augmenté ces 10 dernières années. Toutefois, les exportations canadiennes à destination de la région n'ont pas suivi le rythme de la croissance des importations de la région de l'Asie-Pacifique. Selon certains témoins, la part de marché du Canada des importations asiatiques ne représente,

de ce fait, que 65 % du niveau qu'elle atteignait il y a une décennie. Les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique en matière de commerce et d'investissements sont examinées en détails à l'annexe III.

Malgré la forte croissance des importations canadiennes en provenance de l'Asie-Pacifique, l'importance pour le Canada de la région comme partenaire commercial diminue. À la fin des années 1980, l'Asie-Pacifique représentait plus de 13 % du total du commerce bilatéral du Canada à l'échelle mondiale. Depuis, la part du commerce canadien qui s'effectue avec les pays de l'Asie-Pacifique a chuté à moins de 10 % de ce total.

La baisse des exportations canadiennes à destination de la région est encore plus grave. En 1988, un tout petit peu moins de 13 % du total des exportations de marchandises du Canada à l'échelle mondiale était destiné à l'Asie-Pacifique. Comme les exportations canadiennes ont chuté après 1997, cependant, l'importance du marché de l'Asie-Pacifique en a fait tout autant. En 2002, la région représentait seulement 5 % du total des exportations canadiennes de marchandises.



On peut, au moins en partie, expliquer cette perte d'une part de marché en Asie par l'apparition dans la région du partenaire commercial qu'est la Chine. À mesure que le commerce entre cette dernière et le reste de l'Asie-Pacifique augmente, la part de marché d'autres pays situés à l'extérieur de la région doit, par définition, diminuer, même si la valeur totale de leurs échanges commerciaux demeure la même. Comme M. John Wiebe l'a cependant déclaré, ce truisme mathématique n'absout pas le Canada de ses résultats relativement mauvais des

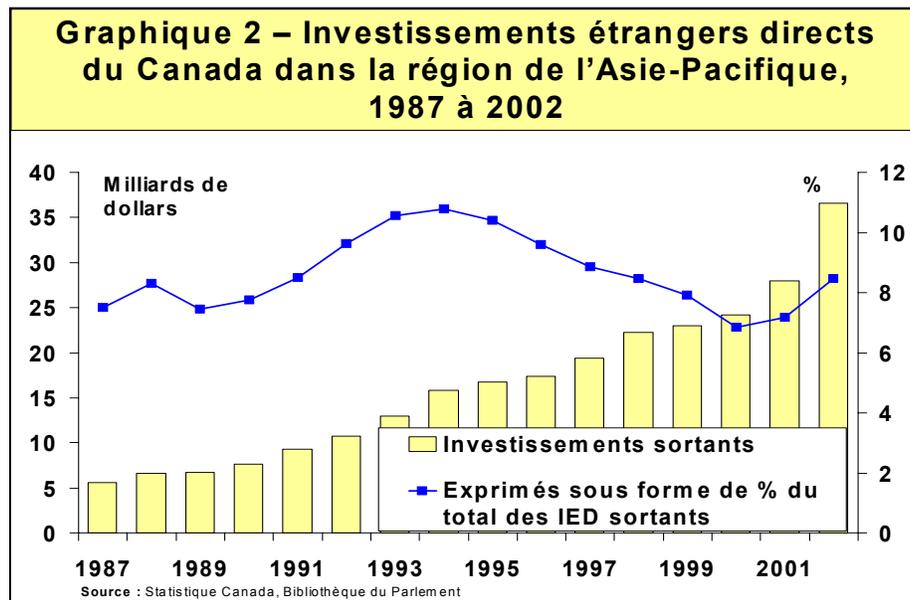
dernières années sur le plan de la croissance de ses échanges commerciaux et de ses investissements de la région Asie-Pacifique. Même si peu de pays commerçant dans la région Asie-Pacifique ont accru leur part de marché, des recherches menées par la Fondation Asie Pacifique du Canada ont montré que ce dernier est l'un des États ayant obtenu dans la région les plus mauvais résultats sur ce plan. Les mêmes recherches ont également montré que les exportations du Canada se seraient accrues annuellement d'au moins 6 milliards de dollars par rapport à leurs niveaux actuels s'il avait conservé sa part de marché d'Asie-Pacifique.

Le Sous-comité craint que le Canada puisse perdre une part de marché encore plus grande dans la région. Même si l'intégration économique se poursuit en Asie-Pacifique, un certain nombre de pays situés à l'extérieur de la région continuent à mener activement des négociations en vue d'y échanger librement des produits et des services, afin de ne pas être privés d'éventuelles possibilités économiques. Les États-Unis ont réussi à négocier un accord de libre-échange avec Singapour, sont en train d'en négocier un avec l'Australie et doivent entreprendre des négociations à ce sujet avec la Thaïlande. Le Mexique poursuit également à l'heure actuelle des négociations en vue de la conclusion d'accords commerciaux avec Singapour et le Japon, tandis que la Corée du Sud et la Thaïlande ont l'une et l'autre manifesté leur intérêt à entreprendre des discussions à ce propos avec le Mexique. Le Chili poursuit actuellement aussi activement des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange.

Bénéficiaire de ce que certains témoins ont appelé « l'avantage du premier arrivé » est l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada doit agir rapidement et redoubler d'efforts afin d'accroître sa présence sur le plan économique dans la région, en Chine en particulier. Dans le contexte du commerce international, l'avantage du premier arrivé renvoie au fait que ceux qui entrent tardivement sur certains marchés particuliers sont désavantagés, parce qu'ils doivent rivaliser avec des joueurs bien établis, jouissant des avantages qu'offrent l'expérience et un nom qu'on reconnaît. M. Wendy Dobson a avisé le Sous-comité qu'il faut absolument que le Canada, qui est entré tardivement sur beaucoup d'autres marchés asiatiques, agisse rapidement pour concentrer ses efforts sur le nouveau marché chinois, où notre pays bénéficie déjà d'une bonne réputation grâce à l'action du docteur Norman Bethune⁷.

⁷ Dr Bethune était un chirurgien thoracique qui a dispensé gratuitement des traitements médicaux aux paysans chinois et aux troupes qui se défendaient contre les envahisseurs japonais dans la région éloignée de la Chine du nord en 1938 et 1939. En plus d'opérer les blessés et les malades, il a établi plus de 20 hôpitaux d'enseignement et de soins dans la région. Dr Bethune est décédé en 1939 d'un empoisonnement sanguin après s'être coupé en opérant un soldat blessé. Mao Zedong a écrit un de ses essais les plus connus à la mémoire du Dr Bethune. Cet ouvrage est devenu une lecture obligatoire en Chine.

Sur le plan des investissements, les résultats qu'obtient le Canada en Asie-Pacifique sont un peu plus reluisants. Des estimations préliminaires indiquent que les IED du Canada dans la région ont atteint une valeur record de 36,6 milliards de dollars en 2002⁸. Si les investissements canadiens dans la région de l'Asie-Pacifique ont augmenté considérablement, de 13,9 % annuellement en moyenne depuis 1990, nos investissements en Amérique latine et en Europe de l'Est se sont accrus encore plus rapidement. L'importance de l'Asie-Pacifique en tant que destination des investissements canadiens a donc commencé à diminuer. D'un plafond de 10,8 % en 1994, la part de l'Asie-Pacifique du total à l'échelle mondiale des IED canadiens est tombée à un plancher de 6,8 % en 2000. Ces deux dernières années, cependant, les investissements dans la région ont repris et l'Asie-Pacifique revêt à nouveau de plus en plus d'importance comme destination pour les IED canadiens.



En même temps, les investissements des pays de l'Asie-Pacifique au Canada commencent également à augmenter après une longue période de stagnation. En fait, les investissements au Canada des pays de l'Asie-Pacifique diminuaient constamment depuis la crise qu'ont connue les marchés asiatiques. Cette tendance s'est cependant inversée en 2001 et, un an plus tard, les IED entrants en provenance de la région de l'Asie-Pacifique ont atteint un record de 17,2 milliards de dollars. Malgré tout, l'importance de l'Asie-Pacifique comme

⁸ Les données sur les échanges d'IED du Canada et de l'Asie-Pacifique sont un peu exagérées, parce qu'elles incluent les investissements au Moyen-Orient et en provenance de ce dernier. Les échanges en matière d'investissements du Canada avec le Moyen-Orient sont cependant relativement modestes et représentent moins de 5 % du total de ses échanges d'IED.

source d'investissements au Canada demeure beaucoup plus faible que ce qu'elle était jusqu'à tout récemment. Comme M. John Klassen, directeur exécutif de Partenaires pour l'investissement au Canada, au ministère de l'Industrie, l'a fait observer, les IED de l'Asie-Pacifique ne représentent qu'environ 5 % du total des investissements entrants au Canada, une baisse considérable par rapport au plafond de 8,2 % enregistré sur ce plan en 1993.

D. Faire de l'Asie-Pacifique une priorité

Le Sous-comité est persuadé que le marché de l'Asie-Pacifique offre d'énormes possibilités pour les investisseurs et les exportateurs canadiens. En effet, compte tenu de la taille et du développement économique rapide d'un certain nombre de pays asiatiques, il serait difficile d'exagérer l'ampleur des possibilités qu'offre la région.

Le Sous-comité croit toutefois également que le Canada n'a pas su tirer pleinement avantage de ces possibilités dans le passé. Il note que les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux du Canada et de l'Asie sont en train d'augmenter, mais à un rythme beaucoup plus lent que celui auquel un certain nombre d'autres pays exportent et investissent dans la région. La part de marché et la présence du Canada dans la région Asie-Pacifique sont donc en train de diminuer à un moment où, compte tenu du développement de la Chine et de ses effets sur les pays qui entourent cette dernière, les possibilités économiques ne pourront jamais être plus importantes.

Il faut absolument que le Canada renverse cette tendance. Le maintien du niveau de vie des Canadiens dépend des échanges commerciaux, qui sont d'une importance primordiale pour assurer la prospérité à long terme du Canada. Nos exportations représentent plus de 41 % de notre PIB et assurent le maintien d'une proportion importante de nos emplois.

En plus des possibilités économiques que présente directement l'Asie-Pacifique, plusieurs témoins, y compris Mme Patty Townsend, directrice exécutive de l'Alliance canadienne du commerce agro-alimentaire, ont exprimé leur conviction que, compte tenu de l'augmentation du protectionnisme commercial aux États-Unis et d'un certain nombre de différends commerciaux entre le Canada et son voisin immédiat attirant fortement l'attention, notre pays doit réduire sa dépendance par rapport au marché américain d'exportation. Même si les témoins n'ont pas tous préconisé que le gouvernement adopte explicitement comme politique la diversification des échanges commerciaux, ils convenaient dans une énorme proportion que l'Asie-Pacifique devrait être la priorité numéro un du Canada après les États-Unis.

Le Sous-comité est d'accord avec les témoins ayant déclaré que les partenaires du Canada au sein de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devraient rester la grande priorité numéro un du pays sur le plan des échanges commerciaux et des investissements. Nous sommes toutefois également persuadés qu'aucune autre région au monde aujourd'hui n'est aussi dynamique ou n'est aussi prometteuse sur le plan économique que l'Asie-Pacifique. Le *développement* des échanges commerciaux est essentiel à la croissance de l'économie canadienne et à l'augmentation du niveau de vie des Canadiens. Le Sous-comité croit qu'il n'existe aucun endroit dans le monde où les possibilités de développement des échanges commerciaux soient plus grandes que dans l'Asie-Pacifique. Nous recommandons, par conséquent :

Recommandation 1 :

Que, compte tenu des énormes possibilités économiques qu'offre l'Asie-Pacifique et de l'importance du développement des échanges commerciaux pour maintenir le niveau de vie des Canadiens, le gouvernement fédéral fasse de l'élargissement des liens économiques avec cette région sa grande priorité numéro un aux fins de l'accroissement du commerce et des investissements avec les pays situés à l'extérieur de la zone de l'ALENA.

Il est important, toutefois, en même temps de rappeler que l'Asie-Pacifique est une vaste zone, composée de dizaines de pays et de régions économiques qui en sont à des stades radicalement différents de développement économique, social et politique. Il s'ensuit, par conséquent, que certains marchés de la région devraient être plus faciles à pénétrer, faire courir moins de risques et donner des rendements plus élevés que d'autres.

Ce qui laisse entendre que, dans une certaine mesure, le moyen le plus efficace pour atteindre son objectif, le développement des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux du Canada et de l'ensemble de l'Asie-Pacifique, consiste pour le gouvernement canadien à attacher une importance particulière à certains marchés de la région et à concentrer, par conséquent, ses ressources sur le développement des liens économiques lorsque les avantages stratégiques de ce développement pour le Canada seraient on ne peut plus élevés. Cela permettrait d'établir des stratégies mieux ciblées et, partant, plus efficaces, pour accroître les échanges commerciaux et permettrait également d'utiliser aussi plus efficacement les ressources du gouvernement fédéral.

Cela ne laisse cependant pas entendre qu'il n'existe pas de possibilités de commercer et d'investir dans toute l'Asie-Pacifique. En effet, des entreprises canadiennes connaissent le succès sur le plan des échanges commerciaux et des investissements dans tout l'Asie-Pacifique, ce qui inclut certains des pays les moins développés de la région. Une organisation canadienne établie à Singapour

a averti le Sous-comité que ce sont les entreprises qui déterminent en fin de compte où se situent leurs débouchés les plus importants et voulant également que le gouvernement fédéral aurait avantage, lorsqu'il axe ses efforts sur des marchés clés de l'Asie-Pacifique, à prendre garde de ne pas explicitement ou implicitement dissuader nos entreprises de poursuivre la réalisation de possibilités de commercer et d'investir ailleurs dans la région.

Le Sous-comité convient que le rôle du gouvernement fédéral ne consiste pas à influencer indûment les décisions des entreprises. La stratégie consistant à mettre l'accent sur des marchés clés de l'Asie-Pacifique est, plutôt, destinée à indiquer où l'accroissement des ressources et des efforts du gouvernement devrait être le plus efficace, sans présupposer qu'il n'existe pas ailleurs de possibilités, ou qu'il faille redistribuer les ressources à l'intérieur de la région. En d'autres mots, les stratégies destinées à accroître les échanges commerciaux et les investissements dont le chapitre III ci-dessous fournit un aperçu devraient s'étendre à toute l'Asie et à tout le Pacifique et non pas simplement aux principaux marchés du Canada dans la région.

Le gouvernement fédéral a identifié onze pays comme étant des endroits prioritaires où développer les liens sur le plan des échanges commerciaux et des investissements. Sur ces onze pays, trois se trouvent dans la région de l'Asie-Pacifique : la Chine, le Japon et l'Inde⁹. Il s'agit de choix qui ne sont guère controversés, étant donné que ces trois États représentent les deuxième, troisième et quatrième plus importantes économies dans le monde, si l'on se fonde sur la parité des pouvoirs d'achat. En même temps, cependant, le Sous-comité croit que, compte tenu des énormes possibilités économiques qui s'offrent ailleurs dans la région, le Canada ne devrait pas oublier les autres marchés importants.

Nous croyons, en particulier, qu'il faudrait s'efforcer davantage d'accroître le commerce et les investissements bilatéraux du Canada et de la Corée du Sud et du Canada et de chacun des États membres de l'ANASE, surtout ceux dont les économies sont les plus développées comme Singapour, la Thaïlande et la Malaisie. Nous croyons que la Corée du Sud, notre troisième plus important partenaire commercial dans la région, qui représente la quatrième plus importante économie de l'Asie-Pacifique et qui est la principale source d'étudiants étrangers au Canada, offre d'énormes possibilités qu'il ne faudrait pas négliger. Nous sommes donc surpris que la Corée du Sud n'ait pas été incluse au départ dans notre itinéraire. Quant aux principaux États membres de l'ANASE, leur croissance rapide, combinée à leur processus d'intégration économique, qui s'effectue au moyen d'accords régionaux de libre-échange, crée non seulement directement des possibilités de commercer et d'investir, mais rend également certains pays de

⁹ Les autres sont les cinq autres membres du G-7 (les É.-U., le RU, la France, l'Allemagne et l'Italie), le Mexique, la Russie et le Brésil.

l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est attrayants en tant que bases régionales à partir desquelles prendre plus d'expansion sur le marché de l'Asie-Pacifique.

Le Sous-comité recommande, en se fondant sur les avis et les conseils de témoins et sur ses propres observations :

Recommandation 2 :

Que, même s'il a déjà reconnu que la Chine, le Japon et l'Inde étaient ses marchés prioritaires dans l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien s'assure que les possibilités d'améliorer les liens économiques avec d'autres pays de la région ne soient pas négligées. Ces possibilités sont particulièrement évidentes en Corée du Sud et parmi les principaux membres de l'ANASE, notamment la Thaïlande, Singapour et la Malaisie.

Dans une large mesure, lorsque les témoins ont évoqué la nécessité d'améliorer les liens en matière d'échanges commerciaux et d'investissements avec l'Asie-Pacifique, l'accent a été placé sur la circulation vers l'extérieur — l'augmentation des exportations canadiennes vers la région et l'encouragement des investissements canadiens à l'étranger. L'avantage pour le Canada d'attirer la circulation vers le pays de produits en provenance de l'Asie-Pacifique n'a pas été souvent mentionné.

Tout particulièrement, plusieurs témoins ont indiqué au Sous-comité que le Canada avait tendance à ne pas considérer que les nouvelles économies de l'Asie-Pacifique étaient des sources potentielles d'investissement étranger direct. En effet, comme il est précisé à l'annexe III, seulement quelques pays de l'Asie-Pacifique sont des investisseurs importants au Canada — le Japon, Hong Kong et l'Australie. En outre, comme John Klassen l'a souligné au Sous-comité, le gouvernement canadien, dans ses démarches continues pour attirer le capital étranger, met l'accent sur huit marchés prioritaire à l'échelle de la planète et parmi eux, seul le Japon est situé dans l'Asie-Pacifique¹⁰. Toutefois, des témoins nous répètent que la nouvelle Asie est une source d'investissements étrangers excellente, à croissance rapide et, dans une large mesure, non exploitée.

Les arguments de vente du Canada comme destination pour les IED en provenance de l'Asie-Pacifique diffèrent considérablement des avantages que tirent les entreprises canadiennes qui investissent dans cette région. L'investissement canadien dans l'Asie-Pacifique est souvent attribuable aux industries de service, comme les sociétés de finances et d'assurance qui

¹⁰ Les autres marchés prioritaires mentionnés par M. Klassen sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède.

s'établissent à l'étranger — la plupart des industries de service ont besoin d'une présence physique dans la région pour vendre leurs produits. En outre, les entreprises manufacturières investissent dans de nombreux pays de l'Asie-Pacifique pour profiter de la main-d'œuvre bon marché. Par exemple, d'après les renseignements que détient le Sous-comité, la plupart des exportations de la Chine dans le monde sont en fait produits par des sociétés multinationales qui ont investi dans des installations de production à faible coût dans ce pays et qui exportent de nouveau ces produits vers des marchés comme les États-Unis, le Canada et l'Europe. Il semblerait que ce modèle d'investissement et de commerce explique l'important excédent commercial de la Chine avec des pays comme les États-Unis et le Canada.

Toutefois, la plupart du secteur manufacturier utilisateur de main-d'œuvre se trouve dans des industries à faible valeur ajoutée. Les entreprises manufacturières du Canada ne peuvent pas faire concurrence à la production à faible coût des pays comme la Chine, mais le Canada a toujours un avantage important dans les industries du savoir à haute valeur ajoutée. En effet, d'après les renseignements recueillis par le Sous-comité en Chine, malgré l'abondance de travailleurs dans ce pays, les salaires de la main-d'œuvre spécialisée sont plus élevés qu'au Canada à cause de la pénurie de travailleurs hautement qualifiés. Autrement dit, le Canada retient un avantage concurrentiel dans la production de haute technologie.

Pour attirer plus d'IED de l'Asie-Pacifique, le Sous-comité est d'avis que le Canada peut également profiter de ses liens au sein de l'ALENA pour se promouvoir comme porte d'entrée dans le marché américain. Des témoins de l'Asie-Pacifique étaient sceptiques quant à cette approche, parce que si la région de l'Asie-Pacifique était intéressée à accéder au marché américain, il serait plus efficace d'y aller directement. D'autres qui n'étaient pas d'accord ont fait remarquer que le caractère multiculturel du Canada et sa réputation comme société sûre et tolérante étaient des facteurs qui feraient du Canada une destination à l'investissement préférable.

L'accroissement du débit des investissements de l'Asie-Pacifique profiterait au Canada de plus d'une façon. L'investissement étranger crée des emplois et peut apporter de nouvelles technologies et techniques permettant d'accroître la productivité dans le pays. En outre, puisque le Canada est un marché de consommation relativement petit, la plupart de la production étrangère est destinée à l'exportation — soit aux plus grands marchés comme les États-Unis ou vers le pays d'où provient l'investissement. Dans un cas comme dans l'autre, les exportations plus élevées amélioreraient les balances commerciales du Canada avec les autres nations.

À mesure que d'autres pays comme la Chine et l'Inde continuent de se développer, les entreprises locales s'élargissent et acquièrent des connaissances et de l'expertise dans des domaines comme les logiciels et les applications informatiques, la biotechnologie et d'autres industries de haute technologie. Ces entreprises commencent à se tourner vers l'étranger pour établir des partenariats stratégiques et de nouveaux marchés pour leurs produits. Compte tenu de la main-d'œuvre qualifiée et productive qui s'y trouve, le Canada serait un débouché naturel pour les investisseurs étrangers. Le Sous-comité croit fermement qu'il importe de faire davantage pour promouvoir le Canada comme destination pour les IED en provenance de toute la région de l'Asie-Pacifique. Nous recommandons :

Recommandation 3 :

Que dans ses démarches pour améliorer ses liens en matière d'échanges commerciaux et d'investissements avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral ne cherche pas seulement à encourager les exportations canadiennes et les investissements à l'étranger, mais qu'il songe également à des façons d'attirer plus d'investissements étrangers directs au Canada en provenance de la région. En particulier, il importe de faire plus pour encourager l'investissement en provenance des nouvelles économies.

Établir des relations économiques fructueuses avec un pays asiatique exige de la patience et une vision à long terme. Bon nombre de témoins ont toutefois affirmé au Sous-comité qu'il est souvent arrivé dans le passé que les efforts du Canada destinés à promouvoir les échanges commerciaux et les investissements aient été inconstants. Plusieurs témoins, tant au Canada qu'en Asie-Pacifique, ont cité des exemples de programmes gouvernementaux avantageux qu'on a supprimés en raison d'un financement insuffisant ou d'initiatives qui étaient trop incohérentes pour rapporter des gains à long terme. Comme M. Wendy Dobson l'a déclaré :

À la fin des années 80, j'ai constaté qu'on avait réorienté vers l'Asie le point de mire du Programme Pacifique 2000. Des rivalités à l'intérieur du gouvernement au sujet des ressources ont cependant ensuite entraîné la fin définitive du programme et le détournement des ressources qui y étaient affectées, jusqu'à ce que nous soyons les hôtes de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, puis d'autres ressources ont été injectées. Ça ne marchera pas. Ou bien nous devenons sérieux ou bien nous arrêtons tout.

Des engagements financiers incohérents ont des répercussions coûteuses pour le Canada. Un financement ponctuel, sur lequel on ne peut compter mine non seulement l'efficacité de la politique sur les échanges commerciaux et les investissements, mais nuit également à la réputation du Canada. Un témoin à Kuala Lumpur a déclaré qu'un tel comportement inconstant avait valu au Canada la réputation d'être « instable ».

Durant ses voyages dans la région, le Sous-comité a été informé à plusieurs reprises que le Canada doit faire montre d'un intérêt *soutenu* vis-à-vis de la promotion des échanges commerciaux et des investissements et adopter une approche mieux coordonnée, qui s'accompagne d'une aide financière stable et prévisible, pour réaliser à long terme des gains. On nous a fréquemment rappelé qu'établir des relations d'affaires dans la région est un long processus, ou un processus qui prend du temps. Au Japon, on nous a dit qu'une fois de telles relations établies, les clients alors avaient tendance à se montrer très loyaux et que l'on ne les perdait pas facilement.

Le Sous-comité croit qu'on utilise on ne peut plus efficacement les ressources du Canada pour promouvoir les échanges commerciaux et les investissements lorsqu'elles sont étroitement orientées vers quelques marchés clés et lorsqu'elles ne sont pas largement dispersées. Compte tenu des déclarations que nous avons entendues, nous sommes également d'accord avec les témoins ayant affirmé que le gouvernement fédéral doit être prêt à prendre l'engagement concerté et soutenu qu'exige cette politique s'il veut suivre l'avis ou le conseil du Sous-comité et faire du développement des liens économiques avec l'Asie-Pacifique une grande priorité.

Recommandation 4 :

Puisqu'un effort soutenu est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs, le gouvernement fédéral ne devrait pas accorder à l'Asie-Pacifique une attention intermittente comme par le passé, mais il devrait s'engager à suivre une stratégie à long terme pour intensifier les échanges commerciaux et les investissements avec la région.

CHAPITRE III — VERS L'ADOPTION POUR LE CANADA D'UNE NOUVELLE POLITIQUE VISANT L'ASIE-PACIFIQUE

A. Libéralisation des échanges commerciaux et des investissements

Une des pierres angulaires de la politique canadienne de développement des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux du Canada et de l'Asie-Pacifique devrait logiquement consister à éliminer toutes les barrières ou tous les obstacles qui peuvent se dresser sur la voie de ce développement. Le Sous-comité préconise depuis longtemps d'établir des liens économiques plus étroits en libéralisant les échanges commerciaux et les investissements. Nos études précédentes sur les relations économiques du Canada avec l'Europe et les Amériques ont mis en évidence le fait que nous appuyons la stratégie sur trois fronts du gouvernement fédérale destinée à éliminer tous les obstacles possibles aux échanges commerciaux et aux investissements aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Nos vues sur l'Asie-Pacifique ne sont pas différentes. Nous cherchons à réaliser l'objectif ultime que constituent à long terme la libéralisation des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux du Canada et de chacun des pays de la région de l'Asie-Pacifique et l'ouverture à ces échanges et à ces investissements.

1. Principaux obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements en Asie et dans le Pacifique

Les barrières aux échanges commerciaux et aux investissements peuvent revêtir nombre de formes, les plus évidentes étant les barrières tarifaires, c'est-à-dire l'imposition par les États de droits sur les biens qu'ils importent suivant un barème préalablement déterminé. Les autres obstacles au commerce connexes incluent les quotas d'importations, les subventions à la production et à l'exportation et l'utilisation inappropriée de mesures sanitaires et phytosanitaires, pour n'en nommer que quelques-uns.

Durant ses voyages, le Sous-comité a aussi appris que plusieurs autres obstacles empêchent les liens économiques entre le Canada et la région de l'Asie-Pacifique de se développer dans toute la mesure du possible. Les cadres de la législation et de la réglementation de bien des pays de l'Asie-Pacifique sont, par exemple, complexes et instables. Des témoins ont parlé d'incertitude sur le plan de la réglementation, de systèmes juridiques relativement non développés et d'un manque, par conséquent, de recours légaux lorsqu'on modifie sans préavis les dispositions réglementaires régissant leurs activités. Un certain nombre de pays

de l'Asie-Pacifique ont également imposé des restrictions sur le plan de la propriété et de la participation étrangères. Ces restrictions se limitaient à des industries particulières dans certains cas et étaient plus étendues dans d'autres.

D'après certains témoins, la protection de la propriété intellectuelle constitue une préoccupation majeure pour les entreprises étrangères cherchant à mettre sur pied des services en Asie. Sauf dans les pays asiatiques les plus développés, le caractère insuffisant ou incertain de la législation sur la protection de la propriété intellectuelle et les brevets en vigueur en Asie peut dissuader des entreprises d'y investir ou d'y créer des services de recherche et de développement primaires. Plus généralement, les barrières linguistiques et culturelles, la distance à parcourir, l'incompatibilité des technologies et les coûts d'expédition constituent aussi indirectement des barrières au commerce.

2. Accords bilatéraux pour promouvoir le commerce et les investissements

Dans la plupart des cas, les obstacles au commerce et à l'investissement décrits ci-dessus peuvent être contournés de manière efficace en concluant des traités économiques officiels comme des accords de protection des investissements et de libre-échange. Ces accords fournissent des paramètres pour le commerce et l'investissement fondés sur des règles, éliminent ou diminuent les effets des barrières commerciales et tarifaires et offrent la stabilité et la prévisibilité dont les entreprises canadiennes ont besoin pour investir dans la région.

a) Accords de double imposition et de protection des investissements étrangers

Comme le Sous-comité l'a fait remarqué dans son rapport intitulé *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques*, l'étape fondamentale qui s'impose en vue d'améliorer les liens économiques est la création d'un environnement favorable pour les investissements étrangers. En général, on croit que les investissements étrangers directs annoncent un flux accru d'échanges commerciaux. Dans un premier temps, on réussit à créer les conditions nécessaires pour que les investissements étrangers prospèrent en concluant des traités comme des conventions de double imposition qui harmonisent les politiques d'imposition dans les pays signataires afin d'empêcher que les entreprises et les personnes situées dans un pays mais opérant dans un autre ne soient doublement imposées (sur un même revenu). Le Sous-comité est heureux de noter que le Canada possède un solide réseau de conventions de double imposition en Asie-Pacifique, couvrant 15 pays et englobant les principaux marchés de la région.

Toutefois, en ce qui a trait à une question connexe, le Sous-comité a entendu le témoignage de Robert Keyes effectué au nom de la Chambre de commerce canadienne au Japon qui demandait expressément que le Canada négocie un accord de sécurité sociale avec le Japon. Des entreprises canadiennes opérant dans ce pays ont formulé directement au Sous-comité la même demande. Actuellement, les gens qui ont quitté leur patrie en vue de travailler dans un autre pays doivent contribuer aux régimes de sécurité sociale des deux pays, même s'ils ne peuvent recevoir des prestations que d'un régime. Ce type de double imposition peut représenter une dépense d'entreprise considérable et alourdir les coûts d'opération des compagnies canadiennes qui font des affaires au Japon et des compagnies japonaises qui opèrent au Canada. Le Sous-comité croit que ce problème peut être facilement réglé. Nous recommandons :

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada négocie un accord de sécurité sociale avec le Japon et avec d'autres pays où la question est pertinente, éliminant l'obligation pour les compagnies de contribuer aux régimes de sécurité sociale dans les deux pays tandis que les prestations peuvent être versées seulement dans l'un d'eux.

Une deuxième étape qui permettrait de promouvoir les investissements étrangers et de contourner les obstacles à l'investissement serait d'augmenter le nombre de pays avec lesquels le Canada a signé des accords sur la protection des investissements étrangers (APIE). Les APIE sont des accords bilatéraux qui fournissent un cadre d'investissement prévisible aux investisseurs étrangers. Ils sont très utiles car ils fournissent une assurance contre l'incertitude en matière de réglementation et de lois à laquelle sont confrontés les investisseurs étrangers dans plusieurs pays.

En général, le besoin de conclure des APIE se fait sentir uniquement dans les pays en développement où les environnements instables ou sous-développés sur les plans réglementaire ou juridique découragent les investisseurs étrangers. Ainsi, le Canada n'a pas nécessairement besoin de conclure de tels accords avec des pays comme le Japon ou l'Australie. Toutefois, le Sous-comité remarque que le Canada a signé jusqu'à présent un APIE avec seulement deux pays de l'Asie-Pacifique — la Thaïlande et les Philippines.

Fait surprenant, le milieu des affaires est partagé quant à sa perception des APIE. Plusieurs entreprises opérant en Asie-Pacifique ont déclaré que la présence ou l'absence d'APIE ne jouait pas souvent dans la décision d'investir dans la région. Cependant, Robert Keyes partageait l'opinion inverse, affirmant que les

APIE étaient essentiels du point de vue des affaires. Il a souligné que ces accords reposent sur des certitudes et une application garantie de la loi et assurent une application régulière de la loi si les investissements sont menacés.

b) Accords de libre-échange

Les APIE et les conventions de double imposition permettent de mettre en place les fondations nécessaires pour resserrer les liens économiques, et, de surmonter les entraves d'ordre juridique et réglementaire à l'investissement. Toutefois, le Sous-comité croit que le moyen le plus efficace pour éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement est de chercher à établir des accords de libre-échange (ALÉ) avec des pays — ou des groupes de pays — dans la région. Non seulement les ALÉ diminuent les obstacles directs au commerce comme les barrières tarifaires et les contingents d'importation, mais aussi ils remédient aux préoccupations au sujet des obstacles indirects comme la protection de la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires ou phytosanitaires et le traitement national.

i) L'accord de libre-échange Canada-Singapour

À l'heure actuelle, le Canada n'a pas encore conclu d'accords de libre-échange avec les pays d'Asie-Pacifique, bien qu'il soit au stade final de négociations concernant un accord semblable avec Singapour. On espère qu'un accord de libre-échange sera conclu d'ici à la fin de 2003.

Les négociations entamées en vue de conclure un accord de libre-échange avec Singapour ont été plus longues que prévues; les deux pays ont commencé à signaler leur intention de conclure un accord en juin 2000. Depuis, les États-Unis ont aussi amorcé des négociations avec Singapour et ont déjà conclu un accord. Pendant que le Sous-comité se trouvait à Singapour, des témoins lui ont indiqué que la raison du délai actuel est que, parce que les marchés canadien et américain sont si étroitement intégrés, il importe que l'accord de libre-échange Canada-Singapour ressemble le plus possible à l'accord de libre-échange Singapour-États-Unis. Au départ, Singapour hésitait à accorder au Canada les mêmes concessions qu'aux États-Unis, mais nous avons été informés que des progrès considérables ont été enregistrés ces derniers mois.

Comme Singapour est une petite ville-État qui compte seulement quatre millions d'habitants, on peut se demander pourquoi elle est le premier choix du Canada pour conclure un accord de libre-échange dans la région de l'Asie-Pacifique. Toutefois, il y a plusieurs raisons majeures qui expliquent pourquoi un accord avec Singapour revêt une importance stratégique. D'abord, il est facile par comparaison de négocier avec Singapour parce que, comme il s'agit d'une

ville-État, il n'y a pas d'industrie agricole notable dans ce pays. L'agriculture est une question litigieuse dans presque tous les pays d'Asie; son absence facilite les négociations avec Singapour.

Toutefois, fait plus important encore, Singapour a établi un réseau impressionnant d'accords bilatéraux et de libre-échange — surtout dans les communautés d'Asie. En outre, comparativement à la plupart des autres pays asiatiques, Singapour a des lois très libérales à l'égard de la propriété étrangère. Toute compagnie canadienne opérant à Singapour a droit automatiquement au traitement national¹¹. En d'autres mots, les entreprises canadiennes sises à Singapour peuvent profiter de l'expansion du réseau d'accords de libre-échange de ce pays pour avoir accès plus librement au marché de tous les partenaires actuels et futurs de Singapour¹². Ce réseau fait de Singapour un point d'entrée précieux du point de vue stratégique pour les entreprises canadiennes qui cherchent à accéder aux marchés de l'Asie-Pacifique.

ii) Possibilités d'accords de libre-échange ailleurs en Asie-Pacifique

Étant donné qu'il soutient depuis longtemps les efforts de libéralisation du commerce du Canada, le Sous-comité est encouragé par les possibilités offertes par un accord de libre-échange Canada-Singapour et souhaite que cet accord soit le premier d'une longue série dans la région. Toutefois, en même temps, durant nos deux missions d'enquête en Asie, nous avons observé que les réponses à nos questions au sujet des possibilités de conclure des accords de libre-échange avec le Canada étaient décidément partagées.

Le Sous-comité a constaté que certains pays n'étaient pas immédiatement réceptifs à l'idée d'un libre-échange avec le Canada. Cette réticence n'est pas due à une hésitation de négocier avec le Canada, mais plutôt à une question de ressources suffisantes et de priorité. Comme il en a été question au chapitre II du présent rapport, le rythme rapide de l'intégration économique dans la région a donné lieu à une rafale d'initiatives intra-régionales en matière de libre-échange. Le Sous-comité s'est fait dire en Malaisie et en Chine que les accords intrarégionaux étaient la principale priorité et que les possibilités de libération du commerce à l'extérieur de la région — notamment avec le Canada — revêtaient une importance secondaire.

Cependant, de nombreux autres pays, notamment la Thaïlande, le Japon, l'Inde et la Corée du Sud, se sont montrés réceptifs en principe à l'idée de libéralisation du commerce avec le Canada. Même dans leurs cas, il était évident

¹¹ Les compagnies canadiennes ont également l'assurance d'un traitement national à Hong Kong.

¹² En Asie-Pacifique, Singapour a conclu ou négocie activement avec les neuf autres membres de la communauté de l'ANASE, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Japon, le Sri Lanka et la Chine.

que la question de la protection de l'agriculture était un obstacle majeur empêchant d'enregistrer des progrès significatifs sur le plan du libre-échange. Les questions de la protection de l'agriculture et de la libéralisation du commerce sont approfondies ci-dessous.

Malgré cette évaluation plutôt pessimiste des possibilités immédiates de libre-échange pour le Canada en Asie-Pacifique, le Sous-comité demeure convaincu que le Canada devrait poursuivre avec vigueur ses efforts de libéralisation du commerce dans la région. En fait, vu la stagnation des progrès réalisés dans le sens d'un nouvel accord multilatéral à l'OMC, le besoin de conclure des accords bilatéraux et régionaux augmente.

Le Sous-comité remarque que le Canada est en tête de course pour ce qui est d'encourager une libéralisation des échanges fondée sur des règles internationales. Cette position donne à penser que l'objectif ultime du Canada serait d'opérer dans un environnement où les investissements circulent librement et tous les obstacles aux échanges sont enlevés. Dans ce contexte, nous croyons que pour aller plus loin en vue de contourner les obstacles au commerce, le Canada devrait être prêt à conclure des accords bilatéraux ou de libre-échange régionaux avec tous les tiers intéressés qui partagent sa conception du libre-échange et son respect des droits de la personne. Par conséquent, le Sous-comité recommande :

Recommandation 6 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce de conclure et négocier des accords de libre-échange, sur une base continue avec les pays avec lesquels le Canada partage une vision en matière de libre-échange et de respect des droits de la personne. Il devrait prendre des mesures pour disposer d'un nombre suffisant de négociateurs expérimentés pour s'acquitter de son mandat.

Toutefois, cela ne veut pas dire que nous croyons que les négociations devraient avoir lieu sans que les représentants élus du Canada en soient informés ou y consentent. En fait, comme le commerce joue un rôle majeur dans la vie des Canadiens, nous pensons que la participation des parlementaires est de la première importance. Les membres du Parlement n'ont peut-être pas d'expérience en négociation d'accords commerciaux, mais vu qu'ils consultent leurs électeurs et groupes de revendication, ils se trouvent dans une excellente position pour fournir des lignes directrices concernant les négociations qui feront en sorte que les opinions et les préoccupations des Canadiens seront présentées à la table des négociations. Les parlementaires se trouvent également dans une bonne position pour évaluer les résultats des négociations et déterminer si le Canada devrait ratifier les accords préliminaires, et une fois les accords mis en place, pour évaluer leur incidence sur les Canadiens et l'économie canadienne.

Dans de nombreuses autres administrations, les représentants élus jouent déjà un rôle semblable. À titre d'exemple, lorsque l'Union européenne négocie des accords de libre-échange avec des tiers, le processus est mené par la Commission européenne qui agit selon les directives du Conseil de l'Union européenne — le corps législatif des pays membres de l'Union européenne dans le domaine des affaires étrangères. Le Conseil est l'organe de décision, émettant des directives pour les négociations en vue d'orienter la Commission. Le Conseil prend aussi la décision finale, à savoir adopter ou non l'accord conclu par la Commission.

Le Sous-comité est d'avis que le Canada devrait également encourager une plus grande participation de ses parlementaires au processus de négociations des échanges. Plus particulièrement, les parlementaires devraient participer activement à l'établissement des paramètres généraux liés à la position du Canada en matière de négociation — comme des limites, des exceptions et des exigences minimales — mais laisser les détails aux négociateurs professionnels. À mesure que les pourparlers avanceront, les négociateurs présenteront des rapports à intervalles réguliers au Parlement, ou au Sous-comité, à des fins de consultation ou de rétroaction. Enfin, tout accord préliminaire conclu par les négociateurs exigera une consultation auprès du Parlement avant d'être signé. Selon nous, la signature imminente de l'accord de libre-échange Canada-Singapour offre la possibilité de mettre en place un tel processus. Nous recommandons :

Recommandation 7 :

Que le Canada adopte une stratégie en matière de négociations commerciales où les parlementaires joueront un rôle plus actif. Les parlementaires devraient être consultés lors de l'élaboration du cadre de travail de base de la position canadienne lors de futures négociations commerciales. Les agents responsables des négociations seraient liés à ce cadre de travail général et, à mesure que les négociations avanceraient, présenteraient des mises à jour régulières sur les progrès et les défis aux parlementaires ou aux comités parlementaires concernés ou intéressés. Pour conclure, et à compter des négociations de libre-échange Canada-Singapour, les parlementaires devraient être consultés avant qu'un accord préliminaire ne soit signé.

iii) Pays moins avancés d'Asie-Pacifique

Bien que le présent rapport recommande que le gouvernement canadien adopte une approche plus stratégique en vue d'accroître le commerce et les investissements en Asie-Pacifique en s'attaquant aux marchés clés de la région, le Sous-comité croit que les 12 pays les moins avancés de la région exigent une attention spéciale.

Nous sommes heureux de constater que depuis le 1^{er} janvier 2003, le gouvernement canadien a éliminé unilatéralement toutes les barrières tarifaires et les limites de quotas sur les produits entrant au Canada et provenant de 48 pays moins avancés dans le monde. Les seules exceptions à cette concession ont été les produits agricoles à offre réglementée : les produits laitiers, la volaille et les œufs. Les pays moins avancés ont aussi acquis un traitement préférentiel dans des industries clés comme celles du vêtement, des textiles et de l'agriculture.

Toutefois, étant donné l'insuccès récent de la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, le Sous-comité pense que des mesures additionnelles doivent être prises en vue de promouvoir le développement économique des pays moins avancés, tant en Asie-Pacifique que dans le reste du monde. Plus précisément, de nombreux témoignages expliquent en quoi l'instabilité politique et l'incertitude en matière de lois et de règlements nuisent aux investissements étrangers et par conséquent au développement commercial et économique. Un des défis actuels auxquels sont confrontés les pays en développement, et en particulier les pays moins avancés, est que les coûts de la politique intérieure et les réformes judiciaires sont considérables et plusieurs de ces pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour entreprendre ces réformes. Par conséquent, le Sous-comité recommande :

Recommandation 8 :

Que, étant donné l'importance du commerce et de l'investissement pour stimuler la croissance économique, et, le besoin d'un environnement stable sur le plan des lois et de la réglementation pour attirer les investissements, le gouvernement du Canada offre un soutien accru aux pays moins avancés, en matière de réformes techniques, politiques et judiciaires liées au commerce.

3. La question de la protection de l'agriculture

Comme il a été mentionné ci-dessus, la question de la protection de l'agriculture est un obstacle majeur pour le Canada qui cherche à établir des accords de libre-échange avec les pays de l'Asie-Pacifique. La libéralisation des marchés de l'agriculture est un sujet de nature délicate sur le plan politique dans la

plus grande partie de la région, des pays en développement aux économies avancées comme le Japon. La protection des tarifs sur les produits agricoles de la région est souvent élevée, particulièrement sur les biens à valeur ajoutée. En outre, de nombreux pays offrent un soutien à la production intérieure à leurs agriculteurs et ont en place des mesures de sécurité comme des quotas en vue d'assurer une protection contre une augmentation des importations.

L'agriculture est considérée comme une industrie de première importance en Asie-Pacifique, non seulement du point de vue de la sécurité alimentaire, mais aussi de la préservation de la culture. Ainsi, au Japon, des témoins ont fait remarquer au Sous-comité qu'une récolte déficitaire à l'échelle de la planète au début du milieu des années 1970 a obligé les États-Unis à retenir les exportations de soya au Japon. Certains témoins ont cru à tort que le Canada avait également retenu les exportations alimentaires à ce moment-là. Cet incident a été perçu au Japon comme un rappel de l'importance de maintenir un certain contrôle sur les réserves alimentaires internes. En outre, le Sous-comité a appris que la culture du riz est fortement soutenue au Japon parce qu'elle est considérée comme une industrie japonaise traditionnelle. Nous avons également été informés que le système de production japonais se caractérise par des coûts élevés et non concurrentiels à l'échelle internationale. Des chefs d'entreprise japonais ont indiqué au Sous-comité que la crainte qui prévaut dans ce pays est que si la plus petite concession que ce soit en matière d'agriculture ouvre la porte un tant soit peu sur le marché japonais, celle-ci pourrait être forcée grande ouverte et les agriculteurs japonais seraient incapables de faire concurrence aux importations meilleur marché.

Le Sous-comité est frustré par la subvention continue de la production agricole, non seulement en Asie-Pacifique, mais partout dans le monde. Dans un rapport précédent intitulé *Pour un nouveau cycle de négociations efficaces : les grands enjeux du Canada à l'OMC*, le Sous-comité a examiné la question des subventions agricoles à l'échelle mondiale, remarquant qu'une telle protection sous forme de mesures d'encouragement à produire, de soutien explicite des prix (par lesquelles le gouvernement achète directement leurs produits aux agriculteurs à des prix supérieurs à ceux du marché) et de subventions à l'exportation génère des distorsions sur le marché qui, à leur tour, incitent d'autres pays à adopter des mesures semblables pour protéger leurs agriculteurs. Le résultat final est une surproduction mondiale et des prix mondiaux artificiellement bas. Peu de pays souhaitent diminuer ces mécanismes de soutien de l'agriculture unilatéralement, parce que leurs agriculteurs concurrenceraient sans protection (dans un environnement de bas prix) contre une production subventionnée ailleurs dans le monde. Le Sous-comité continue d'examiner diverses formules de gestion de l'agriculture qui ne comportent pas le versement de subventions et ne faussent pas les échanges commerciaux, notamment celle de la gestion de l'offre.

4. Surmonter la protection agricole : autres accords possibles de libéralisation du commerce

Le protectionnisme agricole continu, vu sous l'angle d'améliorer les liens économiques du Canada avec ses marchés d'Asie-Pacifique, fait en sorte qu'il est très difficile de négocier des accords de libre-échange. Pour qu'un accord de libre-échange bilatéral soit possible en vertu de la réglementation de l'OMC, on doit procéder à des réductions de tarif significatives sur 90 % de toutes les lignes tarifaires. Cela ne peut se faire sans aborder la question de l'agriculture. En fait, comme il a été mentionné ci-dessus, une des principales raisons pour lesquelles le Canada négocie un accord de libre-échange avec Singapour est que cette question revêt une importance minime.

La question de la protection agricole était particulièrement litigieuse au Japon. Bien que le Canada ait tenté récemment d'explorer la possibilité d'un accord commercial bilatéral avec le Japon, le Sous-comité a observé que les dirigeants politiques et les chefs d'entreprise japonais ne semblaient pas désireux de réexaminer la possibilité de conclure un accord de libre-échange avec le Canada à cause de la question de l'agriculture. Le Sous-comité a entendu des chefs d'entreprise japonais déclarer que le Japon est vulnérable dans des secteurs où le Canada est un exportateur d'envergure, comme les produits agricoles à valeur ajoutée et les biens manufacturés fondés sur des ressources, et que les tarifs japonais sont déjà bas dans des secteurs où le Japon est fort, comme les biens de haute technologie. Par conséquent, les seuls gains que le Canada pourrait enregistrer en concluant un accord de libre-échange seraient dans des secteurs que le Japon ne semble pas vouloir négocier. Il est certain que ce refus de négocier a été exacerbé par le seul cas de maladie de la vache folle (EBS) découvert en Alberta et la fermeture subséquente du marché japonais au bœuf canadien, ainsi que par la fermeture en cours du marché canadien au bœuf japonais à la suite de l'apparence d'EBS au Japon il y a plusieurs années.

Ainsi, il semble qu'il y ait peu de chance que le Canada réussisse à négocier un accord de libre-échange avec le Japon. Toutefois, le Sous-comité pense que si le Canada entend poursuivre une stratégie à long terme dans le but de développer ses marchés de l'Asie-Pacifique, celui-ci doit signaler sans équivoque, même à la lumière de ce défi, qu'il entend améliorer ses relations commerciales avec la région.

Comme la plupart des pays ne peuvent négocier un accord de libre-échange sans soulever la question de l'agriculture, on a suggéré au Sous-comité que le Canada montre son engagement à l'égard de la libéralisation du commerce avec le Japon en proposant de négocier un accord de libre-échange bilatéral portant uniquement sur les services, et de laisser le commerce des biens aux

négociations multilatérales à l'OMC. Un message semblable a été exprimé dans plusieurs autres pays et nous sommes entièrement d'accord avec cette suggestion.

Le Sous-comité maintient qu'un accord de libre-échange exhaustif constitue la meilleure option pour libéraliser le commerce et l'investissement avec les principaux marchés d'Asie-Pacifique du Canada. Toutefois, si les pays ne sont pas disposés à négocier un accord de libre-échange formel, parce que cela les obligerait à ouvrir leur marché agricole, nous pensons que le Canada devrait envisager sérieusement de conclure des accords de partenariat économique.

La nature des accords de partenariats économique est intentionnellement vague. Ils ne sont pas officiellement considérés comme des accords de libre-échange, parce qu'ils ne libéralisent pas le commerce de 90 % des lignes tarifaires. Les pays acceptent plutôt de négocier des concessions tarifaires pour un groupe plus restreint de produits. Ainsi, la taille et la portée de ces accords peuvent varier considérablement les uns par rapport aux autres. Les accords de partenariat économique plus rapproché sont accueillis de plus en plus favorablement dans l'Asie-Pacifique parce qu'ils permettent d'atteindre des objectifs de libéralisation commerciale sans nécessairement soulever des questions litigieuses comme l'agriculture.

Recommandation 9 :

Que dans les cas où les questions telles la protection de l'agriculture empêchent la conclusion d'un accord de libre-échange exhaustif, le Canada devrait plutôt négocier des accords de coopération économique qui favorisent le commerce ou des accords sectoriels au sein de l'OMC. Un libre-échange de services est un exemple d'un accord semblable.

B. Création d'un environnement favorable

Le Sous-comité croit que dans le cadre d'une politique Asie-Pacifique visant à accroître le commerce et les investissements, le gouvernement fédéral peut prendre plusieurs mesures pour encourager la création d'un environnement favorable en vue d'améliorer les liens économiques avec la région. Plus précisément, le Sous-comité a entendu de nombreuses suggestions quant à la façon dont le Canada pourrait améliorer le niveau d'interaction et d'échanges personnels avec les pays de l'Asie-Pacifique. Ces liens personnels pourraient également contribuer à resserrer les liens économiques.

1. Fréquence accrue des visites officielles

Pendant qu'il se trouvait à l'étranger, des témoins ont affirmé à plusieurs reprises au Sous-comité que le nombre de visites effectuées par des fonctionnaires et des ministres du gouvernement canadien dans plusieurs pays d'Asie-Pacifique avait considérablement diminué ces dernières années. Il était troublant d'apprendre que cette diminution n'a pas échappé aux entreprises canadiennes, aux délégués commerciaux et surtout aux gouvernements nationaux locaux.

Le Sous-comité a entendu des témoignages sur les mérites de liens politiques plus étroits dans toute la région. En Corée du Sud, des chefs d'entreprises canadiennes sont convaincus que des relations politiques et des visites officielles sont essentielles pour ouvrir les portes du marché coréen. Cette vue était exprimée dans toute la région.

Nous sommes convaincus que l'augmentation du nombre de visites officielles est essentielle à l'amélioration des liens économiques avec l'Asie-Pacifique. Les gouvernements et les entreprises de la région attachent une importance au contact direct et à l'entretien des relations personnelles. Ces relations seraient améliorées par des échanges officiels plus fréquents et l'interaction lancerait un signal clair que le Canada est déterminé à établir une relation économique mutuellement bénéfique à long terme. En outre, les visites officielles retiennent en général l'attention des médias, ce qui aide à rehausser la visibilité du Canada dans la région.

Le Sous-comité est heureux de constater que le nombre de visites ministérielles dans la région a augmenté cette année. Notre dernier voyage d'enquête effectué en septembre a directement précédé ou coïncidé avec les visites de plusieurs ministres fédéraux. En préparation pour le sommet d'octobre de l'APEC à Bangkok, plusieurs ministres de prestige, y compris le premier ministre, se sont rendus en visite officielle dans des pays de la région. Nous espérons que cette augmentation des visites officielles n'est pas attribuable uniquement à la conférence de l'APEC, mais qu'elle représente un engagement accru à l'égard de la revitalisation des liens officiels avec la région.

L'intensification des visites officielles dans la région de l'Asie-Pacifique soit une bonne chose, mais le Sous-comité est d'avis que le Canada doit améliorer la régularité de ces visites. D'une part, l'absence de visiteurs officiels du Canada dénote une certaine apathie à l'égard du maintien des relations étroites, d'autre part, un trop grand nombre de délégations qui se succèdent rapidement réduit l'importance de chacune. Par exemple, cet automne, quatre ministres canadiens et le premier ministre ont visité l'Inde sur une période de trois semaines. Pour que leur efficacité soit maximisée, les visites de haut niveau doivent être soutenues, stratégiques et coordonnées avec soin, pour faire en sorte que le Canada soit continuellement visible dans la région.

Recommandation 10 :

Que, pour montrer son engagement visant à améliorer les liens économiques et à entretenir des relations de travail plus étroites avec l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral augmente considérablement le nombre de visites dans les marchés clés de la région par les ministres, les parlementaires et les hauts fonctionnaires. En outre, ces visites officielles doivent être plus cohérentes, stratégiques et axées sur l'atteinte d'objectifs stratégiques précis

2. L'image des Canadiens et de la société canadienne en Asie-Pacifique

En général, le Sous-comité a observé que la plupart des Asiatiques ont deux perceptions différentes du Canada. Du point de vue économique, le Canada fait face à un défi continu en devant se différencier des États-Unis. La plupart des entreprises que le Sous-comité a rencontrées au cours de son voyage tendent à percevoir l'Amérique du Nord comme un marché homogène ou à focaliser uniquement sur les États-Unis. Pour ce qui est des produits canadiens, de nombreux chefs d'entreprises n'étaient pas au courant du savoir et de l'expertise du Canada dans nombre de secteurs de la haute technologie. Il est évident qu'il reste du travail à faire pour promouvoir le Canada en tant que destination pour des investissements et pour commercialiser en Asie-Pacifique les capacités de production du Canada. Ce point est approfondi à la section « Stratégies d'aide aux entreprises ».

Bien que l'image du Canada en tant qu'agent économique laisse à désirer en Asie-Pacifique; du point de vue social et de sa tolérance à l'égard des autres, son image est forte. Le Canada est largement perçu dans la région comme un pays sûr et honnête d'une grande beauté naturelle où la qualité de vie est élevée. En outre, la société canadienne est perçue comme étant tolérante des autres cultures et religions. Le Sous-comité a entendu plusieurs témoins en Asie déclarer que, depuis le 11 septembre 2001, les États-Unis sont perçus en général comme une société moins tolérante. Par contre, le Canada continue d'être perçu comme une société qui accepte et accueille les étrangers.

Vu qu'un grand nombre d'immigrants proviennent d'Asie, les liens personnels entre les Canadiens de descendance asiatique et leurs amis et parents outre-mer sont forts. Pendant qu'il était dans la région, le Sous-comité a rencontré un nombre incalculable de gens dont des amis ou des membres de leur famille vivaient au Canada, ou qui avaient étudié dans des universités canadiennes. Ces liens avec la région sont très précieux, non seulement d'un point de vue culturel,

mais aussi d'un point de vue économique. Le Canada peut tabler sur la force de sa main-d'œuvre multiculturelle pour aider à franchir les barrières linguistiques et culturelles entre la société nord-américaine et celle de l'Asie-Pacifique.

En outre, le Sous-comité a pu constater que certains Canadiens et événements de l'histoire du Canada ont influé considérablement sur la perception du Canada dans des pays précis de l'Asie-Pacifique. Nulle part ailleurs cela est-il plus vrai qu'en Chine. Le travail humanitaire du médecin Norman Bethune, conjugué au fait que le Canada était le premier pays de l'Ouest à accepter de vendre le blé si nécessaire à la Chine communiste dans les années 1960, ont engendré ensemble une bonne volonté considérable en Chine envers le Canada.

En général, le Canada jouit d'une excellente réputation en Asie-Pacifique. Notre société tolérante et multiculturelle, le nombre croissant d'immigrants asiatiques au Canada et l'aide que les Canadiens ont apportée dans le passé à des pays comme la Chine sont tous des atouts utiles pour faciliter le développement de notre relation économique actuelle avec la région de l'Asie-Pacifique. Le Canada devrait utiliser ces atouts de manière efficace en vue de faire avancer la coopération économique et sociale avec la région.

3. Services éducatifs

Au cours des voyages du Sous-comité, le sujet de discussion le plus souvent abordé était les possibilités pour le Canada dans le secteur des services éducatifs. Dans chaque pays que nous avons visité, des témoins ont parlé spontanément du potentiel pour les institutions post-secondaires du Canada de bénéficier d'un grand nombre d'étudiants asiatiques désireux de faire des études de type occidental.

À maintes reprises, des témoins ont prétendu que permettre à un plus grand nombre d'étudiants étrangers provenant de l'Asie-Pacifique d'étudier au Canada serait une bonne façon de promouvoir de futurs échanges et investissements. En général, les témoins ont convenu que lorsque les étudiants étrangers retournent dans leur pays natal, ils emportent avec eux le savoir des institutions, des industries, des produits et de l'expertise du Canada, ainsi que notre culture et les valeurs de la société canadienne. En fait, le Sous-comité a rencontré ou entendu plusieurs hauts fonctionnaires ou chefs d'entreprise — particulièrement à Singapour et à Hong Kong — qui ont étudié au Canada et dit beaucoup de bien à propos de leur expérience.

Dans quelques pays, certains ont exprimé leur frustration du fait que peu d'étudiants sont acceptés par les universités canadiennes, tandis que dans d'autres, le Canada constitue une destination majeure pour les étudiants étrangers. Actuellement, le Canada accueille de nombreux étudiants étrangers provenant de la Chine et de la Corée du Sud, mais relativement peu de l'Inde et

de l'Asie du sud-est. Toutefois, la plupart des témoins pensent que le Canada pourrait faire encore plus pour attirer des étudiants étrangers provenant de toute la région.

Les États-Unis et le Royaume-Uni sont des destinations de longue date pour les étudiants asiatiques qui désirent poursuivre des études de type occidental, tandis que l'Australie a mené une campagne de promotion des plus dynamiques pour inciter les étudiants étrangers. Le nombre d'étudiants étrangers en Australie a plus que triplé depuis 1990. L'Australie est désormais le pays où la proportion d'étudiants étrangers est la plus élevée, après la Suisse. Par opposition, le Canada n'a pas enregistré de croissance significative ces dernières années en ce qui concerne le nombre d'étudiants étrangers.

Les témoins étaient partagés à savoir si le Canada devrait continuer ou non de chercher vigoureusement à attirer plus d'étudiants étrangers ou plutôt établir des succursales outre-mer d'institutions canadiennes. La majorité d'entre eux voit la prestation de services éducatifs comme une industrie renfermant un potentiel de croissance incroyable pour le Canada. Toutefois, une minorité n'est pas d'accord, déclarant que l'Australie a déjà accaparé le marché de l'éducation de type occidental en Asie. Bon nombre d'entre eux croyaient que la proximité relative de l'Australie lui conférait un avantage important, malgré le fait que pour des pays comme le Japon et la Corée du Sud, l'Ouest du Canada n'est pas plus éloigné. Par ailleurs, des témoins ont rappelé au Sous-comité le fait que, en matière de compétences provinciales, il est difficile pour le gouvernement fédéral d'élaborer des politiques concernant l'éducation de niveau post-secondaire.

Le Sous-comité pense que les possibilités, en ce qui a trait au secteur des services éducatifs canadiens en Asie, sont notables et ne devraient pas être écartées. Non seulement les institutions post-secondaires bénéficient d'une augmentation de revenus et de l'image internationale que les étudiants étrangers offrent, mais il faut également souligner que le fait de fournir une instruction canadienne à des étudiants étrangers crée un lien indélébile entre ces étudiants et le Canada. Ces liens peuvent aider à paver la voie d'une future coopération économique et politique.

Recommandation 11 :

Que le gouvernement fédéral invite les provinces qui le désirent à établir conjointement une stratégie nationale sur l'éducation internationale pour promouvoir de façon plus dynamique le Canada comme destination d'études pour les étudiants internationaux.

Parallèlement, le Canada devrait déterminer de façon plus active quelles institutions canadiennes sont actives dans la région. Le Sous-comité a été bouleversé d'apprendre que plusieurs étudiants chinois et pakistanais qui

désiraient étudier au Canada étaient victimes de fraudes élaborés dans le cadre desquelles ils étaient acceptés pour étudier dans des établissements postsecondaires canadiens médiocres ou fictifs. De tels incidents ternissent la réputation internationale des services éducatifs de haute qualité du Canada et ils ternissent également l'image du pays dans son ensemble. Le Sous-comité recommande :

Recommandation 12 :

Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces pour élaborer un programme de certification des établissements d'enseignement afin de protéger l'intégrité et la réputation du Canada et pour empêcher les fraudes et les abus en matière d'immigration.

L'on a suggéré que le Canada devrait non seulement chercher à attirer de nouveaux étudiants étrangers, mais devrait aussi cultiver les liens existants qu'il a déjà établis avec d'anciens étudiants étrangers au Canada par l'entremise d'associations internationales d'anciens. En fait, de telles associations existent en Asie-Pacifique, bien que certaines, situées à Hong Kong et Singapour, soient plus actives que d'autres. Les anciens élèves étrangers qui ont réussi disent beaucoup de bien de leur expérience dans les universités canadiennes. Leur témoignage collectif serait un excellent outil promotionnel des institutions canadiennes à l'étranger.

Le Centre d'éducation canadien (CEC) est un organisme chargé actuellement de promouvoir et de mettre en valeur les établissements d'enseignement canadiens en vue de recruter des étudiants à l'échelle internationale. Les opérations du CEC outre-mer sont déjà concentrées en Asie-Pacifique — 11 des 17 bureaux situés à l'étranger se trouvent dans la région¹³. À Singapour, un témoin a suggéré au Sous-comité que le CEC pourrait jouer un rôle potentiellement très utile, non seulement en étant une simple source d'information, mais aussi en travaillant plus étroitement avec les associations internationales d'anciens élèves canadiens. Dans des pays où ces associations sont très présentes, le CEC pourrait collaborer avec elles en vue de mieux promouvoir les établissements canadiens. Dans les régions où les associations d'élèves canadiens sont moins actives ou nombreuses, le CEC pourrait assumer un rôle organisationnel ou de soutien tout en profitant des possibilités de promotion réciproques.

¹³ Plus précisément, le CEC mène des opérations en Australie, en Chine, au Vietnam, en Corée du Sud, en Thaïlande, en Malaisie, à Singapour, en Inde, en Indonésie, à Taiwan et à Hong Kong.

Toutefois, pour que le CEC soit en mesure d'ajouter la coopération avec les associations d'anciens à son mandat, celui-ci doit bénéficier de ressources financières supplémentaires. En fait, la capacité du CEC de remplir son mandat actuel a été beaucoup plus difficile ces dernières années étant donné que le gouvernement fédéral a diminué le soutien financier qu'il lui accorde. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ont ensemble fourni 1,9 millions de dollars au CEC en 2001-2002, ce qui représente une baisse de près de 40 % par rapport à il y a quatre ans.

Recommandation 13 :

Que, dans le but de promouvoir de manière plus efficace les établissements d'enseignement canadiens en Asie-Pacifique, et d'améliorer les liens entre les anciens élèves canadiens de la région, le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces et les institutions elles-mêmes, encourage le Centre d'éducation canadien à collaborer plus étroitement avec les associations internationales d'anciens élèves canadiens et à renforcer les liens qui les unissent. Le soutien financier nécessaire pour s'acquitter de cette fonction devrait être assuré.

4. Promouvoir les voyages et les échanges

En plus de promouvoir les visites gouvernementales officielles entre les pays de la région Asie-Pacifique, le Sous-comité croit qu'une stratégie efficace pour encourager le commerce et l'investissement consiste à favoriser les voyages et les échanges personnels entre le Canada et ses marchés cibles de cette région à tous les niveaux, du voyage d'affaires, au voyage éducatif et au voyage touristique. Le voyage permet de tisser des liens d'affaires et personnels avec des particuliers de la région, crée une sensibilisation aux possibilités de commerce et d'investissement dans les deux pays, expose la culture et les valeurs canadiennes, et, peut-être le plus important, engendre la connaissance. Les visiteurs de l'Asie-Pacifique qui viennent au Canada se renseignent sur les avantages de ce pays, tandis que les Canadiens qui voyagent dans cette région apprennent à mieux comprendre les cultures et les styles de vie qui, par ailleurs, peuvent parfois leur sembler exotiques ou inaccessibles.

L'amélioration des voyages et des échanges avec le Canada a été un sujet courant pendant les missions d'enquête du Sous-comité. Bien que les témoins aient maintenu catégoriquement que les échanges commerciaux, personnels et éducatifs étaient tous valables et devraient être encouragés, ils ont aussi mentionné plusieurs obstacles qui empêchent ces échanges d'atteindre leur potentiel.

Parmi ces limites, mentionnons le fait que le Canada n'est pas une destination approuvée pour les touristes chinois. Les citoyens chinois ne sont autorisés qu'à se rendre à titre de touristes dans les pays de statut de destination approuvée et même dans ce cas, seulement dans des voyages de groupe organisés. La Chine a approuvé 28 pays et régions comme destinations admissibles. Toutefois, malgré les efforts du Canada, la seule destination autorisée dans les Amériques jusqu'à présent est Cuba.

En outre, le Sous-comité a pris connaissance de nombreuses anecdotes troublantes ayant trait à la difficulté d'obtenir un visa pour voyager au Canada — que ce soit pour les affaires ou le plaisir. Le problème est particulièrement aigu en Inde où, comme l'a appris le Sous-comité, le haut-commissariat à Delhi était le seul bureau de ce pays à ce moment-là autorisé à délivrer des visas¹⁴. Depuis lors, le Canada a ouvert un nouveau consulat à Chandigarh au nord de l'Inde. Le Sous-comité se félicite que le Canada ait élargi sa présence diplomatique en Inde, mais tous les habitants du sud de l'Inde doivent toujours se rendre à Delhi dans le nord pour présenter personnellement leur demande de visa. En outre, il semble que la procédure d'approbation comporte d'importants défauts. Les chefs d'entreprise importants de l'Inde, qui cherchent à tisser des liens commerciaux avec le Canada, ont dit au Sous-comité que leur demande de visa avait été refusée. Dans un cas, ces gens sont plutôt allés aux États-Unis. Dans un autre cas, il a fallu une intervention en haut lieu pour permettre le traitement de la demande de visa.

Le Sous-comité a aussi appris à Bangkok que le Canada ne délivre pas plus de 60 visas par jour dans ce pays, quel que soit le jour. Nous avons appris qu'Air Canada a été effectivement empêchée d'établir un service aérien direct à Bangkok en raison des restrictions de voyage au Canada attribuables à la limite de visas.

Le Sous-comité reconnaît qu'un des défis dans la délivrance de visas en Inde est la difficulté de vérifier les antécédents des citoyens. Il n'existe aucun programme d'identification national, comme un numéro d'assurance sociale, ni d'organisme de vérification du crédit pouvant aider à vérifier les renseignements. Néanmoins, étant donné l'importance des déplacements d'affaires légitimes pour promouvoir le commerce et les investissements, il est essentiel que le Canada soit en mesure d'émettre des visas sans délai.

¹⁴ Ce bureau dessert aussi le Bhoutan et le Népal.

Recommandation 14 :

Que, sans compromettre la sécurité des Canadiens, le gouvernement fédéral veille à ce que les déplacements légitimes pour se rendre au Canada ne soient pas restreints sans raison valable.

Le Sous-comité a appris qu'un autre obstacle important à l'amélioration des voyages entre le Canada et la région Asie-Pacifique est la disponibilité de vols directs vers certaines destinations. Plus précisément, Singapour et Manille, aux Philippines, sont les seules destinations directes dans la communauté ANASE. En outre, jusqu'à tout récemment, le Canada n'avait pas de vol direct vers l'Inde ou ailleurs en Asie méridionale. Le 18 octobre, Air Canada a lancé un nouveau vol quotidien sans escale entre Toronto et Delhi. Des témoins en Inde avaient indiqué que l'absence de liens directs nuisait à l'établissement de relations commerciales entre les deux pays. Le Sous-comité est heureux que cet obstacle ait été enlevée.

Le Sous-comité croit que l'amélioration plus poussée des liens de transport entre le Canada et ses principaux marchés en Asie-Pacifique permettrait d'accroître nos liens avec cette région. Nous admettons que la capacité du gouvernement fédéral d'agir en cette matière est limitée par le fait que les transporteurs canadiens sont des entreprises privées et par les préoccupations de sécurité dans certains pays. Nous croyons cependant, qu'à l'intérieur de ces limites, le gouvernement fédéral doit chercher des moyens de favoriser l'ajout de lignes aériennes directes vers l'Asie-Pacifique. Nous recommandons :

Recommandation 15 :

Que le gouvernement fédéral examine les moyens d'éliminer davantage les obstacles à l'établissement de transport aérien commercial entre le Canada et les marchés clés de l'Asie-Pacifique.

En Thaïlande, le Sous-comité a été informé d'une autre question pressante touchant les entreprises canadiennes actives dans certains pays de la région Asie-Pacifique : la nature des avis aux voyageurs internationaux.

Pour la sécurité des Canadiens à l'étranger, le MAECI publie des avis aux voyageurs mis à jour régulièrement afin de les informer des zones dangereuses internationales éventuelles. Il a été proposé au Sous-comité de faire une distinction entre voyage essentiel et non essentiel (touristique) au moment de publier ces renseignements. Les avis aux voyageurs rendent difficile l'obtention d'une couverture d'assurance pour les gens d'affaires et peuvent nuire aux activités commerciales à l'étranger. C'est particulièrement le cas dans des pays

comme l'Indonésie et la Chine qui sont géographiquement étendus. L'agitation civile ou l'éclosion d'une maladie dans un endroit ne veut pas dire que le pays entier n'est pas sécuritaire.

Le Sous-comité convient que les avis aux voyageurs canadiens devraient contenir une distinction entre voyage essentiel et non essentiel et que, là où c'est pertinent, les avis aux voyageurs devraient être aussi précis que possible. Nous croyons toutefois que la question des avis aux voyageurs est un service important, qu'il faut veiller à ce que la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ne soit pas compromise.

Recommandation 16 :

Qu'au moment de publier les avis aux voyageurs en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada fasse une distinction entre voyage essentiel et non essentiel. En même temps, étant donné l'étendue de nombreux pays dans la région, il faudrait que les avis désignent de façon aussi précise que possible des emplacements particuliers, sans compromettre la sécurité des Canadiens.

À part la nécessité de surmonter les divers obstacles au voyage entre le Canada et l'Asie-Pacifique, de nombreuses idées relatives aux initiatives éventuelles du Canada, ou aux initiatives actuelles auxquelles il pourrait donner de l'expansion, pour améliorer l'interaction avec les pays de cette région ont été formulés par des témoins. Des témoins ont souligné que la compréhension de la langue locale a une valeur inestimable dans la conduite des affaires à l'étranger et qu'en conséquence, les programmes gouvernementaux de bourses d'études de langues seraient un moyen utile de promouvoir les relations économiques et commerciales. D'autres ont évoqué la valeur du programme Jeunes professionnels à l'international (JPI) (anciennement le Programme de stages internationaux pour les jeunes) qui envoie de jeunes Canadiens à l'étranger pour qu'ils acquièrent une expérience de travail international valable. Le Sous-comité a aussi entendu dire qu'en Inde, un programme semblable offrait des stages dans nos missions à l'étranger. On nous a dit que cette initiative donnait aux participants l'occasion de voir le monde et d'acquérir une expérience précieuse. Nous avons toutefois eu la déception d'apprendre que ce programme a été abandonné. Nous croyons que les stages à l'étranger ont de la valeur et qu'il faudrait les rétablir.

Nous avons aussi entendu des commentaires positifs à l'égard du Programme vacances-travail du Canada, qui permet aux jeunes canadiens de séjourner dans les pays choisis afin de les visiter et d'y travailler pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Ce programme est une entente réciproque, qui permet aux jeunes étrangers de venir au Canada aux mêmes conditions. Présentement, le Canada a une entente relative à ce programme avec quatre

pays de l'Asie-Pacifique : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et la Corée du Sud. Plusieurs des jeunes entrepreneurs canadiens séjournant au Japon croient que le Programme est excellent pour favoriser l'échange entre les pays et créer des possibilités commerciales et économiques. Bon nombre de ces entrepreneurs ont découvert le Japon grâce à ces programmes.

Le Sous-comité croit que dans le cadre d'une stratégie générale visant à promouvoir le commerce et l'investissement à long terme avec l'Asie-Pacifique, il faudrait appliquer des politiques qui favorisent l'apprentissage d'une langue et les échanges personnels. À ce titre, nous recommandons :

Recommandation 17 :

Dans le cadre d'une stratégie générale visant à promouvoir le commerce et l'investissement à long terme en Asie-Pacifique, que le gouvernement canadien explore les nouveaux programmes favorisant les échanges personnels avec la région et donne de l'expansion aux programmes actuels. Il faudrait, notamment, envisager l'expansion du Programme vacances-travail afin d'inclure d'autres pays de l'Asie-Pacifique et de permettre la participation d'un plus grand nombre de jeunes canadiens.

C. Stratégies d'aide aux entreprises

En bout de ligne, la décision d'entretenir des relations commerciales ou d'investir en Asie-Pacifique revient aux entreprises canadiennes. Cependant, le Sous-comité croit fermement que le gouvernement canadien peut jouer un rôle indispensable en aidant le milieu des affaires canadien à réussir en Asie-Pacifique. Cette prise de position est influencée par les déclarations de nombreux témoins qui suggèrent des moyens précis par lesquels le gouvernement fédéral pourrait, à leur avis, aider les entreprises.

Dans presque tous les cas, ces suggestions avaient un dénominateur commun. Les témoins ont affirmé que le rôle le plus utile que le gouvernement canadien pourrait jouer en favorisant l'expansion du commerce et de l'investissement en Asie-Pacifique consisterait à créer les conditions nécessaires à la prospérité des entreprises; autrement dit, ouvrir les portes et permettre aux sociétés canadiennes de saisir elles-mêmes les possibilités de la région.

Dans une large mesure, la solution se trouve dans une stratégie de libéralisation commerciale décrite précédemment. Cependant, doter les entreprises canadiennes des outils dont elles ont besoin pour réussir en Asie-Pacifique exige plus que la simple réduction des barrières commerciales. Vu la croissance et le développement rapides en Asie-Pacifique, le besoin d'information

à jour est critique, comme l'est, à notre avis, le besoin pour le gouvernement fédéral d'aider à rétablir les relations et les liens commerciaux entre le Canada et l'Asie-Pacifique, qui se sont atrophiés depuis la crise asiatique de 1997-1998.

À notre avis, il y a cinq secteurs distincts à l'intérieur desquels le gouvernement fédéral peut jouer un rôle valable en maximisant le potentiel de réussite des entreprises canadiennes en matière de création de liens commerciaux et d'investissement dans les pays de l'Asie-Pacifique. Le premier consiste à veiller à ce que les entreprises aient accès à l'information exacte en temps opportun concernant les marchés étrangers et les possibilités d'affaires pertinentes à leur entreprise dans cette région. Le deuxième concerne la capacité immédiate d'exporter : aider les sociétés canadiennes à se préparer à faire des affaires en Asie-Pacifique avant de quitter le Canada. Le troisième secteur consiste à faciliter la transition entre le Canada et l'Asie-Pacifique, en particulier pour les nouveaux exportateurs ou les nouveaux investisseurs. Le quatrième concerne la promotion de l'image du Canada, des sociétés canadiennes et de l'expertise canadienne en Asie-Pacifique. Enfin, le gouvernement fédéral peut s'assurer que les sociétés canadiennes actives ou exportatrices dans la région reçoivent des services gouvernementaux de haute qualité à l'étranger. Chacun de ces cinq secteurs est expliqué ci-dessous.

1. Accès aux renseignements commerciaux exacts et opportuns

Le rôle le plus important que peut jouer le gouvernement du Canada en favorisant le commerce et l'investissement en Asie-Pacifique consiste peut-être à fournir aux entreprises canadiennes les meilleurs renseignements possibles sur la région. Le Sous-comité s'est laissé dire que les Canadiens ne sont que peu sensibilisés au potentiel économique global et aux occasions commerciales particulières à l'Asie-Pacifique. Comme Ken McKeen (consultant, à la Coast Forest and Lumber Association) l'affirme, les renseignements commerciaux sont très utiles aux entreprises, notamment aux petites organisations qui n'ont pas les moyens suffisants pour faire leur propre analyse de marché ou n'ont pas de représentant à temps plein dans la région. L'accès aux renseignements commerciaux pertinents permettrait aux sociétés de surveiller les possibilités et les développements éventuellement favorables à leurs produits et faciliterait leur accès à ces marchés peu connus. Plusieurs autres témoins ont exprimé une opinion semblable.

Le Sous-comité reconnaît que fournir en temps opportun des renseignements commerciaux complets et exacts sur l'Asie-Pacifique constituerait un outil de valeur inestimable pour les entreprises et aiderait à promouvoir la sensibilisation aux possibilités économiques de cette région. Nous remarquons aussi que ce type de renseignements commerciaux est déjà largement accessible par l'entremise de différentes sources gouvernementales. Par l'intermédiaire des bureaux du Service des délégués commerciaux (SDC) au Canada et à l'étranger,

ainsi que de son site Web, le MAECI diffuse les renseignements commerciaux et repère les principales possibilités de croissance et d'investissement à l'échelle mondiale. Le Ministère fournit également des renseignements historiques, culturels et politiques. Exportation et développement Canada (EDC) fournit aussi des renseignements commerciaux et une analyse économique courante à ses membres, sur son site Web. Industrie Canada ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada offrent des services semblables.

La Fondation Asie Pacifique du Canada est une autre source d'information plus complète. La Fondation est un organisme indépendant, sans but lucratif, voué exclusivement à la recherche et à l'analyse portant sur la région Asie-Pacifique à l'intention des entreprises et des décideurs politiques. Elle a été créée en 1984, par une Loi du Parlement dans le but d'accroître la sensibilisation et la compréhension des Canadiens à l'égard de la région Asie-Pacifique. La Fondation est appuyée financièrement par le MAECI et l'ACDI.

Selon le Sous-comité, la Fondation Asie Pacifique du Canada est un excellent exemple d'organisation qui peut offrir en temps opportun l'information et l'analyse complète des questions économiques et politiques de la région Asie-Pacifique et de la relation du Canada avec cette région. En principe, nous croyons que la Fondation a, entre autres avantages, la capacité d'être un outil de valeur inestimable de diffusion des renseignements commerciaux et de promotion de la sensibilisation aux possibilités de commerce et d'investissement en Asie-Pacifique. Étant théoriquement indépendante des politiques gouvernementales et des décideurs, la Fondation a l'avantage de mener ses propres recherches et d'analyser les relations du Canada dans la région avec plus de liberté et d'objectivité que les ministères chargés de fonctions semblables.

Nous sommes toutefois déçus d'apprendre que la capacité de la Fondation de remplir son mandat est minée par un soutien financier irrégulier et en baisse. Son budget était d'environ 2 millions de dollars en 2002, soit le quart de son niveau d'il y a 10 ans. John Wiebe signale au Sous-comité que cette baisse de fonds a forcé la Fondation à renoncer à des programmes valables qui servaient à cultiver les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique. Parmi ceux-ci, se trouvaient le Programme Jeunes leaders, qui permettait à de jeunes leaders asiatiques de visiter le Canada. Ces jeunes retournaient ensuite à leur poste dans l'industrie ou le gouvernement en ayant une meilleure connaissance des produits canadiens et des possibilités d'investissement au Canada. De même, le Programme de bourse de séjour dans la région Asie-Pacifique a été abandonné. Ce programme permettait d'envoyer des journalistes canadiens en Asie afin d'améliorer leurs connaissances de la région dont ils parlaient dans les médias canadiens. La perte de fonds a également forcé la Fondation à fermer ses bureaux à Montréal, Toronto, Winnipeg et Regina.

La baisse des fonds provenant du MAECI s'explique notamment par une vérification ministérielle datée d'avril 2003 indiquant que la Fondation avait accumulé des réserves de caisse considérables et menant à la conclusion que cela découlait d'un financement excessif par le Ministère. Cependant, les réserves de caisse en cause servaient à deux organismes sans but lucratif créés par la Fondation : le Réseau des centres d'éducation canadiens et la Fondation GLOBE. Puisque ces deux organismes sont indépendants de la Fondation, celle-ci n'a aucun droit sur leurs réserves et n'y a pas accès. Les réserves de caisse propres à la Fondation ne dépassent pas les limites fixées par son conseil d'administration.

Le manque de financement stable pour la Fondation est un sujet de préoccupation pour le Sous-comité. Nous y voyons un exemple de la critique selon laquelle la politique économique et de commerce international est improvisée et manque d'engagement. Pour permettre à la Fondation de jouer le rôle que nous entrevoyons — comme une principale source canadienne d'information commerciale et d'analyse des marchés de l'Asie-Pacifique — il faut accroître le soutien financier et la stabilité du financement. En tenant compte de cela, le Sous-comité recommande :

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Canada revoie le mandat de la Fondation Asie Pacifique du Canada et fasse en sorte de lui assurer un budget stable afin qu'elle puisse assurer efficacement l'information et les services qu'elle est chargée de dispenser. Pendant cet examen, le gouvernement devrait aussi revoir l'efficacité d'autres réseaux d'affaires, comme la Chambre de commerce du Canada.

La question de la qualité des statistiques sur le commerce et les investissements internationaux est liée à l'idée d'offrir en temps opportun l'information exacte. Dans son étude la plus récente *Consolider les liens économiques entre le Canada et les Amériques*, le Sous-comité a constaté à plusieurs reprises que les données canadiennes sur le commerce international des marchandises avec les pays des Amériques étaient très différentes des données utilisées dans ces pays. Ces différences sont attribuables, du moins en partie, au transbordement des marchandises passant par les États-Unis ou un autre pays tiers au cours du transport vers leur destination finale.

Malheureusement, le Sous-comité a constaté le même problème dans la région Asie-Pacifique. À titre d'exemple, les données canadiennes sur le commerce de marchandises avec le Japon indiquent que le Canada a un déficit commercial important avec ce pays. Cependant, on nous dit que, selon les chiffres japonais sur le commerce, l'opposé serait vrai.

Le Sous-comité croit fermement que le manque de fiabilité des données mine la crédibilité de la recherche et de l'analyse en matière de commerce. Nous recommandons avec insistance au gouvernement fédéral de régler ce problème dans les plus brefs délais. Comme John Wiebe l'affirme :

Des statistiques commerciales faussées peuvent laisser aux entreprises, au public et aux décideurs une impression tout aussi faussée des relations globales du Canada, avoir des effets sur l'attribution de ressources politiques limitées, détourner les intérêts commerciaux et médiatiques de l'acheteur final et compliquer le processus de surveillance et d'ajustement aux bouleversements externes.

À ce titre, le Sous-comité recommande :

Recommandation 19 :

Que le gouvernement fédéral s'efforce, en collaboration avec les autres pays, d'harmoniser les méthodes statistiques dans la collecte de données sur le commerce international.

2. Assurer la préparation à l'exportation

Un autre aspect important de l'information sur les marchés est l'assurance que les entreprises canadiennes sont prêtes à exporter. Ian Cheng (président, Comox CanadAsia Business Society) déclare au Sous-comité qu'en dépit du fait que les exportations internationales représentent 41 % du PIB canadien, bon nombre de sociétés canadiennes ne sont pas suffisamment renseignées sur le commerce et les investissements à l'étranger. M. Cheng affirme que pour de nombreuses sociétés, le commerce international équivaut à transporter une cargaison par camion de l'autre côté de la frontière Canada-États-Unis et de revenir avec une traite bancaire.

Ceci a été confirmé au Sous-comité par des sociétés canadiennes et des travailleurs des services à l'étranger pendant ses missions d'enquête dans la région. Les témoins affirment que trop fréquemment, les entreprises canadiennes qui arrivent en Asie-Pacifique — le plus souvent des petites et moyennes entreprises (PME) — ne sont pas bien préparées pour affronter les défis et les obstacles liés au commerce et aux investissements dans un marché étranger. Fréquemment, ces entreprises arrivent dans la région sans plans d'affaires précis, ayant seulement des prévisions de ventes et l'aide du Service des délégués commerciaux. Dans ces cas, l'incursion dans la région Asie-Pacifique devient une expérience coûteuse, frustrante et stérile pour l'entreprise et une utilisation inefficace des ressources étrangères du Service des délégués commerciaux (SDC) canadiens.

Pour le Sous-comité, il est clair que le Canada doit s'efforcer de mieux renseigner les exportateurs éventuels ici, avant leur entrée sur le marché de l'exportation. Toutefois, le fait que certaines sociétés canadiennes ne soient pas suffisamment préparées n'est pas attribuable à un manque de ressources gouvernementales disponibles. Équipe Canada inc — un réseau de plus de 20 ministères et organismes gouvernementaux, de provinces, de territoires et d'autres partenaires — exploite un site Web global destiné spécialement à servir de ressource unique pour aider les entreprises à se préparer à l'exportation*. Exportation et développement Canada offre également des services aux exportateurs éventuels, en évaluant leur état de préparation et en les préparant au marché de l'exportation¹⁵.

Le Sous-comité est heureux que ces programmes soient offerts aux exportateurs éventuels, mais demeure préoccupé par les anecdotes au sujet des sociétés canadiennes insuffisamment préparées qui arrivent en Asie-Pacifique en espérant vendre leurs produits, soit que ces entreprises ne soient pas au courant de ces services, soit que ces services ne soient pas efficaces pour préparer les exportateurs éventuels. Sans présupposer l'un ou l'autre, le Sous-comité recommande :

Recommandation 20 :

Que, étant donné la preuve que de nombreuses sociétés canadiennes ne sont pas suffisamment renseignées sur les défis de l'exportation et de l'investissement sur les marchés de l'Asie-Pacifique, le gouvernement canadien devrait améliorer l'efficacité du service de préparation aux exportations d'Équipe Canada inc. Il devrait plus précisément déterminer si les exportateurs éventuels connaissent ce service et s'en prévalent et si le service prépare bien les entreprises canadiennes aux défis de l'exportation dans les marchés d'outre-mer.

Sur un sujet connexe, le Sous-comité a en général entendu des critiques positives sur le Programme de coopération industrielle (PCI) de l'ACDI. Ce programme consiste à assurer un soutien financier aux entreprises canadiennes qui projettent de faire des affaires dans divers secteurs dans des pays en développement. La plupart des témoins entendus en Asie-Pacifique n'avaient que de bons mots au sujet du PCI, mais certains ont dit le juger trop lourd sur le plan administratif. D'autres estimaient que les critères d'admissibilité limitaient la participation des petites entreprises. Le Sous-comité est d'avis que l'ACDI pourrait améliorer encore plus ce programme en éliminant ces faiblesses.

* www.exportsource.ca.

¹⁵ Pendant son séjour dans la région, le Sous-comité a entendu dire que bien que la EDC assure un service précieux de financement des exportations, on craint qu'elle n'envahisse le marché des institutions de prêt du secteur privé.

3. Faciliter la transition à l'étranger

Pour les entreprises prêtes à exporter qui cherchent à vendre leurs produits ou à investir en Asie-Pacifique, il est essentiel de visiter les pays ciblés dans cette région afin d'établir des contacts d'affaires, de rencontrer des partenaires locaux éventuels et d'installer une base d'opérations. Un message cohérent a été présenté au Sous-comité: vu l'importance du contact direct et des relations interpersonnelles pour les chefs d'entreprise, les visites fréquentes et une présence physique dans la région sont essentielles au succès.

À notre avis, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important en facilitant la transition en douceur à l'étranger pour les sociétés canadiennes. C'est le cas en particulier pour les PME. Les grandes sociétés canadiennes ont suffisamment de ressources internes pour faire la recherche avancée nécessaire et pour absorber les coûts initiaux de voyage et d'établissement d'une présence dans la région. Cependant, les frais de voyage, la nécessité de se débrouiller dans une langue et une culture peu connues, d'établir une présence locale et de se frayer un chemin parmi les obstacles juridiques et réglementaires locaux sont autant de barrières financières et psychologiques à l'entrée des petites entreprises en Asie-Pacifique, même pour celles qui ont de bons produits, qui ont repéré les possibilités de marché éventuelles et qui sont préparées à l'exportation.

Le Sous-comité croit qu'il est important de donner aux PME la chance d'être présentes pour profiter des possibilités de marché en Asie-Pacifique. Certains témoins dans la région ont suggéré que le gouvernement fédéral offre une subvention de voyage aux PME pour compenser leurs coûts d'établissement de contacts d'affaires initiaux à l'étranger. D'autres font cependant une mise en garde, affirmant que dans le passé quand le Canada a offert ce type de soutien financier pour le voyage, les résultats ont été décevants car les entreprises qui n'assumaient pas le plein fardeau de leurs dépenses de voyage ne s'efforçaient pas autant de réussir. Nous admettons qu'un programme de subventions de voyage non sélectif n'est pas une solution pratique à ce problème. Néanmoins, nous voyons une possibilité de lier le besoin d'améliorer la préparation à l'exportation des PME canadiennes à la nécessité de les aider à établir un premier contact direct à l'étranger.

Le Sous-comité remarque dans son rapport de 2003-2004 sur les plans et les priorités, le MAECI a souligné la nécessité d'améliorer la préparation aux exportations des petites entreprises et de les aider à profiter des occasions qui se présentaient à l'étranger. Plus précisément, le MAECI prévoit de remodeler son Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) qui offre des prêts remboursables aux petites entreprises pour les aider à repérer et à exploiter les ventes et les possibilités de projet d'immobilisations à l'étranger.

Bien que le Sous-comité soit d'accord avec la nécessité de mieux aider la petite entreprise, nous proposons une approche quelque peu différente, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral travaille avec les entreprises qui ont déjà réussi en Asie-Pacifique à établir des critères rigoureux pour évaluer les plans d'affaires et la préparation aux exportations des exportateurs éventuels dans la région. Après avoir préparé un plan d'affaires sain et une fois que la préparation à l'exportation a été démontrée, les sociétés seraient admissibles à un soutien financier afin de les aider à compenser les frais de voyage encourus pour commencer à réaliser ce plan.

Bien que les détails précis de la conception d'un tel plan méritent d'être étudiés attentivement et pris en considération avant la mise en application, nous croyons qu'un programme élaboré selon ces critères serait très avantageux. Il encouragerait les PME à explorer les marchés d'outre-mer pour trouver des possibilités de commerce et d'investissement plutôt que de se limiter au marché des États-Unis; il améliorerait la préparation à l'exportation et il contribuerait à éliminer certains des obstacles financiers que rencontrent les petites entreprises désireuses de faire des affaires dans la région Asie-Pacifique.

Recommandation 21 :

Que, dans le but d'améliorer la préparation à l'exportation et d'éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement à l'étranger, notamment en Asie-Pacifique, le gouvernement du Canada travaille avec les entreprises qui ont manifestement réussi dans la région pour établir des critères en vue d'évaluer les plans d'affaires et la préparation à l'exportation des PME intéressées au marché de l'Asie-Pacifique. Si elles respectaient ces critères, les PME recevraient une aide financière pour les aider à compenser les frais de voyage afin d'entreprendre la réalisation de ce plan.

En voyageant dans la région, l'un des messages les plus fréquemment entendus par le Sous-comité est qu'un bon partenaire local est un atout de valeur inestimable et dans de nombreux cas une nécessité pour la réussite des projets des sociétés canadiennes, — en particulier les PME — en Asie-Pacifique. Les partenaires locaux connaissent très bien le marché local, les lois, les règlements, les coutumes et la langue locales, ainsi qu'une série d'autres facteurs essentiels à la réussite en affaires. Les partenaires locaux sont particulièrement essentiels dans les pays en développement où il est plus risqué de faire des affaires. Par exemple, le directeur d'une société canadienne active en Thaïlande, a affirmé au Sous-comité que les règlements et les procédures gouvernementales sont extraordinairement complexes presque partout en Asie et sont particulièrement difficiles à comprendre pour les étrangers.

Dans une certaine mesure, les ambassades et les délégués commerciaux du Canada travaillent pour faciliter ces liens en fournissant aux exportateurs éventuels l'information sur les sociétés canadiennes et les entreprises locales dignes de confiance installées dans la région. Ils favorisent aussi l'interaction directe au moyen de divers événements planifiés. Bien que ce service soit utile, le Sous-comité a entendu des témoignages selon lesquels un système plus officiel serait encore plus avantageux pour aider les sociétés canadiennes à surmonter l'incertitude initiale de l'arrivée dans un pays nouveau.

Un moyen d'aider les sociétés intéressées à faire des affaires en Asie serait de créer un programme de mentorat jumelant l'entreprise éventuelle à une autre déjà établie dans ce pays. Ce jumelage permettrait à l'entreprise établie de partager son savoir et son expérience avec la nouvelle venue. Plusieurs sociétés canadiennes déjà installées en Inde, en Thaïlande, à Hong Kong et en Malaisie reconnaissent qu'un programme de ce genre serait valable et se sont dit prêtes à assumer le rôle de mentor éventuellement.

Le Sous-comité croit que les Chambres de commerce canadiennes présentes dans la région peuvent aussi aider à la mise en place et à la coordination de ce programme de mentorat. Comme l'affirme Robert Keyes, ces organismes sont souvent informels et collaborent étroitement avec les ambassades canadiennes. Elles ouvrent une fenêtre intéressante sur leur pays respectif. Effectivement, au cours du voyage du Sous-comité à Bangkok, la Chambre de commerce Thaïlande-Canada a offert ses services en vue de faciliter ce type de programme de mentorat.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement canadien travaille, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux, Programmes et services à l'étranger, avec les associations commerciales canadiennes présentes sur les principaux marchés de l'Asie-Pacifique pour créer un programme de mentorat qui permettra aux entreprises canadiennes déjà établies sur ces marchés de partager leur savoir et leur expérience avec les nouvelles venues dans la région.

Lorsqu'il était au Japon, il a été question au Sous-comité d'un modèle utilisé par le Royaume-Uni pour aider ses petites entreprises à s'établir sur un nouveau marché. Le Royaume-Uni dirige un « incubateur d'entreprises » (*trade park*) à Yokohama, près de Tokyo, qui fournit des locaux à bureaux modestes et des services commerciaux de base, comme des connexions Internet, aux représentants des PME britanniques lorsqu'ils viennent au Japon pour la première fois. Cela fournit aux nouveaux venus une base pour les opérations initiales, un

accès facile à l'information sur les marchés et aux services d'interprète de l'ambassade ainsi qu'une chance de se frayer plus facilement un chemin sur le marché japonais.

Le Sous-comité voit le grand mérite de cette proposition et fait remarque que pendant un certain temps, une installation semblable, appelée Maison du Canada, existait à Singapour. Nous proposons que le Canada ouvre trois incubateurs de ce genre dans la région : au Japon, à Hong Kong et de nouveau à Singapour. En tant qu'économies les plus avancées de la région, ces trois endroits offrent la stabilité économique et politique, des milieux juridiques et réglementaires stables et des économies ouvertes. Hong Kong et Singapour peuvent aussi servir de tremplin valable vers le reste de l'Asie-Pacifique : Hong Kong grâce à ses liens avec la Chine et Singapour par l'entremise de son réseau croissant d'accords de libre-échange avec d'autres pays de la région Asie-Pacifique. En outre, les liens avec le Commonwealth rendent le système de conduite des affaires publiques à Hong Kong et Singapour relativement familier et les correspondances de voyage vers d'autres destinations dans la région sont excellentes.

Recommandation 23 :

Que le gouvernement fédéral ouvre trois incubateurs de petites entreprises en Asie-Pacifique — au Japon, à Hong Kong et à Singapour. Ces incubateurs offriront aux petites entreprises canadiennes nouvellement venues l'usage temporaire de locaux à bureaux et l'accès à des services commerciaux de base afin de faciliter leur entrée dans la région.

4. Rehausser le profil économique du Canada

Il est largement reconnu que l'image nationale, ou la « marque de commerce », constitue un ingrédient essentiel du succès des exportations d'un pays à l'étranger. En effet, comme l'indique la FAP du Canada dans sa *Revue Canada-Asie 2001*, plusieurs études empiriques démontrent que le pays d'origine d'un produit influence la décision de l'acheter. Pour réussir à vendre leurs produits et services dans la région Asie-Pacifique, les entreprises canadiennes doivent absolument compter sur une image favorable du Canada, de ses produits et de son expertise.

Malheureusement, l'image du Canada à l'étranger est nettement inexacte. La Chambre de commerce et de l'industrie de Chine a rappelé au Sous-comité, lors de son passage à Singapour, le sondage mené en 2001 par la Fondation Asie-Pacifique sur l'image du Canada¹⁶. Ce sondage confirme, en effet, que les

¹⁶ Les résultats de ce sondage ont été publiés dans la *Revue Canada-Asie 2001* de la FAP du Canada.

gens d'affaires perçoivent le Canada comme un pays magnifique avec une population amicale et tolérante mais non comme une économie dynamique dotée d'une technologie et d'une expertise de pointe.

Aux audiences du Sous-comité à Ottawa, plusieurs témoins ont reconnu que le Canada doit remodeler son image dans la région Asie-Pacifique. De l'avis du secrétaire d'État, l'honorable David Kilgour, le Canada jouit d'une bonne réputation, mais sa marque de commerce laisse à désirer. Le problème, selon lui, c'est que le Canada est apprécié comme destination de voyage et source matières premières mais qu'il n'est pas reconnu comme un partenaire dans le secteur de la haute technologie et du commerce fondé sur le savoir. D'autres témoins se sont empressés de préciser que certaines perceptions relatives au Canada lui sont très favorables — les entreprises de la région Asie-Pacifique considèrent que le Canada est un endroit agréable à vivre pour leurs employés à cause de son niveau de vie et de la présence de nombreuses communautés d'origine asiatique.

John Wiebe a toutefois fait remarquer que les pays de la région Asie-Pacifique ont une perception du Canada qui n'est pas sans refléter les relations commerciales que le Canada entretient avec bon nombre des pays de la région. Dans le secteur de la haute technologie, le gros des échanges du Canada se fait avec les États-Unis. Par ailleurs, les produits agricoles ou dérivés de matières premières représentent plus de la moitié des exportations canadiennes vers la région Asie-Pacifique (voir l'Annexe III).

Dans ce contexte, il n'est pas facile de changer l'image du Canada. David Mulroney (sous-ministre adjoint, Asie-Pacifique, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) a décrit certaines mesures que le gouvernement du Canada a prises ou envisage de prendre pour améliorer son image de marque. Par exemple, il a fait appel à des « champions » canadiens populaires, comme l'astronaute Julie Payette, pour représenter le pays et lancé de vastes stratégies de diplomatie publique en Chine, au Japon et en Inde; il a également eu recours à des moyens plus subtils comme l'utilisation ostentatoire de produits de haute technologie canadiens dans ses bureaux commerciaux à l'étranger.

Le Sous-comité est d'avis que pour améliorer sa « marque de commerce » dans la région Asie-Pacifique, le Canada doit y accroître sa visibilité. Le meilleur moyen d'y promouvoir ses produits et services de haute technologie de calibre international consiste à être activement présent dans la région qui vend ce genre de produits. Nous avons constaté que les bureaux commerciaux canadiens dans la région jouissent d'une excellente réputation et ne ménagent aucun effort pour rehausser le profil du Canada. Leur tâche est toutefois rendue d'autant plus difficile qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises canadiennes visiblement présentes dans la région.

À notre avis, tout effort visant à modifier l'image du Canada doit mettre l'accent sur les entreprises canadiennes, leurs capacités et leurs réussites. À Hong Kong, on nous a dit que les gens veulent savoir quels débouchés leur offre le Canada; l'exercice de publicité ne les intéresse pas. Nous croyons donc qu'en informant les entreprises canadiennes des possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements dans la région Asie-Pacifique et en éliminant le plus grand nombre d'obstacles au commerce international, nous arriverons à attirer un plus grand nombre d'entreprises dans la région. Plus le Canada fera sentir sa présence, plus il fera connaître ses produits et son expertise.

Dans ce contexte, les grandes foires commerciales offrent aux entreprises étrangères désireuses de vendre leurs produits sur le marché Asie-Pacifique une occasion extraordinaire de faire des affaires et de se créer un réseau. Non seulement ces événements permettent-ils aux entreprises canadiennes d'exposer leurs produits et de favoriser les échanges et les investissements dans la région, mais ils permettent également d'actualiser l'image du Canada comme producteur de biens et de services de haute technologie. Des témoins nous ont toutefois avoué que la représentation canadienne à certains de ces événements était faible ou inexistante. L'absence flagrante d'entreprises canadiennes aux foires commerciales du monde entier rend le Sous-comité perplexe. Il y voit une indication que les entreprises canadiennes ne mesurent pas les possibilités et le bénéfice qu'elles pourraient en tirer — ce qui démontre combien il est important de fournir des renseignements ponctuels et précis sur les marchés — ou encore que les frais de participation sont exorbitants.

Il est très improbable que les grandes entreprises canadiennes ne soient pas informées de la tenue des foires commerciales internationales ou qu'elles n'aient pas les moyens d'y participer si elles le souhaitent. On ne peut cependant en dire autant des petites entreprises. Comme il s'écoule un certain temps avant que les retombées de la promotion initiale se fassent sentir, bon nombre de petites entreprises n'ont pas les moyens financiers de s'engager à participer à ces foires et de faire une percée concertée dans la région. Selon Ken Ing (membre de la *Comox CanadaAsia Business Society*), il faudrait sérieusement songer à répondre mettre en œuvre une nouvelle stratégie ou un nouveau plan dans le but de répondre aux besoins des PME à cet égard et de les aider à faire des affaires et des investissements dans la région Asie-Pacifique. Le Sous-comité partage cet avis, remarquant que dans un rapport précédent, *Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*, il a recommandé que le gouvernement fédéral augmente le budget du commerce et de la promotion du MAECI afin d'élargir la participation du Canada dans les foires commerciales de l'Europe¹⁷. Nous sommes du même avis en ce qui concerne la région de l'Asie-Pacifique et il formule la recommandation suivante.

¹⁷ *Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*, page 22, Recommandation 6.

Recommandation 24 :

Que le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une stratégie à long terme visant l'établissement de relations économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique et expose la technologie et l'expertise du Canada, encourage plus activement les petites entreprises canadiennes à participer à des foires commerciales et des expositions dans la région Asie-Pacifique et fournisse une aide financière aux PME pour qu'elles assistent à ces événements.

Le Sous-comité a également reçu de nombreux commentaires concernant l'une des principales initiatives du Canada destinées à accroître la visibilité de notre pays dans la région, les missions commerciales d'Équipe Canada. Au cours d'un voyage d'étude dans la région, nous avons appris que les missions commerciales d'Équipe Canada étaient considérées comme un moyen très efficace d'accroître la visibilité du Canada et des entreprises canadiennes dans de nombreux pays. Les témoins s'entendent généralement pour dire que ces missions permettent aux entreprises d'établir des contacts et suscitent un intérêt dans le pays de destination à l'égard du Canada. De plus, la présence des chefs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aux côtés des dirigeants d'entreprise est vue comme positif.

Certains aspects des visites d'Équipe Canada ont toutefois fait l'objet de critiques. Comme il faut du temps pour établir des contacts dans cette région, de nombreux témoins trouvent que les missions ne sont pas assez fréquentes ni assez régulières pour donner des résultats durables. On nous a dit que les missions d'Équipe Canada génèrent des intérêts à court terme mais que l'absence de suivi faisait en sorte que l'intérêt se dissipait rapidement. Comme l'a souligné Ken McKeen dans son témoignage, même les programmes de promotion les mieux rodés sont voués à l'échec s'il n'y a pas de suivi commercial.

La Chine est le seul pays de la région Asie-Pacifique à avoir reçu deux missions d'Équipe Canada à sept ans d'intervalle, soit en 1994 et en 2001¹⁸. En général, les entreprises doivent effectuer plusieurs voyages à l'étranger pour établir des relations. Tout en reconnaissant qu'en bout de ligne, c'est aux entreprises qu'il revient de faire le suivi de leur expérience au sein d'Équipe Canada, le Sous-comité est d'avis que les missions commerciales représentent un précieux outil de promotion des échanges et des investissements, mais elles doivent être menées d'une manière plus ciblée et uniforme. Le Sous-comité est également d'avis qu'il y aurait lieu d'instituer un processus plus formel dans le cadre duquel des représentants du Service des délégués commerciaux aideraient les entreprises canadiennes à faire un suivi adéquat.

¹⁸ L'Inde a également accueilli une mission d'Équipe Canada et une mission commerciale.

D'autres témoins ont formulé des critiques acerbes à l'endroit d'Équipe Canada qui, selon eux, est devenue une énorme machine politique davantage axée sur les relations publiques d'envergure que sur la promotion des échanges et des investissements. Selon un témoin, comme les décisions finales concernant l'itinéraire et les destinations sont de nature politique, le programme ne reflète pas toujours les priorités des entreprises participantes en matière de commerce et d'investissement.

Nous avons par ailleurs appris que les missions de moindre envergure axée sur des secteurs particuliers de l'économie canadienne comme l'environnement, la technologie de l'information ou la biotechnologie, et accompagnées par le ministre concerné constituent un outil beaucoup plus efficace de promotion des échanges et des investissements. Tout en présentant les mêmes avantages que les missions d'Équipe Canada, elles mettent davantage l'accent sur les priorités des entreprises.

Par exemple, Ian Cheng a informé le Sous-comité qu'une foire commerciale devait avoir lieu à Sharmon, en Chine. Grâce au soutien d'Environnement Canada qui a assuré la promotion des produits environnementaux canadiens, de 10 à 20 entreprises canadiennes de produits environnementaux pourront participer à cet événement et y exposer la technologie et l'expertise canadiennes dans ce secteur. M. Cheng a ajouté que sans le soutien financier d'Environnement Canada, il n'aurait pas été en mesure de participer à l'événement.

Somme toute, le Sous-comité croit que les missions commerciales organisées conjointement par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le milieu des affaires constituent un moyen efficace pour accroître la visibilité du Canada dans la région Asie-Pacifique et stimuler les échanges et les investissements. À la lumière des témoignages, il semble que les grandes missions d'Équipe Canada jouissent d'une plus grande visibilité publique tandis que les petites délégations ciblées donnent de meilleurs résultats en ce qui a trait aux échanges et aux investissements. En général, nous croyons cependant que les missions commerciales dans la région Asie-Pacifique ne sont pas assez fréquentes pour modifier de manière tangible l'image du Canada. Compte tenu de ces réflexions, le Sous-comité formule la recommandation suivante.

Recommandation 25 :

Que le gouvernement du Canada, pour stimuler les échanges et les investissements et accroître la visibilité du Canada dans la région Asie-Pacifique, encourage la multiplication des missions commerciales conjointes dans cette région, auxquelles participeraient les entreprises, ainsi que les chefs des

gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Au lieu des grandes délégations comme les missions d'Équipe Canada, des missions plus petites axées sur des secteurs précis devraient être favorisées.

5. Fournir un service de qualité à l'étranger

Le Service des délégués commerciaux est sans contredit l'outil le plus précieux dont dispose le Canada pour aider les entreprises à se tailler une place sur les marchés internationaux. Le SDC gère 135 bureaux à travers le monde et fournit six services clés aux entreprises canadiennes : évaluation des perspectives de marché; renseignements aux visiteurs et coordination des visites; listes de contacts clés; séances d'information privées; information sur les entreprises locales; service de dépannage.

Tous les témoins ont fait l'éloge des bureaux du SDC du Canada dans la région Asie-Pacifique et souligné le travail exceptionnel accompli par les délégués pour promouvoir les intérêts canadiens dans la région et générer des retombées importantes pour l'économie canadienne. Plusieurs témoins nous ont toutefois signalé qu'il n'y avait pas suffisamment de délégués commerciaux dans la région. Malgré la qualité exceptionnelle du travail accompli, certains témoins regrettent que le Canada ait réduit sa présence dans la région au point que les bureaux du SDC ne sont plus en mesure de fournir les mêmes services que dans le passé.

Plusieurs entreprises canadiennes implantées en Thaïlande et au Japon ont notamment fait savoir au Sous-comité que les bureaux du SDC avaient l'habitude d'engager des spécialistes possédant une expertise dans des secteurs particuliers de l'économie. De nombreux spécialistes, dont les services étaient très appréciés par les entreprises implantées dans la région, ont vu leur poste aboli pour des raisons de budget et de restructuration ministérielle. Les entreprises souhaitent que le Canada revoie sa politique d'embauche de spécialistes de secteur.

Le Sous-comité a également été informé qu'en raison du manque de personnel, la représentation du Canada est nettement insuffisante dans certains pays. En Inde, par exemple, la moitié sud du pays est le principal moteur de développement économique; or, le Canada n'a plus qu'une seule délégation commerciale (à Mumbai) pour desservir l'ensemble de cette région. La délégation commerciale du Canada à Bangalore — sans conteste la ville de l'Inde la plus dynamique et la plus avancée sur le plan technologique — ne compte qu'un seul employé permanent. Dans de nombreuses autres villes prospères de l'Inde du Sud, le Canada n'a aucun délégué commercial sur place. Cela réduit grandement sa capacité de promouvoir des possibilités d'échanges et d'investissements dans ce pays.

Tout le monde n'est cependant pas d'accord pour dire qu'il y a une pénurie de personnel dans les délégations commerciales du Canada. Certains délégués commerciaux estiment que leurs ressources sont à peu près suffisantes compte tenu du volume de travail. Le Sous-comité croit néanmoins qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de délégués commerciaux dans la région Asie-Pacifique. Cette solution leur permettrait non seulement d'accomplir leur travail plus efficacement, mais aussi d'embaucher plus de spécialistes de secteur et d'assurer une représentation canadienne plus vaste et plus dynamique dans la région. En outre, comme l'objectif du Sous-comité est de s'assurer que le Canada renforce ses liens économiques avec les pays de la région, il faudrait augmenter le personnel en prévision d'un accroissement de la demande.

Certains témoins ont proposé un moyen d'augmenter le nombre de délégués commerciaux dans la région sans engager d'importantes dépenses : il s'agirait de réduire les ressources du service extérieur canadien aux États-Unis et en Europe puisque dans ces régions, les similitudes culturelles, linguistiques et réglementaires facilitent comparativement les échanges. Sans toutefois approuver cette solution, d'autres témoins sont d'avis que le Canada doit accroître la présence de son service extérieur dans le monde entier. Cette solution obligerait le gouvernement fédéral à injecter de nouveaux fonds, mais selon Peter Barnes, les retombées d'un accroissement des échanges sur l'économie canadienne dépasseraient largement les dépenses.

Vu l'importance du commerce pour l'économie canadienne et le rôle joué par les délégations commerciales pour faciliter le commerce, le Sous-comité est d'avis qu'il est primordial d'accroître la présence du Canada dans la région Asie-Pacifique. Non seulement la présence des délégations commerciales et de leur personnel rend-elle un précieux service aux Canadiens, mais elle contribue à promouvoir l'image d'une nation commerçante engagée à se tailler une place sur le marché de la région. Le Sous-comité a appris que près de 34 % des délégations commerciales du MAECI à l'étranger se trouvent dans la région Asie-Pacifique. Vu le potentiel actuel et futur de cette région, nous pensons que ce chiffre doit passer à 50 %.

Le Sous-comité recommande donc :

Recommandation 26 :

Que le gouvernement canadien, compte tenu du rôle de premier plan joué par le Service des délégués commerciaux du Canada pour la promotion des échanges internationaux et des investissements ainsi que du rôle important des échanges et des investissements pour le niveau de vie des Canadiens, accroisse sensiblement son financement du Service des délégués commerciaux afin d'augmenter le nombre de délégués commerciaux en poste à

l'étranger, particulièrement le nombre de spécialistes sectoriels. Les nouvelles ressources doivent être concentrées dans la région Asie-Pacifique afin que cette région représente 50 % des dépenses du SDC engagées à l'étranger.

Une plainte fréquemment exprimée au Sous-comité par les nombreuses entreprises implantées dans la région, c'est que, nonobstant l'excellent service offert par les délégués commerciaux en poste à l'étranger, leur mandat n'est pas suffisamment long. Il arrive souvent que, dès qu'une entreprise réussit à établir une bonne relation avec un délégué commercial, celui-ci soit muté ailleurs, emportant avec lui sa vaste connaissance du marché local, des réseaux d'entreprise et des subtilités de son poste. Les nouveaux délégués sont généralement tout aussi compétents, mais il leur faut un certain temps pour acquérir une expertise comparable et pour créer des contacts. Après avoir reçu des plaintes similaires de la part de leurs entreprises respectives, les ambassades européennes ont prolongé le mandat de leurs délégués de trois à cinq ans.

Recommandation 27 :

Que le gouvernement du Canada prolonge à cinq ans la durée des affectations internationales de ses délégués commerciaux.

ANNEXE I — RÉFORMES ÉCONOMIQUES DANS LES PAYS ASIATIQUES

A. Asie de l'Est et du Sud-Est

En Asie de l'Est, les marchés financiers ont été la première cible des réformes entreprises dans la foulée de la crise financière asiatique à la fin de 1997. Durant des décennies, cette région avait connu une croissance économique, un développement et une réduction de la pauvreté sans précédent. Cette période soutenue de forte croissance économique a brusquement pris fin en 1997, en Thaïlande, par une série d'attaques spéculatives contre la devise du pays, le baht. La crise s'est aussitôt propagée à l'ensemble de la région; dans les pays voisins comme la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, les investisseurs ont rapidement perdu confiance et se sont retirés des marchés d'actions. L'onde de choc n'a pas tardé à frapper la Corée du Sud, Hong Kong, Taiwan et Singapour. La quasi totalité des pays de l'Asie de l'Est ont finalement été touchés par la contagion, à l'exception notable de la Chine.

La crise asiatique a été le résultat d'une conjugaison de facteurs macroéconomiques. Avant la crise, la plupart des pays de la région appliquaient un système de change fixe arrimé au dollar américain. Comme les investissements dans la région augmentaient, certains pays ont commencé à accumuler d'énormes déficits courants, ce qui a provoqué une baisse de la valeur des devises nationales. Au lieu de dévaluer leur devise, les pays ont réagi en haussant leurs taux d'intérêt et en vendant leurs réserves de devises étrangères pour défendre leur système de change fixe. Ces mesures ont contribué à attirer encore plus d'investisseurs étrangers dans la région et permis aux pays de l'Asie de l'Est d'accumuler une vaste réserve de devises étrangères.

Comme les devises étrangères étaient abondantes, emprunter en devises étrangères était devenu une pratique courante. Les gouvernements locaux s'étant engagés à défendre le régime de taux fixe sur les marchés monétaires, cette pratique n'était considérée plus risquée que d'emprunter de l'argent dans la devise nationale.

Pendant ce temps, les institutions financières chargées d'administrer ces prêts ont relâché leur surveillance et ont été incapables d'évaluer et de gérer le risque financier. En conséquence, elles ont mal réparti les ressources financières et consenti des prêts trop généreux souvent destinés à des investissements non productifs, des entreprises fondées sur le favoritisme et des projets d'immobilisation risqués. Les gouvernements ont également fait l'erreur de consentir des prêts à des entreprises et des industries non solvables. Dans

certaines économies planifiées comme la Corée du Sud et, dans une certaine mesure, le Japon, les banques étaient considérées comme les armes politiques du gouvernement.

Ces pratiques ont eu deux conséquences. Premièrement, les investissements spéculatifs sont devenus pratique courante et la valeur du marché immobilier et d'autres marchés d'actifs a atteint des niveaux artificiellement élevés. Deuxièmement, le nombre de prêts improductifs a grimpé en flèche. La majorité de ces prêts représentaient des dettes à court terme détenues en devises étrangères — la plupart du temps en dollars américains.

Cette combinaison de facteurs a commencé à sonner l'alarme en Asie de l'Est. Les déficits courants de plus en plus élevés ont incité les gouvernements à hausser les taux d'intérêts et à vendre leurs réserves de devises pour maintenir leur système de change fixe. Cette tentative de maintenir les taux de change à des niveaux artificiellement élevés a sapé la compétitivité des exportations asiatiques et a eu de graves répercussions sur les marchés d'actions locaux, malgré la hausse vertigineuse des prix de l'immobilier et d'autres actifs.

Les investisseurs étrangers et nationaux se sont mis à craindre que les pays est-asiatiques ne soient plus capables de maintenir leur système de change fixe dans un tel contexte économique. Les implications de la décision de laisser flotter les taux de change sont devenues évidentes. Vu le nombre de prêts consentis en devises étrangères, toute baisse des taux de change risquait de hausser considérablement le coût de ces prêts.

La spéculation a déclenché la crise asiatique qui, comme nous l'avons déjà dit, a commencé en Thaïlande par une vaste liquidation de la devise locale, le bath. Le gouvernement thaïlandais a commencé par défendre sa devise en haussant davantage les taux d'intérêt et en liquidant ses réserves de devises, mais dès qu'il a compris qu'il ne pourrait plus soutenir le baht, il a abandonné son régime de change fixe et laissé flotter le baht dont la valeur a immédiatement chuté. La panique a rapidement gagné les pays voisins.

Cette fuite soudaine des capitaux étrangers conjuguée à une hausse des taux d'intérêt a fait éclater les bulles spéculatives sur le marché de l'immobilier et les autres marchés d'actions, entraînant la dévaluation massive de la valeur des actifs dans la région. Au même moment, la chute des taux de change a fait grimper considérablement le coût des dettes en devises étrangères. Ces facteurs ont entraîné un déclin des dépenses, de la production et de l'emploi dans la région ainsi qu'une nette augmentation du nombre de faillites.

De plus, le brusque effondrement de la valeur des actions et la fuite des capitaux hors de la région ont levé le voile sur les pratiques de prêt risquées qui avaient cours dans le secteur financier asiatique. Lorsque le nombre de mauvaises créances a été connu, les institutions financières n'ont jamais pu récupérer leurs pertes et bon nombre d'entre elles sont devenues insolvables.

Les bouleversements causés par la crise asiatique ont eu un impact terrible sur l'économie régionale. En 1998, l'activité économique a chuté de 9 % en Asie du Sud-Est et de 3 % dans les NÉI. La Thaïlande, la Corée du Sud et l'Indonésie ont été les trois pays les plus durement frappés. De nombreuses économies se sont redressées depuis quoique certaines demeurent fragiles, notamment celle du Japon, où la crise financière n'a été qu'un problème économique parmi d'autres dans les années 1990.

Comme nous l'avons dit plus haut, la Chine est l'un des rares pays à avoir été épargnés. La valeur de la monnaie chinoise est fixée par le gouvernement et elle ne se transige pas librement sur les marchés monétaires mondiaux. Elle a donc été à l'abri des attaques des spéculateurs. En outre, contrairement à la Thaïlande et à la Corée du Sud, la Chine affichait un excédent au compte courant au moment de la crise. De plus, elle impose de sévères restrictions aux étrangers quant aux types d'actions qu'ils peuvent transiger sur les marchés boursiers chinois.

Comme l'a indiqué Brian Hunter dans son témoignage, la crise asiatique a fait ressortir la nécessité de procéder à des réformes institutionnelles en profondeur en Asie de l'Est. Il a souligné que la région a été prompte à réagir, mettant en œuvre une série de réformes dans les secteurs économiques et financiers afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes dans le secteur financier, de réduire le nombre de prêts improductifs et d'améliorer les lois et les règlements. Les réformes sont en cours et les progrès accomplis dans la plupart des pays dépassent déjà les attentes.

Après la crise, certains pays ont commencé à imposer des mesures pour éviter qu'une catastrophe pareille ne se reproduise. Le Sous-comité a appris que la Thaïlande, par exemple, a accumulé de vastes quantités de devises étrangères pour protéger le baht de toute déviation future des paramètres établis.

Robert Bélanger a informé le Sous-comité que la Thaïlande s'est sentie trahie par la communauté internationale; le gouvernement est persuadé que s'il avait reçu de l'aide plus rapidement, la crise aurait été moins grave dans ce pays. M. Bélanger a ajouté que le Canada a été l'un des rares pays à venir au secours de la Thaïlande, lui accordant un prêt sans condition de 500 millions de dollars durant la crise. Le gouvernement thaïlandais rembourse ce prêt conformément au calendrier établi.

B. Chine

La réforme économique en Chine est amorcée depuis la fin des années 1970. Le décès du président Mao en 1976 et l'arrestation ultérieure des autres membres de la « bande des quatre » ont mis un terme à la révolution culturelle chinoise (1966-1976) et permis à des membres plus modérés du parti de prendre le contrôle. En décembre 1978, à l'occasion du troisième plenum du 11^e Congrès du parti, ces modérés ont approuvé d'ambitieuses réformes agricoles et économiques. La politique de la porte ouverte visait à réformer l'économie nationale et à lever les restrictions sur les relations commerciales étrangères¹⁹. Cette politique comportait quatre volets : la création de secteurs spéciaux d'investissement, l'attraction et l'investissement productif de capitaux étrangers, l'accroissement du commerce extérieur et l'importation de technologies modernes et de techniques de gestion²⁰. Les réformes se sont échelonnées de la fin des années 1970 et durant toute la décennie suivante.

Par la suite, la Chine a poursuivi ses réformes économiques dont l'un des objectifs était de devenir un membre à part entière de la communauté de commerce multilatéral. En 1986, elle a présenté une demande d'adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le prédécesseur de l'OMC. Les discussions ont été retardées en raison du massacre de la place Tiananmen, en 1989, et de la création de l'OMC, en 1991, qui a élargi la portée des règles du GATT, ce qui a obligé la Chine à renforcer ses réformes économiques, notamment en ce qui concerne ses engagements en matière d'accès à des marchés nouveaux ou élargis et les droits de propriété intellectuelle.

En 1996, l'Union européenne a proposé d'accorder à la Chine des périodes de transition, au moment de son adhésion à l'OMC, afin de lui permettre de se conformer à certaines obligations de l'OMC. Cette proposition a relancé les négociations avec l'OMC et les réformes économiques qui stagnaient. L'année suivante, la Chine a commencé à restructurer son secteur des entreprises d'État et à donner une plus grande marge de manœuvre aux marchés. Les négociations allant bon train, la Chine a conclu plusieurs ententes bilatérales d'accès aux marchés, notamment avec le Canada en 1999. Ces ententes ont pavé la voie à l'adhésion de la Chine à l'OMC en décembre 2001.

Les réformes économiques chinoises se poursuivront dans le futur immédiat grâce notamment à la période de transition qui lui a été accordée pour mettre en place certains engagements de l'OMC. La Chine a également entrepris une réforme de son secteur financier afin d'ouvrir davantage l'accès à ses

¹⁹ Deyan, Z. *Economic and Trade Relations Between Canada and China*, Department of Economics, Wuhan University, document de travail n° 24, 1983.

²⁰ Carson, R. *Comparative Economic Systems Part II: Socialist Alternatives*, M.E. Sharpe, Inc., Armonk, New York, 1990, p. 303.

marchés financiers aux étrangers. Elle doit également entreprendre une réforme de sa politique monétaire. Par exemple, la devise nationale, le remnimbi, n'est pas encore complètement convertible sur les marchés internationaux. De nombreux pays pensent que l'adhésion de la Chine à l'OMC entraînera de nouvelles réformes des marchés.

C. Inde

L'Inde s'est engagée dans une série de réformes économiques, dans le cadre de son effort visant à stimuler la croissance économique grâce au commerce et au libre-échange. John Wiebe a informé le Sous-comité que le gouvernement indien avait commencé à vendre un certain nombre d'entreprises d'État. Il est également en train de réduire les droits d'importation sur la plupart des produits, conformément à l'échéancier qui s'étend jusqu'en 2005. Les droits indiens sur les matières premières et les biens industriels ont chuté d'une moyenne de 300 % au début des années 1990 à environ 25 % aujourd'hui. L'Inde a l'intention de continuer de réduire ses taux tarifaires pour les aligner avec ceux des pays de l'ANASE.

Les besoins du gouvernement indien en matière de revenus ralentissent cependant la mise en œuvre de ce plan. L'Inde a une population de plus de 1 milliard d'habitants, mais on estime à environ 18 millions seulement le nombre de contribuables. Les droits d'importation constituent donc une source importante de revenus pour l'Inde. Pour compenser son énorme déficit chronique, le gouvernement indien a l'intention d'imposer une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les biens de consommation afin d'élargir sa base fiscale, d'accroître ses recettes et de se ménager l'espace fiscal nécessaire pour être en mesure de réduire davantage les taux tarifaires.

En plus de ces vastes réformes nationales, certains États de l'Inde du Sud ont entrepris des réformes économiques et réglementaires dans le but d'attirer des investissements étrangers et de favoriser le développement économique. Ces politiques ont donné de bons résultats, favorisant une croissance remarquable dans la région au cours des dernières années. Par contraste, la stagnation caractérise une grande partie de l'Inde du Nord où l'instabilité politique le long de la frontière avec le Pakistan et des politiques moins libérales ralentissent le développement.

D. Japon

Le Japon est également engagé dans une série de réformes économiques, le pays essayant de s'arracher à une stagnation économique prolongée. Les résultats économiques médiocres du Japon, depuis le début des années 1990, tiennent à sa politique économique des années 1980. À l'époque, une politique commerciale restrictive visant à promouvoir les exportations et à réduire les

importations au minimum s'est avérée très inefficace, car le pays s'est retrouvé avec un excédent commercial considérable et en croissance, ce qui a exercé une pression à la hausse sur le yen. Cette valorisation de la devise a non seulement menacé la compétitivité des exportations du Japon, mais aussi provoqué un ralentissement de la croissance. Pour stimuler la croissance et faire baisser la valeur du yen, le gouvernement nippon a abaissé les taux d'intérêt et accru les dépenses de l'État. Il est vrai que cette politique a relancé la croissance au Japon au milieu et à la fin des années 1980, mais la faiblesse du loyer de l'argent et l'abondance des capitaux de l'État ont provoqué une inflation très grave sur les marchés japonais. La valeur des actions et des terrains est montée en spirale lorsque les investissements spéculatifs se sont mis de la partie. Lorsque la bulle a fini par éclater, au début des années 1990, il s'est installé une longue période de déflation des prix qui a miné les dépenses des consommateurs et laissé les producteurs aux prises avec d'importantes capacités de production inemployées, capacités qui étaient le résultat d'investissements excessifs dans les immobilisations pendant les années 1980.

La baisse de la valeur des actifs a laissé aux banques japonaises une grande quantité de prêts non productifs, ce qui a ravagé le secteur financier et rendu les banques bien plus réticentes à consentir des prêts dans les années ultérieures. Tandis que le secteur financier continuait de lutter contre le problème des prêts non productifs et d'un endettement de plus en plus lourd, dans un contexte de déflation, le Japon a été frappé par la crise asiatique de 1997, ce qui a exacerbé les difficultés des établissements financiers et entraîné dans ce secteur des faillites retentissantes.

Dans un effort pour stimuler la croissance économique, le gouvernement japonais a mis en œuvre pendant les années 1990 des trains de mesures de relance budgétaire. Toutefois, ces projets de dépense n'ont pas réussi à redémarrer l'économie japonaise. Ils ont eu pour tout résultat une dette nationale croissante. En 1991, la dette nette du Japon n'était que de 6 % du PIB, soit le niveau le plus bas de tous les pays du G-7. Dix ans plus tard, la dette nette a explosé et atteint presque 59 % du PIB, ce qui place le Japon au deuxième rang des pays les *plus* endettés du G-7. John Wiebe a expliqué au Sous-comité que le gouvernement japonais avait très peu de marge pour stimuler l'économie davantage. Les taux d'intérêt sont presque nuls et un lourd endettement limite la capacité du gouvernement d'intervenir encore dans l'économie.

Toutefois, M. Wiebe s'est empressé d'ajouter que la faiblesse de l'économie japonaise paraît bien plus grave qu'elle ne l'est en réalité. Dans ses déplacements au Japon, le Sous-comité a toujours reçu le même message des dirigeants d'entreprise japonais et des entreprises canadiennes actives au Japon.

Faisant état du rendement récent de l'économie japonaise, un économiste de Tokyo a comparé les défis que le Japon doit relever à « une maladie de riche ». Le Japon demeure l'un des pays les plus riches du monde et ses malheurs économiques actuels sont la conséquence du zèle excessif avec lequel il a stimulé autrefois la croissance pour parvenir à la prospérité. Selon l'économiste, il faudra du temps, mais le Japon se rétablira et son économie renouera avec la croissance.

Pour l'heure, le Japon s'est engagé dans un certain nombre de réformes économiques et politiques afin de restructurer l'économie, d'attirer l'investissement étranger et d'accélérer la reprise. Le Sous-comité a appris que le gouvernement nippon avait subdivisé le pays en une série de zones économiques où il réalisera des projets pilotes pour implanter les diverses réformes et en accélérer l'acceptation.

Parmi les domaines précis que visent les réformes, notons la restructuration des sociétés commerciales, notamment dans le secteur financier. Un grand nombre de banques japonaises croulent toujours sous une dette considérable et un nombre important de prêts non productifs, problème exacerbé par le contexte déflationniste. On remarque parmi les autres objectifs la réforme de la réglementation et de la fiscalité, et la réforme politique. On a aussi tenté de changer le réseau de distribution japonais, extrêmement inefficace, pour essayer de faciliter les exportations vers le Japon et l'implantation d'activités par des entreprises étrangères. Au cours des réunions du Sous-comité avec des entreprises canadiennes ayant des activités au Japon, le réseau de distribution inefficace et complexe a été cité comme l'un des principaux obstacles à la pénétration du marché japonais.

ANNEXE II — ACCORDS COMMERCIAUX INTRARÉGIONAUX EN ASIE-PACIFIQUE

L'une des initiatives d'intégration économique actuellement en cours en Asie-Pacifique est l'initiative « ANASE plus trois » (APT), qui réunit la Chine, les pays de l'ANASE, la Corée du Sud et le Japon. En novembre 2002, l'ANASE a tenu un sommet avec ces pays pour établir des accords prévoyant une intégration économique plus poussée. C'est la Chine qui a utilisé le plus à fond la notion d'APT en entamant au sommet des négociations sur une zone de libre-échange avec l'ANASE. L'ANASE et la Chine ont signé un accord-cadre sur une vaste coopération économique visant à négocier dans un délai de 10 ans un accord de libre-échange entre les deux parties. On prévoit que tout accord de libre-échange entre l'ANASE et la Chine pourrait un jour s'étendre à la Corée du Sud et au Japon. Si cette zone formée de 13 pays était créée, l'APT serait la plus grande zone de libre-échange au monde. Cette perspective pourrait susciter des inquiétudes pour le Canada au sujet d'un bloc commercial asiatique refermé sur soi qui représenterait un marché de 1,8 milliard de personnes.

Pour l'instant, le progrès le plus évident de la relation APT a été accompli dans la coopération monétaire et financière. La crise asiatique a mis en évidence le manque d'institutions capables de s'attaquer aux crises économiques dans la région. Depuis la crise asiatique, les ministres des Finances de l'APT ont accepté l'initiative de Chiang Mai visant à coordonner la réforme des finances internationales. Comme Wendy Dobson l'a fait observer, les 13 pays ont une vision à long terme qui porte non seulement sur la libéralisation des échanges, mais aussi sur l'intégration économique par une meilleure coopération financière et monétaire, la possibilité d'une entente sur une devise commune n'étant pas exclue.

Bien que l'intégration et la coopération économiques en Asie aient le vent dans les voiles, le Sous-comité a recueilli des témoignages au Japon et en Malaisie selon lesquels un accord de libre-échange panasiatique est peu probable dans un avenir prévisible. Un certain nombre de problèmes importants font obstacle à la conclusion d'un accord commercial complet. La Chine s'opposerait à la reconnaissance de Taïwan dans un tel accord tandis que le Japon répugnerait à négocier avec la Chine en raison de l'effet de semblable accord sur le commerce des produits agricoles dans la région. De plus, le Japon craint un « évidement » de l'industrie japonaise, qui se délocaliserait pour profiter de la main-d'œuvre bon marché de la Chine.

Outre l'initiative APT, l'ANASE favorise des liens à l'extérieur avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et elle a récemment signé une déclaration sur un partenariat économique plus étroit avec le CER (Closer Economic Relations

Accord entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande) appuyant une coopération accrue dans des domaines comme le commerce et l'investissement, le renforcement des capacités et le commerce électronique. Les négociations sur un accord de libre-échange entre l'ANASE et le CER sont en cours.

De la même façon, l'ANASE et l'Inde ont signé une déclaration commune sur la coopération ANASE-Inde. Ce document porte sur la promotion de la paix et de la stabilité ainsi que sur la coopération économique générale et la coopération en matière de développement, mais il exprime aussi l'intention de créer une zone régionale de commerce et d'investissement Inde-ANASE.

L'Inde est également active sur le plan de la coopération économique dans le sud de l'Asie. L'Arrangement de commerce préférentiel pour l'Asie du Sud (ACPAS) a été signé en 1993 par sept pays²¹ et l'objectif visé est d'abaisser les barrières tarifaires dans la région. Bien que les progrès aient été modestes, l'objectif ultime est une extension des termes de ce pacte.

L'intégration régionale se manifeste également dans la prolifération des accords commerciaux bilatéraux en Asie-Pacifique. Il ne s'agit pas toujours de vrais accords de libre-échange, mais beaucoup de pays de la région négocient activement ou envisagent des liens économiques plus étroits avec leurs voisins. Ainsi, Singapour a récemment conclu un accord de partenariat économique avec le Japon et signé des accords de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande en 2001 et avec l'Australie en 2003. De la même façon, la Thaïlande a étudié la possibilité de relations plus étroites avec la Corée du Sud, l'Australie, le Japon, la Chine et l'Inde. Outre ses accords avec Singapour, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande, l'Australie a signé un accord commercial et économique avec le Japon et s'apprête à tendre la main à l'Indonésie.

Les accords commerciaux bilatéraux sont également de plus en plus courants en Asie du Sud. Il existe un réseau considérable d'accords de libre-échange et de traités connexes, moins complets, visant à améliorer la coopération économique dans la région. À titre d'exemple, l'Inde a signé des accords commerciaux avec le Sri Lanka, les Maldives et le Bangladesh et elle étudie une série de concessions tarifaires avec le Pakistan. Le Sri Lanka mène également des négociations bilatérales avec le Pakistan et a un accord avec le Népal.

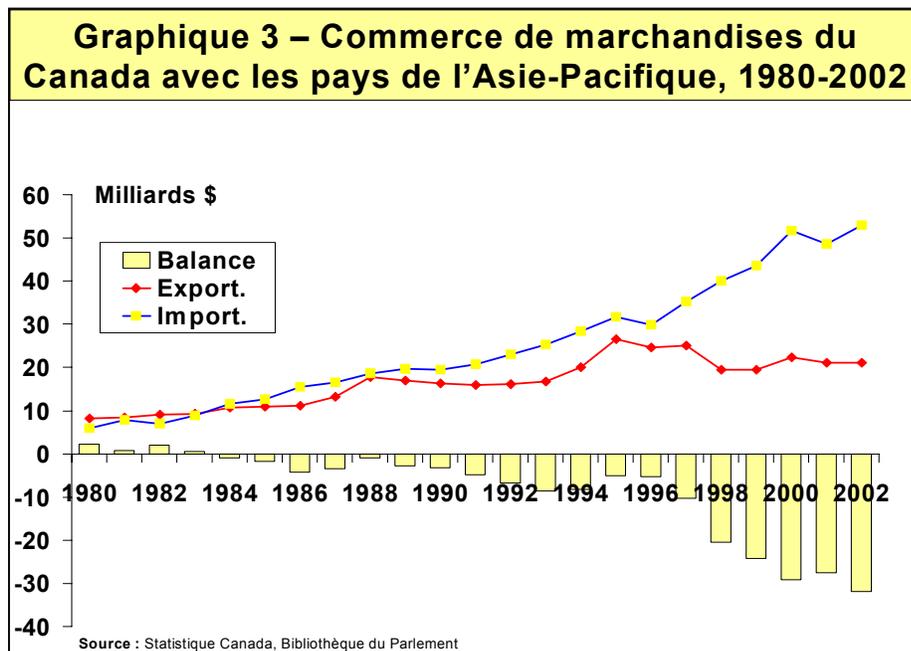
²¹ Inde, Pakistan, Sri Lanka, Népal, Bhoutan, Bangladesh et Maldives.

ANNEXE III — RELATIONS DU CANADA AVEC L'ASIE-PACIFIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

A. Commerce entre le Canada et l'Asie-Pacifique

1. Commerce de marchandises

Exception faite de ses partenaires de l'ALENA, le Canada commerce davantage avec les pays de l'Asie-Pacifique qu'avec toute autre grande région du monde. Le total du commerce des marchandises entre le Canada et les pays de l'Asie-Pacifique était évalué à 74 milliards de dollars en 2002, ce qui représente quelque 45 % de son commerce de marchandises à l'extérieur de la région de l'ALENA. Les exportations canadiennes vers l'Asie-Pacifique s'élèvent à 21 milliards de dollars, et les importations représentent le reste, soit 53 milliards de dollars.



Bien que la répartition entre les exportations et les importations donne à penser que le Canada a un important déficit commercial avec l'Asie-Pacifique, tel n'a pas toujours été le cas. Au début des années 1980, le Canada avait un modeste excédent commercial avec les pays de la région. Depuis, par contre, les

importations en provenance de l'Asie-Pacifique ont augmenté beaucoup plus rapidement que les exportations vers cette région. De 1980 à 1996, les exportations canadiennes vers l'Asie-Pacifique ont augmenté en moyenne de 7 % par année, tandis que les importations provenant de l'Asie progressaient de 10,5 % pendant la même période.

Ce déséquilibre commercial croissant a été aggravé par la crise financière de l'Asie, en 1997. Comme une grande partie de la région s'enlisait dans la récession et que les devises locales dégringolaient, il est devenu très difficile pour les exportateurs canadiens de continuer à vendre sur la plupart des marchés asiatiques. Certains exportateurs ont vu leurs produits devenir trop chers sur un grand nombre de marchés à cause des effets de la crise sur les changes, tandis que d'autres ont vu la récession faire fléchir la demande pour leurs produits. Les exportations de marchandises vers l'Asie-Pacifique ont diminué de 22 % entre 1997 et 1998, et elles n'ont toujours pas retrouvé le niveau d'avant 1998.

Par contre, au même moment, la dévaluation des devises asiatiques a rendu les marchandises de cette région encore plus concurrentielles à l'étranger. Tandis que les exportations canadiennes vers la région déclinaient, la croissance des exportations se poursuivait librement. C'est ainsi que le déficit commercial avec l'Asie-Pacifique a explosé depuis 1997, passant de 10 milliards de dollars par an à 32 milliards de dollars en 2002.

a) Marchés d'exportation des marchandises canadiennes en Asie-Pacifique

i) Destinations principales

Les exportations de marchandises du Canada vers l'Asie-Pacifique sont dominées par quelques marchés clés, surtout en Asie. Les pays de l'Océanie — surtout l'Australie et la Nouvelle-Zélande — ne représentent guère qu'environ 5 % du commerce de marchandises du Canada à destination de l'ensemble de la région. Les destinations les plus importantes des exportations canadiennes sont le Japon et la Chine qui, à eux deux, reçoivent près des trois cinquièmes des exportations canadiennes vers la région. La valeur des marchandises vendues au Japon s'élevait à 8,2 milliards de dollars en 2002, ce qui fait de ce pays la plus importante destination des exportations en Asie-Pacifique et la deuxième dans le monde. Pour sa part, la Chine est pour le Canada la quatrième destination par ordre d'importance dans le monde, avec des exportations de marchandises de plus de 4 milliards de dollars en 2002.

Bien que le Japon et la Chine soient les deux principaux clients du Canada en Asie-Pacifique, les exportations vers ces pays évoluent dans des sens contraires. Les exportations canadiennes vers le Japon ont affiché une vigoureuse croissance dans les années 1980 et la première moitié des années 1990.

Toutefois, l'effet conjugué de la crise asiatique et des difficultés économiques internes qui perdurent au Japon a calmé l'appétit des Japonais pour les importations canadiennes²². Après avoir augmenté de 47 % dans la première moitié des années 1990, les exportations de marchandises vers le Japon ont plafonné à 12,1 milliards de dollars en 1995 et ont diminué de plus de 30 % depuis.

	Valeur (millions \$)		Croiss. ann. moyenne, 1990-2002	% Total exp. 2002	
	1990	2002		Asie-Pacifique	Monde
Japon	8,230	8,398	0.17	39.1	2.1
Chine	1,707	4,093	7.56	19.1	1.0
Corée du Sud	1,554	1,998	2.12	9.3	0.5
Hong Kong	686	1,206	4.81	5.6	0.3
Australie	903	1,168	2.17	5.4	0.3
Taiwan	798	1,118	2.85	5.2	0.3
Inde	321	674	6.38	3.1	0.2
Thaïlande	506	530	0.39	2.5	0.1
Indonésie	313	493	3.85	2.3	0.1
Malaisie	257	491	5.54	2.3	0.1
Singapour	407	488	1.52	2.3	0.1
Philippines	206	300	3.18	1.4	0.1
Autres	403	525	2.24	2.4	0.1
Total	16,291	21,482	2.33	100.0	5.4

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

Par contre, la croissance des exportations vers la Chine a été énergique, surtout récemment. La Chine continuant à apporter des réformes économiques axées sur le marché, l'accès au marché chinois s'est amélioré pour les fournisseurs étrangers, dont le Canada. Depuis 1997, les exportations canadiennes vers la Chine ont augmenté de 67 %.

Outre le Japon et la Chine, les autres grandes destinations des exportations canadiennes en Asie-Pacifique sont la Corée du Sud, Hong Kong, l'Australie et Taïwan, la Corée du Sud étant la plus importante. En 2002, le Canada a exporté vers ce pays des marchandises d'une valeur de 2 milliards de dollars — soit environ 9 % des exportations canadiennes destinées à l'Asie-Pacifique. Le total des exportations vers chacun des trois autres pays s'est situé entre 1,1 et 1,2 milliard de dollars. Dans chaque cas, il s'agit d'un peu plus de 5 % du total des exportations canadiennes vers l'Asie-Pacifique.

²² Toutefois, les importations totales vers le Japon sont restées vigoureuses pendant toute la période.

Comme on l'a signalé plus haut pour le Japon, le niveau des exportations vers la Corée du Sud, Hong Kong et Taiwan en 2002 a été bien inférieur aux records établis au milieu des années 1990, immédiatement avant la crise asiatique. Les exportations vers la Corée du Sud, notamment, ont fait une chute radicale : 30 % entre 1996 et 2002. La croissance des exportations vers l'Australie a été plus solide. Ces quatre pays reçoivent, avec la Chine et le Japon, environ 84 % des exportations canadiennes destinées à l'Asie-Pacifique.

Bien que les exportations canadiennes vers la plupart des pays d'Asie stagnent depuis quelques années et n'ont toujours pas retrouvé le niveau d'avant 1997, il y a quelques exceptions notables. Outre la Chine, où les exportateurs canadiens remportent un certain succès, l'Inde et le Vietnam s'affirment comme des marchés qui pourraient devenir importants. La valeur totale des exportations vers ces deux pays demeure relativement modeste, mais elle augmente rapidement.

ii) Exportateurs provinciaux

La Colombie-Britannique (C.-B.) est de loin la province canadienne qui exporte le plus vers l'Asie-Pacifique. En 2002, elle a expédié des marchandises d'une valeur de 6,9 milliards de dollars vers cette région du monde, ce qui représentait cette année-là près du tiers des exportations canadiennes vers l'Asie-Pacifique. Certes, la C.-B. domine le commerce du Canada avec l'Asie-Pacifique, mais ses exportations vers la région ont été durement frappées depuis le milieu des années 1990. Pour la province, le Japon est le marché principal, et le rendement médiocre de l'économie japonaise pendant une grande partie des années 1990 a pesé lourd sur l'ensemble des exportations de la province vers l'Asie-Pacifique. Les exportations vers la région ont diminué de 33 %, à partir d'un sommet de 10,3 milliards de dollars atteint en 1995.

Tableau 2 - Export. de march. en Asie-Pacifique, par province					
	Valeur (millions)		Croiss. ann. moy., 1990-2002	Exp. 2002 en % de :	
	1990	2002		Total can. région	Total exp. Provinces
Colombie-Britannique	6,510	7,020	0.63	32.7	23.3
Ontario	3,199	4,057	2.00	18.9	2.0
Alberta	2,372	3,312	2.82	15.4	6.7
Québec	1,338	2,889	6.62	13.4	4.2
Saskatchewan	1,622	2,100	2.18	9.8	18.4
Manitoba	562	962	4.58	4.5	10.2
Terre-Neuve-Lab.	128	403	10.03	1.9	7.2
Nouvelle-Écosse	166	387	7.31	1.8	7.2
Nouveau-Brunswick	253	335	2.37	1.6	4.1
île-du-Prince-Édouard	8	17	6.48	0.1	2.5
Territoires	134	1	-33.51	0.0	0.1
Canada	16,292	21,483	2.33	100.0	5.4

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

L'Ontario et l'Alberta sont les deux autres plus grands exportateurs, avec des ventes de marchandises en Asie-Pacifique de 4 milliards et de 3,3 milliards de dollars respectivement, en 2002, ventes qui représentaient environ 19 % et 16 % du total du commerce du Canada vers l'Asie-Pacifique cette année-là. Alors que les exportations albertaines vont surtout au Japon et dans une moindre mesure en Chine, celles de l'Ontario sont relativement bien réparties dans la région. Si la Chine et le Japon demeurent les principales destinations des exportations ontariennes, l'Australie et Hong Kong représentent aussi des marchés importants puisqu'ils achètent chacun environ 12 % des exportations de l'Ontario vers la région.

Le Québec et la Saskatchewan font aussi des exportations importantes vers l'Asie-Pacifique. Leurs ventes représentent respectivement 13,8 % et 9,8 % du total des exportations canadiennes de marchandises vers la région. Exception faite de Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec est la seule province dont les exportations en Asie-Pacifique ont dépassé en 2002 leur valeur d'avant la crise Asiatique.

Bien que la C.-B. et l'Ontario soient les deux plus grands exportateurs vers l'Asie-Pacifique, en valeur monétaire, ce fait ne reflète pas forcément l'importance relative de cette région pour les économies provinciales. En C.-B., l'Asie-Pacifique est un marché d'exportation essentiel, puisqu'il représente 23 % des exportations de la province dans le monde entier. Par contre, les exportations ontariennes se concentrent fortement aux États-Unis, ce qui rend le marché de l'Asie-Pacifique relativement peu important. En 2002, moins de 2 % des exportations ontariennes de marchandises sont allées dans des pays de l'Asie-Pacifique. En général, l'Asie-Pacifique est une destination d'exportation plus importante pour les

provinces de l'Ouest que pour celles de l'Est. Ce sont la C.-B., la Saskatchewan et le Manitoba qui expédient vers les pays de l'Asie-Pacifique la plus forte proportion du total de leurs exportations.

iii) Principaux produits d'exportation

Le tableau 3 donne un aperçu des principaux produits que le Canada exporte vers l'Asie-Pacifique. Les produits de la forêt — bois et produits du bois, pâte et papier — sont la principale catégorie de produits exportés vers la région, mais le Canada vend une grande variété de biens en Asie-Pacifique. Les produits du secteur primaire, dont les produits agricoles, les minéraux et les carburants fossiles, représentent plus de la moitié des livraisons du Canada dans la région, mais les produits manufacturés de haute technologie sont aussi des importations non négligeables.

La composition des exportations du Canada en Asie-Pacifique a considérablement évolué depuis le début des années 1990. Les viandes et produits carnés, le matériel de télécommunication et les véhicules motorisés sont en train de devenir des produits d'exportation importants. Parallèlement, il y a eu une diminution des expéditions de céréales, de plastiques et de carburants fossiles.

Tableau 3 - Princ. march. exportées par le Canada en Asie-Pacifique				
	Valeur (millions \$)		Croissance : 1990-2002	
	1990	2002	millions \$	% année
Pâte de bois et vieux papier	1,159	2,233	1,075	5.6
Bois et articles de bois	1,406	2,144	738	3.6
Machines et équipement	682	1,473	791	6.6
Mach. et équip. électrique/électron.	428	1,469	1,041	10.8
Oléagineux, fourrage, plantes médic.	775	1,098	322	2.9
Viande et abats comestibles	179	984	805	15.3
Carburants fossiles et connexes	1,938	984	-954	-5.5
Engrais	510	966	455	5.5
Poisson et fruits de mer	557	963	405	4.7
Céréales	1,594	858	-736	-5.0
Véhicules automobiles, pièces, etc.	274	848	574	9.9
Minerais, scories et cendres	1,202	687	-515	-4.6
Aéronefs et astronefs	383	653	271	4.6
Produits chimiques organiques	490	558	68	1.1
Papier et produits de papier	470	547	77	1.3
Total partiel	12,048	16,465	4,417	2.6
Divers	4,243	5,018	775	1.4
Total	16,291	21,482	271	2.3

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

Bien que toutes les provinces exportent un large éventail de produits vers l'Asie-Pacifique, la nature de ces produits dépend beaucoup de la région d'origine. Les provinces de l'Atlantique exportent surtout du poisson, des fruits de mer, des produits forestiers et des minerais. L'Ontario et le Québec exportent également

des produits forestiers et miniers, mais également des produits agricoles. Toutefois, les exportations principales de la région vers l'Asie sont des produits de l'aérospatiale et des véhicules automobiles, des machines et de l'équipement, et des produits électroniques. Pour leur part, les provinces des Prairies sont d'importantes exportatrices de grains, de viande, d'oléagineux et d'autres produits agricoles, en plus des engrais, d'autres produits chimiques, de carburants fossiles et de certains produits électroniques. Enfin, la C.-B. exporte un bon volume de produits forestiers vers l'Asie-Pacifique, ainsi que des produits miniers, des carburants fossiles et des produits manufacturés.

b) Importations canadiennes de marchandises provenant de l'Asie

i) Principales sources des importations

Les plus grandes destinations des exportations du Canada, la Chine et le Japon, sont également les plus importantes sources des importations canadiennes provenant de l'Asie-Pacifique. Ces deux pays fournissent chacun environ 30 % des importations canadiennes provenant de la région. La Chine est pour le Canada la plus grande source des importations venant de l'Asie-Pacifique et la deuxième dans le monde, ne le cédant qu'aux États-Unis. Les ventes totales de la Chine au Canada se sont élevées à 16 milliards de dollars en 2002. Les importations du Japon — troisième source des importations du Canada dans le monde — ne sont que légèrement inférieures, à 15,4 milliards de dollars.

L'émergence de la Chine comme grande source d'importations au Canada a été remarquable. En 1990, elle était au 11^e rang, avec des ventes évaluées à 1,4 milliard de dollars. Depuis, les exportations chinoises au Canada ont monté en flèche, et les exportations japonaises au Canada ont également augmenté, quoique beaucoup plus lentement. Le Japon a été jusqu'en 2002 la deuxième source des importations au Canada par ordre d'importance.

Tableau 4 - Principales sources des importations canadiennes de marchandises de l'Asie-Pacifique

	Valeur (millions\$)		Croiss. ann. moy. 1990- 2002	% import. totales, 2002	
	1990	2002		Asie-Pacifique	Monde entier
	Chine	1,394	15,978	22.54	30.1
Japon	9,525	15,412	4.09	29.1	4.4
Corée du Sud	2,255	4,860	6.61	9.2	1.4
Taïwan	2,109	4,241	5.99	8.0	1.2
Malaisie	380	2,018	14.93	3.8	0.6
Thaïlande	406	1,777	13.09	3.4	0.5
Australie	764	1,721	7.00	3.2	0.5
Inde	227	1,326	15.84	2.5	0.4
Philippines	203	1,113	15.23	2.1	0.3
Hong Kong	1,058	997	-0.49	1.9	0.3
Singapour	551	988	4.99	1.9	0.3
Indonésie	202	964	13.91	1.8	0.3
Autres	459	1,620	11.08	3.1	0.5
Total	19,533	53,015	8.68	100.0	15.2

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

La Corée du Sud et Taïwan sont également des sources appréciables d'importations au Canada. Dans les deux cas, les importations ont augmenté vigoureusement tout au long des années 1990, mais ont quelque peu fléchi depuis. Les importations en provenance de ces deux pays se sont élevées à 4,9 milliards et 4,2 milliards de dollars respectivement, en 2002. Cela représentait cette année-là 9,2 % et 8 % des importations totales du Canada provenant de l'Asie-Pacifique.

Bien que les importations de ces quatre pays représentent plus des trois quarts des importations canadiennes provenant de l'Asie-Pacifique, un certain nombre de petits pays émergent rapidement comme d'importants exportateurs vers le Canada. La Malaisie, la Thaïlande, l'Inde, le Vietnam et les Philippines ont fait des gains considérables sur le marché canadien depuis le début des années 1990.

ii) Principaux produits d'importation

Les importations canadiennes de l'Asie-Pacifique sont un ensemble de produits de technologie de pointe, de produits à forte intensité de main-d'œuvre et de produits à faible valeur ajoutée. Les produits de haute technologie dominent, et ce sont surtout des véhicules automobiles et pièces, des ordinateurs, du matériel électronique et du matériel de télécommunication. Pris ensemble, les produits

électroniques, les machines et le matériel, les véhicules automobiles et les pièces ont constitué en 2002 plus de la moitié de toutes les expéditions de l'Asie-Pacifique en 2002.

Toutefois, les produits de haute technologie ne sont pas les seuls produits de l'Asie-Pacifique qui pénètrent le marché canadien. L'industrie du vêtement et des accessoires et d'autres industries connexes sont aussi d'importants exportateurs pour le Canada, tout comme les fabricants de jouets et de jeux, de produits de fer et d'acier, de caoutchouc et de plastique. La vigoureuse croissance récente des importations au Canada provenant des pays de l'Asie-Pacifique touche un large éventail de produits et types de produits. L'électronique, le meuble, les tricots et les plastiques ont fait des gains considérables au Canada pendant les années 1990.

Tableau 5 - Princ. importations canadiennes de l'Asie-Pacifique				
	Valeur (millions\$)		Croiss.: 1990-2002	
	1990	2002	millions %	% annuel
Mach. et équip. électriques et électron.	3,024	9,669	6,645	10.2
Machines et équipement	3,197	9,481	6,284	9.5
Véhicules moteurs, pièces et connexes	4,222	8,319	4,098	5.8
Jouets, jeux, articles de sport, etc.	572	2,310	1,737	12.3
Vêtements et articles tissés	1,026	2,021	995	5.8
Vêtements et articles - tricot et crochet	659	1,789	1,130	8.7
Inst. optiques, scientifiques et techniques	570	1,769	1,198	9.9
Meubles, accessoires, bâtiments préfab.	261	1,515	1,254	15.8
Articles de fer et d'acier	378	1,159	781	9.8
Chaussures	410	1,121	712	8.8
Plastiques et articles de plastique	267	1,099	833	12.5
Caoutchouc et articles de caoutchouc	386	876	489	7.1
Articles de cuir	385	722	337	5.4
Produits chimiques non org. et composés	281	655	374	7.3
Fer et acier	152	575	423	11.7
Total partiel	15,790	43,079	27,290	8.7
Divers	3,744	9,936	6,192	8.5
Total	19,533	53,015	271	8.7

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

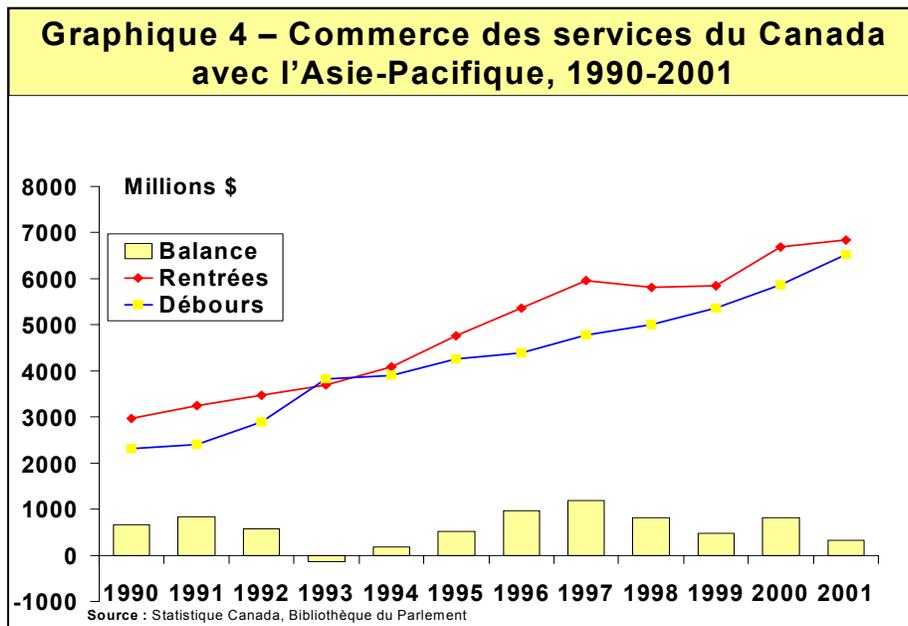
À quelques exceptions près, les importations canadiennes provenant de ses principales sources en Asie-Pacifique ne varient pas beaucoup d'un pays à l'autre. En général, la plupart des principaux partenaires commerciaux du Canada dans la région vendent à la fois des produits de haute technologie et des produits à forte intensité de main-d'œuvre. L'exception la plus notable à cette règle est le Japon. Malgré ses difficultés économiques récentes, le Japon demeure le pays le plus riche de la région, et son commerce porte presque exclusivement sur des produits de grande valeur. On ne s'étonnera pas que le Japon soit la principale source des importations canadiennes de voitures dans la région.

2. Commerce de services

Les relations économiques du Canada avec l'Asie-Pacifique sont dominées par l'échange de marchandises, mais le commerce des services est un élément de plus en plus important de ces relations. Ces services sont les voyages, les services de transport, les services gouvernementaux et les services commerciaux comme la consultation, les services financiers, la construction et les services d'informatique et d'information. En 2001, dernière année pour laquelle on possède des données, la valeur des échanges de services entre le Canada et l'Asie-Pacifique a totalisé 13,4 milliards de dollars. Les pays de l'Asie-Pacifique ont acheté pour 6,8 milliards de dollars de services au Canada, alors que le Canada a déboursé 6,5 milliards de dollars pour des services provenant de la région. Le Canada a donc un léger excédent commercial d'environ 300 millions de dollars.

a) Exportations de services

En pourcentage, l'Asie-Pacifique est un marché plus important pour le secteur des services qu'il ne l'est pour les marchandises. Les États-Unis et l'Europe sont les première et deuxième destinations des exportations canadiennes de services, mais les services exportés vers l'Asie-Pacifique représentaient en 2001 environ 11,6 % du total des exportations mondiales. Par comparaison, seulement 5,2 % des exportations canadiennes de marchandises, cette année-là, ont pris le chemin de l'Asie-Pacifique.



Les exportations de services vers l'Asie-Pacifique progressent aussi plus rapidement que les exportations de marchandises. Évaluées à un peu moins de 3 milliards de dollars en 1990, les exportations de services vers l'Asie-Pacifique ont augmenté en moyenne de 7,9 % par année de 1990 à 2001, alors que la progression moyenne pour les marchandises, pendant la même période, n'était que de 2,4 %. Par conséquent, les services gagnent en importance, comme composante des exportations canadiennes totales vers l'Asie-Pacifique. En 1990, les exportations de services représentaient environ 18,2 % des exportations de marchandises. En 2001, la proportion était passée à 32,4 %.

Les exportations canadiennes de services vers l'Asie-Pacifique se répartissent plus uniformément dans la région que ne le font les exportations de marchandises. En 2001, le Japon, avec des achats de 1,7 milliard de dollars, était de loin le plus grand acquéreur de services canadiens, puisqu'il a reçu environ 25,6 % de toutes les exportations canadiennes de services destinées à l'Asie-Pacifique. Le Japon se situe aussi au troisième rang mondial des destinations des services canadiens, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. Toutefois, cinq autres pays et régions économiques sont aussi des acheteurs importants de services canadiens. Hong Kong, la Chine, la Corée du Sud, l'Australie et Taïwan reçoivent tous entre 8 et 12 % des exportations canadiennes de services dans la région. Les trois derniers ont affiché, avec le Vietnam, la croissance la plus rapide dans les exportations de services du Canada depuis 1990.

Tableau 6 - Principales destinations des exportations canadiennes de services en Asie-Pacifique					
	Valeur (millions\$)		Croiss. ann. moy. 1990-2001	% export. totales, 2001	
	1990	2001		Asie-Pacifique	Monde entier
Japon	960	1,701	5.34	24.8	2.9
Chine	224	757	11.71	11.1	1.3
Hong Kong	465	725	4.12	10.6	1.2
Corée du Sud	141	684	15.44	10.0	1.2
Australie	188	632	11.65	9.2	1.1
Taiwan	96	457	15.24	6.7	0.8
Inde	70	296	14.01	4.3	0.5
Singapour	139	280	6.57	4.1	0.5
Indonésie	80	185	7.92	2.7	0.3
Philippines	83	163	6.33	2.4	0.3
Malaisie	77	146	5.99	2.1	0.2
Thaïlande	49	131	9.35	1.9	0.2
Autres	447	690	5.68	10.1	1.2
Total	2,970	6,847	7.89	100.0	11.6

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

b) Importations de services

Du côté des importations, l'Asie-Pacifique est un peu moins importante pour le Canada comme source de services que comme source de marchandises. La région représente environ 9,7 % du total des achats canadiens de services dans le monde, contre 14,2 % pour les importations canadiennes de marchandises. Les importations canadiennes de services asiatiques progressent un peu plus rapidement que les importations de marchandises. Les importations de services de l'Asie-Pacifique, qui étaient de 2,3 milliards de dollars en 1990, ont augmenté en moyenne de 9,9 % par année jusqu'en 2001, alors que le taux moyen a été de 8,6 % pour les marchandises.

Tableau 7 - Principales sources des importations canadiennes de services de l'Asie-Pacifique					
	Valeur (millions \$)		Avg. Yearly Growth, 1990-2001	% des imp. totales, 2001	
	1990	2001		From Asia-Pacific	Worldwide
Japon	672	2,120	11.01	32.5	3.2
Hong Kong	468	920	6.34	14.1	1.4
Singapour	163	683	13.91	10.5	1.0
Chine	85	589	19.24	9.0	0.9
Australie	253	451	5.40	6.9	0.7
Taiwan	51	282	16.82	4.3	0.4
Corée du Sud	74	249	11.66	3.8	0.4
Nlle-Zélande	89	184	6.83	2.8	0.3
Inde	55	159	10.13	2.4	0.2
Philippines	62	148	8.23	2.3	0.2
Thaïlande	73	141	6.17	2.2	0.2
Indonésie	42	115	9.59	1.8	0.2
Autres	403	483	1.66	7.4	0.7
Total	2,313	6,524	9.89	100.0	9.7

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

À la différence de la répartition des exportations canadiennes de services, les sources des importations sont un peu plus concentrées dans quelques pays clés. Le Japon est pour le Canada la première source des importations de services en Asie-Pacifique et, tout comme pour les exportations de services, au troisième rang dans le monde, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. En 2001, le Canada a acheté au Japon des services d'un peu moins de 2,1 milliards de dollars, ce qui représentait environ 32,5 % du total des paiements de services en Asie-Pacifique. Parmi les autres sources importantes d'importations, il faut signaler Hong Kong, Singapour, la Chine et l'Australie. Avec le Japon, ces cinq économies assurent les trois quarts des importations canadiennes de services provenant de l'Asie-Pacifique. L'Indonésie, la Malaisie, l'Inde et le Vietnam sont les nouveaux exportateurs de services qui enregistrent la croissance la plus rapide.

B. Investissement étranger direct

L'investissement étranger direct est un indicateur important non seulement des actuelles relations économiques entre le Canada et l'Asie-Pacifique, mais aussi de l'orientation future de ces relations. Comme John Banigan (sous-ministre adjoint, Secteur de l'industrie, ministère de l'Industrie) l'a rappelé au Sous-comité, l'IED joue un rôle de catalyseur dans le commerce international. L'interaction entre la société-mère et ses filiales peut forger des liens commerciaux et créer des marchés pour les biens et les services.

Le Japon est la plus importante destination de l'investissement étranger direct du Canada en Asie-Pacifique, et il se situe au neuvième rang dans le monde. L'IED canadien au Japon a totalisé 9,2 milliards de dollars en 2002, ce qui représente le quart de l'investissement du Canada dans l'Asie-Pacifique. Bien que les exportations du Canada au Japon stagnent depuis la crise asiatique, ce pays demeure attrayant pour les investisseurs canadiens. Depuis 1997, l'IED canadien au Japon a plus que doublé, alors que les exportations de marchandises ont diminué de plus de 25 %.

Tableau 8 - Principales destination de l'investissement direct du Canada en Asie-Pacifique

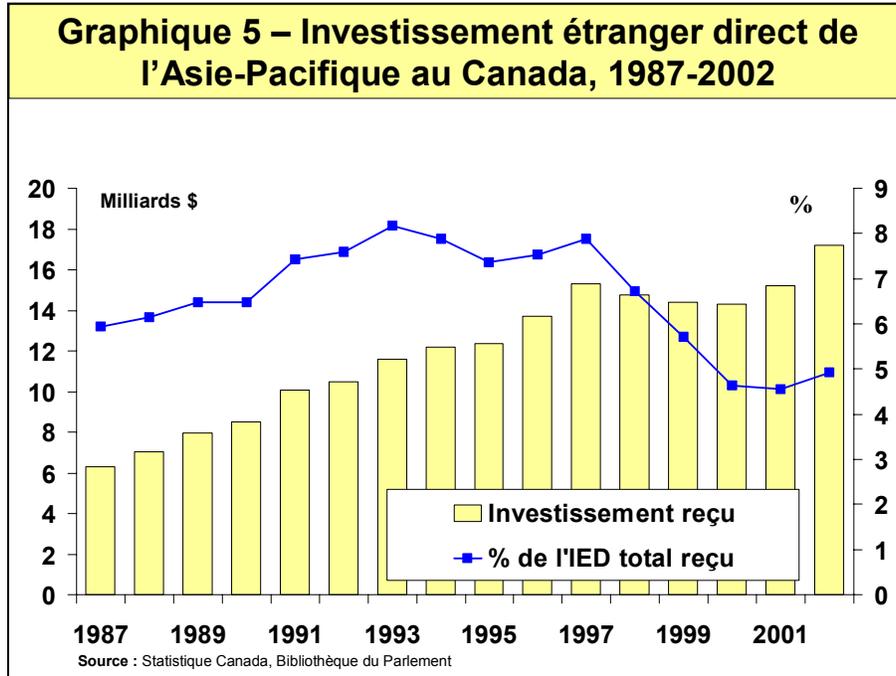
	Valeur (millions\$)		Croiss. ann. moy. 1990- 2002	% IED total, 2002	
	1990	2002		Asie- Pacifique	Monde entier
Japon	917	9,203	21.19	25.1	2.1
Australie	2,401	8,497	11.11	23.2	2.0
Singapour	1,837	5,100	8.88	13.9	1.2
Indonésie	934	3,725	12.22	10.2	0.9
Hong Kong	670	2,810	12.69	7.7	0.7
Thaïlande	29	1,122	35.61	3.1	0.3
Nlle-Zélande	180	1,059	15.91	2.9	0.2
Corée du Sud	24	819	34.20	2.2	0.2
Chine	6	667	48.08	1.8	0.2
Malaisie	81	625	18.56	1.7	0.1
Autres	557	2,988	15.03	8.2	0.7
Total	7,636	36,615	13.95	100.0	8.5

Source : Statistique Canada, Bibliothèque du Parlement

D'autres destinations sont importantes pour l'IED canadien en Asie-Pacifique : Hong Kong, Singapour, Australie et Indonésie. Toutefois, la croissance la plus rapide de l'investissement a été observée en Chine, en Corée du Sud et dans un certain nombre de pays de l'Asie du Sud-Est, et surtout en Thaïlande et en Malaisie.

Seule une poignée de pays de l'Asie-Pacifique ont des investissements importants au Canada. À eux seuls, le Japon, Hong Kong et l'Australie étaient en 2001 à l'origine de près de 91 % de l'IED de la région à destination du Canada.

Parmi eux, le Japon est de loin le plus grand investisseur au Canada, avec 8,3 milliards de dollars, ce qui représente plus de la moitié de l'investissement de l'Asie-Pacifique au Canada.



ANNEXE IV LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international David Kilgour, secrétaire d'État (Asie-Pacifique) David Mulroney, sous-ministre adjoint, Asie-Pacifique Ken Sunquist, directeur général, Service des délégués commerciaux, Programmes et Services à l'étranger	05/02/2003	2
Agence canadienne de développement international Raymond Drouin, gestionnaire de programme, Direction de la coopération industrielle Brian Hunter, économiste principal, Direction générale des politiques Jonathan Rothschild, économiste principal, Direction générale des politiques	12/02/2003	3
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international David Mulroney, sous-ministre adjoint, Asie-Pacifique		
Ministère de l'Industrie John Banigan, sous-ministre adjoint, Secteur de l'industrie John Klassen, directeur exécutif, Partenaires pour l'investissement au Canada		
Fondation Asie Pacifique du Canada John Wiebe, président et directeur général	19/02/2003	4
Association canadienne des télécommunications sans fil Peter Barnes, président et chef de la direction Charles Bergeron, directeur, Affaires gouvernementales	26/02/2003	5
Exportation et développement Canada Stephen Poloz, vice-président et économiste en chef Henri Souquières, vice-président, Marchés internationaux		
« Hong Kong-Canada Business Association » Mitch Kowalski, vice-président		
Bombardier International Robert Greenhill, président-directeur-général	19/03/2003	6

Associations and Individuals	Date	Meeting
Producteurs de grains du Canada Ken Bee, président Cam Dahl, directeur exécutif	19/03/2003	6
Université de Toronto Wendy Dobson, professeur de commerce international		
Administration portuaire de Vancouver Gordon Chu, directeur, Politique des transports et du commerce	02/04/2003	7
Alliance canadienne du commerce agro-alimentaire Patty Townsend, directrice exécutive		
Chambre de commerce du Canada Robert Keyes, vice-président, Division internationale		
« Coast Forest & Lumber Association » Ken McKeen, expert-conseil	09/04/2003	8
« Comox CanadAsia Business Society » Ian Cheng, président Ken Ing, membre		
Conference Board du Canada Charles Barrett, vice-président, Recherche (entreprise) David MacDuff, rédacteur principal et conseiller spécial	04/06/2003	9

LISTE DES PERSONNALITÉS QUI ONT RENCONTRÉ LE SOUS-COMITÉ (DU 2 AU 17 MAI 2003)

PREMIER VOYAGE — RÉGION DE L'ASIE-PACIFIQUE

BANGALORE (INDE) le 5 mai 2003

ADC (Inde) Communications et Infotech Pvt. Ltd.

Raj Rajkumar, directeur général

Alliance Network

Priya Chetty-Rajagopal, directeur régional, Asie

Avestha Gengraine Technologies Pvt. Ltd.

Koen Wentink, directeur de l'exploitation
Vinay Konaje, chef d'équipe, Développement de l'entreprise

ATW Technologies Pvt. Ltd.

Rajagopal, fondateur et directeur général

Banque de la Nouvelle-Écosse

Peter L. Nesbitt, directeur, succursale de Bangalore

Bureau de commerce du Canada, Bangalore

Sunitha Anand, adjoint commercial
D.P. Vittal, conseiller (Affaires commerciales)

Consulat du Canada

Doug Paterson, consul et premier délégué commercial

Digital GlobalSoft Ltd.

Som Mittal, président-directeur général
Bala Mahadevan, directeur, Nouvelles initiatives commerciales et marketing

Indian Institute of Management, Bangalore

T.R. Madanmohan, professeur agrégé, Technologie et opérations

Indian Institute of Science

Professeur G. Mehta, directeur
Professeur Rahul Pandit, président

Indus Trust

Lgen Arjun Ray, chef de l'exécutif

Infosys

Bhavna Mehra, directeur, Communications corporatives

Abhay Kulkarni, directeur de la distribution, Canada et région du Nord-Est

Murali S. Kakolu, gestionnaire, Ressources humaines

John Fowler (Inde) Ltd.

R.K. Jalan, directeur

Moca Strategic Management

Laxam Sankaran, consultant

Pivotal Corporation (Inde)

Chirantan Desai, vice-président et directeur général

Price WaterhouseCoopers

Indraneel Roy Choudhury, directeur exécutif, Service de l'impôt et de la réglementation

DELHI (INDE)
les 6-7 mai 2003

Administration provinciale de l'électricité

Weerachai Koykul, directeur, Contrôle et exploitation du réseau d'électricité

Banque de la Nouvelle-Écosse

Denis Vaz, vice-président et directeur national

Comité permanent du commerce de l'Assemblée du peuple (Lok Sabha) de l'Inde

Shri Mahendra Baitha
Shri Girdhari Lal Bhargava
Shri Ramchandra Paswan
Shri Danve Raosaheb Patil
Shri Pradeep Rawat
Shri Balbir Singh
Shri V.S. Sivakumar
Shri Ramakant Yadav
Raman Singh
Shri Bhartruhari Mahtab
Shri Suresh Pasi
Shri Satish Kumar, secrétaire auxiliaire

Comité permanent du commerce du Conseil des États (Rajya Sabha) de l'Inde

Shri Ashwani Kumar
Shri Parmeshwar Kumar Agarwalla
Shri Abu Asim Azmi
Shri S.P.M. Syed Khan
Shri Robert Kharshiing
Shri Mukhtar Abbas Naqvi
Shri N.K. Premachandran

Commission nationale de la voirie de l'Inde

Santosh Nautiyal, président

Confédération des industries de l'Inde

Sugha Rajan, directrice, Confédération des industries indiennes
Rakesh Bakshi, directeur général, Vestas RRB India Ltd.
Jayant Prasad, secrétaire associé, ministère des Affaires étrangères
Radha Bhatia, directrice, The Bird Group
Denis Vaz, vice-président et directeur national, Banque de Nouvelle-Écosse
Rajan Gupta, directeur, Banque de Nouvelle-Écosse
Vandana Mohata, avocate, Dua Associates
Percy Billimoria, associé, Ajay Bahl & Co.
L.C. Khatri, directeur général, NALCO

D. Kumar, directeur général, A.R. Industries P. Ltd.

R.N. Saxena, directeur, Hindalco Industries Ltd.

Ranjit Kapoor, directeur principal, Midi Extrusions Ltd.

T.K. Bhoumik, conseiller principal, CII
Gunveena Chadha

Prem Shankar Jha

Conseil des relations économiques internationales de l'Inde

Anowarul Hoda, conseiller

Ernst and Young

K.N. Memani, président et associé directeur

Supriya Sarin, vice-président

Sharat Anand, conseiller au président

Gurav Taneja

Haut-commissariat du Canada

Peter Sutherland, haut-commissaire

Benoît Préfontaine, délégué commercial principal

Zulfi Sadeque, conseiller (Affaires commerciales)

Hero Honda Motors Limited

Brijmohan Lall, président-directeur général

Ministère des Affaires étrangères

Shri Digvijay Singh, ministre d'État de l'Union

N. Sethia International Group of Companies

Satish Girotra, représentant principal

Rai & Sons Private Limited (Division des consommateurs)

Vikram Sethi, directeur, Ventes aux institutions

Ranbaxy

Rashmi H. Barbhuiya, Ph.D., président, Recherche et développement

Sushma Gupta, codirecteur

Kasim, A. Mookhtiar, Ph.D., vice-président, Recherches sur les nouveaux médicaments

Shervick Services Pvt. Ltd.

Pradeep Sethi, président

Tafcon Group

M.L. Washwa, président

BANGKOK (THAÏLANDE)

le 8 mai 2003

Administration provinciale de l'électricité

Paichit Thienpaitoon, directeur

Ambassade du Canada

Andrew McAlister, ambassadeur

Ken Lewis, délégué commercial principal,
Djakarta, Indonésie

Ron Bollman, délégué commercial principal,
Kuala Lumpur, Malaisie

Carolyn Knobel, deuxième secrétaire

John Clapp, conseiller (Affaires commerciales)

Thawee Thaiprasithiporn, délégué commercial

Veena Ngaocharoenchitr, déléguée
commerciale

Surin Thanalertkul, délégué commercial

Nipa Banerjee, conseillère en développement
et chef de l'aide

« APEC Business Advisory Council »

Viphandh Roengpithya

Isorn Pocomontri, directeur général adjoint,
Section de l'Amérique et du Pacifique-Sud

Medha Promthep, directeur, Section de
l'Amérique du Nord

Patcharee Poompachati, Section de
l'Amérique du nord

Phrommes Bhaholpolbhayahasena, Section
de l'Amérique du nord

Viroj Amatakulchai, président, Comité de
l'économie, du commerce et de l'industrie

Kraisak Choonhavan, président, Comité des
affaires étrangères

M. Supot, chef du protocole, Secrétariat du
Sénat

Canadoil Asia Ltd.

Giacomo Sozzi, directeur général, Canadoil

Andrew M. Hill, directeur commercial

Chambre de commerce Thaïlande-Canada

Kobsak Duangdee, président, Banque de
Nouvelle-Écosse

Ron Livingston, vice-président, Gestion
internationale de l'environnement

Sranyoo Chanate, vice-président, hôpital
Kluaynamthai

Dave Brothers, trésorier, Fire Ready Co. Ltd.

John W. Stevens, secrétaire, The Best in
Bangkok Book

Sirithorn Rutnin, présidente nommée d'office,
hôpital Rutnin Eyes

Don Lavoie, directeur, Avenir Co. Ltd.

Pascale Prudhomme, directrice, Tilleke &
Gibbins International Ltd.

Luc Metivier, directeur, Deloitte Touche
Tohmatsu Jaiyos Co. Ltd.

André Giroux, directeur, SNC-Lavalin
International Inc.

Arom Phornpraphan, directeur, Nortel
Networks (Thaïlande) Ltd.

Premisri Devahastin Na Ayudhya, directrice,
Pac Rim International (Thaïlande) Co. Ltd.

Suzanne Thibault, directrice générale,
Chambre de commerce de Thaïlande

Michael Ward, représentant, ambassade du
Canada

Jinghai Hanchanlash, conseiller, Loxley PCL

Sam Cohen, conseiller, Sage Consultants

John Clapp, conseiller, ambassade du Canada

Chambre des représentants

CM.R.M. Deja Sucarom, président du Comité
des affaires étrangères

Chuti Kririksh, président du Comité de
développement économique

Commission de l'investissement de la Thaïlande

Somphong Wanapha, secrétaire général
Chutaporn Lambasara, secrétaire général
délégué

Warubon Sukasame, directeur, Centre des
services d'investissement

Fern Saridratyothin, agent de promotion des
investissements

Fondation de l'Institut de recherche et de développement de Thaïlande

Chalongphob Sussangkarn, Ph.D., président
Deunden Nikomborirak, Ph.D., spécialiste en
recherche, Programme économique
sectoriel

Somchai Jitsuchon, Ph.D., directeur de la
recherche, (développement
macroéconomique et répartition du revenu)

Ambassadeur McAlister

Carolyn Knoebel

Le Sénat

Kraisak Choonhavan, président, Comité des
affaires étrangères

Winyu Ularukul, Comité des affaires
étrangères

Jakaphob Penkhae, conseiller, Comité des
affaires étrangères

Anantachai Kunanantakul, troisième président,
Comité de l'économie, du commerce et de
l'industrie
Prakiat Nasimma, Comité de l'économie, du
commerce et de l'industrie
Pha Agsonsua, Comité des finances, des
banques et des institutions financières et
Comité de direction du Groupe national de
Thaïlande de l'Union interparlementaire

SNC-Lavalin International

Krish Krishnamurti, premier vice-président
Michel Dubois
Robert McGrail
André Giroux

TOKYO (JAPON) du 13 au 16 mai 2003

Ambassade du Canada

Robert Wright, ambassadeur
Peter Campbell, ministre (Affaires
commerciales)
C. Charette, deuxième secrétaire (Affaires
commerciales)
C. Demers, deuxième secrétaire (Affaires
commerciales)
David S. Steurman, deuxième secrétaire
(Affaires commerciales)
D. Horton, ministre (Affaires commerciales et
économiques)
Délégué commercial
F. Rivest, conseiller (Affaires commerciales)
Tomoki Kurihara, déléguée commerciale
Kojiro Ichikawa, délégué commercial
Bernard McPhail, premier secrétaire (Affaires
commerciales)
Stephen Doust, deuxième secrétaire (Affaires
économiques)
Bernadette St-Jean, première secrétaire
(Affaires politiques)
Stéphane-Enric Beaulieu, directeur, projets
culturels

Ambassade du Canada en Chine (vidéo conférence)

Joseph Caron, ambassadeur
Rob Mackenzie, ministre (Affaires
commerciales)
Martin Moen, premier secrétaire (Affaires
économiques)

Ambassade du Canada en Corée du Sud

Duane McMullen, ministre-conseiller

Ambassadeurs étrangers au Japon

S.E. Kasit Piromya, ambassadeur de
Thaïlande

S.E. Ing Kieth, ambassadeur du Cambodge
S.E. Abdul Irsan, ambassadeur de l'Indonésie
S.E. Vu Dung, ambassadeur du Vietnam

Centrale et installations de TEPCO

Takashi Okamoto, directeur général

Chambre des conseillers

Sénateur Keichiro Asao

Chefs d'entreprise canadiens au Japon

Michael Kimeda, directeur général, Emissary
Computer Solutions
Steven Oye, ingénieur de systèmes, Panache
Computer Consulting & Services
Sebastian Mair, consultant, FujiPacific Music
Neil Van Wouw, directeur de l'exploitation,
Vanten K.K.
Jean-Francois Ridel, ingénieur commercial,
Sensation Inc.
Vincent Poirier, gestionnaire adjoint,
Technologie de l'information, DEPFA
Deutsche Pfandbriefbank A.G.
Luc Lussier, directeur, R-D, Golemlabs
Laboratories Inc.
Bruce Hill, consultant, American Management
Association
Kurt F. Hébert, adjoint au vice-président, FX
E-Commerce, Citigroup
Jeffrey Bagshaw, président, Echigo Pacific
Trading
Pierre Pariseau, ébéniste

Institut de recherche du ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie

Toshiya Tsugami, attaché supérieur de
recherches

C.H. Kwan, attaché supérieur de recherches
Atsushi Sunami, attaché de recherches
Nozomi Sagara, attaché de recherches

**Institut de stratégies environnementales
mondiales**

Shinichi Arai, secrétaire général

Keizai Doyukai

Yoshihiko Miyauchi, président, président,
Comité des relations américano-japonaises,
Keizai Doyukai, représentant du directeur,
président-directeur général, ORIX
Corporation

Yoshiyuki Fujisawa, président, Forum mondial,
Keizai Doyukai, président et représentant du
directeur, Merrill Lynch Japan Securities Co.
Ltd.

Junichi Amano, conseiller administratif
principal, Nihon Unisys, Ltd.

Noboru Hatakeyama, président, Fondation
économique du Japon

Akiyoshi Inoue, président, Sanyu System
Research Institution Corp.

Minoru Nakai, conseiller, AFLAC International
Inc.

**Matériaux de construction canadiens au
Japon**

Yutaka Miyazaki, directeur de projet,
Association Tsuga Japon-Canada

Scott Anderson, Association canadienne du
contreplaqué/Council of Forest Industries
(COFI)

Kevin J. Bews, directeur de programme SPF
(COFI)

Edward T. Matsuyama, directeur, COFI

Seiji Omote, président-directeur général,
Interex Forest Projects (Japon) Ltd.

Keith Vorland, directeur général, Ventes et
commercialisation, Interfor Japan Ltd.

NTT Docomo

Kenji Ota, directeur général, Service de
coordination générale

Naoto Ohashi, directeur exécutif, Service de
coordination générale

Toshio Yamaguchi, chargé de projets, Service
de coordination générale

Seiki Oono, directeur, Service de coordination
générale

Toshiko Yamazaki, directeur, Service de
coordination générale

Yuko Nakayama, directeur adjoint, Service de
coordination générale

Kouji Takamiya, directeur adjoint, Service de
coordination générale

Résidence officielle de l'Ambassadeur

L-P Émond

D. Lyons

N. Aoki

Y. Yabe

Isao Nagata, vice-président, Columbia Music
Entertainment

Shigeki Kuwahara, président adjoint exécutif,
Marubeni Corporation

Katsuya Ikeda, directeur administratif, Metal
Mining Agency of Japan

Shoichiro Yonezawa, président et représentant
du directeur, Mitsui Matsushima Co., Ltd.

Tomio Hamai, directeur général adjoint,
Overseas Uranium Resources Development
Co., Ltd.

Teruaki Kasahara, PDG, Astec Inc.

Mark Schikowsky, directeur, International
Dept. Argo21 Corporation

Hiroji Iwasaki, directeur général, Sumisho
Computer Systems Corporation

Takeo Matsumoto, PDG et associé,
Bio-Healthcare Partners Inc.

Toyoharu Kawaharada, directeur adjoint, Tsu
City Office

Hidemaru Umemoto, président, C-Pro
Incorporated

Shoue Fujioka, directeur, ingénieur civil
principal, Koa Kaihatsu Inc.

Kiyotaka Ichimaru, directeur général adjoint,
Section des aéronefs civils et des moteurs
d'aéronef, Mitsubishi Heavy Industries, Ltd.

Shingo Noda, directeur principal, Mitsui
Bussan Aerospace Co., Ltd.

Hiroaki Nakamura, directeur général principal,
Sumitomo Precision Products Co., Ltd.

Kenichi Matsumoto, président-directeur
général, Sakura Finetechical Col, Ltd.

Kosuke Kata, Sc.D., directeur général,
Division CVS, Edwards Lifesciences Co.,
Ltd.

Shinji Fukukawa, conseiller exécutif, Dentsu
Inc.

Yukiko Fukugawa, professeur, École des arts
et des sciences, Université de Tokyo

Prof. Ippei Yamazawa, président, Institut des
économies en développement

Motohisa Ikeda, DPJ, président, Comité des
affaires étrangères de la Chambre basse

Yoshitaka Murata, LDP, président, Comité sur
l'économie, le commerce et l'industrie
Akira Kojima, directeur général senior Nihon
Keizai Shimbun
Yoshio Murakami, conseiller, Asahi Shimbun

Dr. Peter Morgan, économiste principal, HSBC
Securities (Japon) Ltd.
Adriana Lever, présidente, Lever Enterprises,
conseillère commerciale de la CEAP et
représentante du Canada
Akira Kojima, Nikkei

LISTE DES PERSONNALITÉS QUI ONT RENCONTRÉ LE SOUS-COMITÉ (DU 29 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2003)

DEUXIÈME VOYAGE — RÉGION DE L'ASIE-PACIFIQUE

BEIJING (CHINE)

du 1^{er} au 3 septembre 2003

Banque asiatique de développement

Bruce Murray, représentant résident

Bob Chan, consultant (voyages)

APCO Worldwide Inc.

Christian Murck, directeur général

Baker & McKenzie

Bing Ho, procureur

Blake, Cassels & Graydon LLP

Robert Y. Kwauk, représentant principal et associé administratif

Conseil commercial Canada Chine

Kevin Tsui, directeur général

Ambassade du Canada

Joseph Caron, ambassadeur

Cynthia Bernier, troisième secrétaire

Martin Moen, premier secrétaire

Jim Zhou, délégué commercial

China National Aero-Technology Import & Export Corporation

Chen Qinan, adjoint au président

COFCO Grains & Oils Imp. & Exp. Co.

Xubo Yu, S.G. directeur

Crang & Boake

Zhi Gao, directeur

Global Law Office

Liu Borong, procureur adjoint

Ivanhoe Capital Corporation

David Bo, directeur

King & Wood

Xiaoming Li, associé

KPMG Huazhen

Ian O'Brien, directeur général associé

Legend Group Limited

Jerome Ma, département des Affaires gouvernementales

Zhang Yuan, département des affaires gouvernementales

Mitsui & Co., Ltd.

Gen. Aihara, représentant de la direction

Nortel Networks

Raymond Mark, directeur

Sidney H.C. Chan, vice-président

Robert Y.L. Mao, président-directeur général

République populaire de Chine

Fan Wenjie, chef de division adjoint

Min Tang, économiste en chef

Shen Dan Yang, vice-président

Zhang Xiangechen, directeur général adjoint

Sun Life Everbright Life Insurance Co., Ltd.

Timothy Chen, président-directeur général

Tsinghua Tongfang Co., Ltd.

Fugen Dai, vice-président

HONG KONG (CHINE)

du 4 au 6 septembre 2003

Alcatel Asia Technical Services Ltd.

Peter Au Yeung, directeur de projet

Fondation Asie Pacifique du Canada

Woo Yuen Pau, vice-président

Banque de Nouvelle-Écosse

Robin S. Hibberd, premier vice-président

Bombardier International

John Cheh, vice-président régional

Boughton Peterson Yang Anderson

Victor Yang, associé

Chambre du commerce du Canada à Hong Kong

Allan Matheson, directeur administratif

École internationale du Canada à Hong Kong

Lee Ka Kit, membre de la fondation et du conseil d'administration

Cheung Kong (Holdings) Limited

H.L. Kam, directeur général adjoint

Chinese Canadian Association (H.K.) Limited

Spencer Lee, président

CIS Risk Technologies Ltd.

Francis Chan, directeur général adjoint

Connector Systems Inc.

Donald Ho-Yin Wong, directeur général adjoint

Consulat général du Canada

Nancy Bernard, vice-consule et déléguée commerciale

Brian Wong, délégué commercial

Amy Yung, déléguée commerciale

David McNamara, délégué commercial principal

Consulat de la République de Tunisie

Richard Che Keung Wong, consul honoraire

Corel Corporation

Alex Kwan, directeur national, Chine élargie

Dah Chong Hong, Ltd.

Clive Chan, directeur (aliments, huiles et divers)

Delcan International Corporation

Peng Lee, gestionnaire, transport/systèmes
Ernie W.W. Yung, spécialiste des systèmes

Diversinet

Terence Chau, vice-président, Asie- Pacifique

F.I.G. Canada

Wilson W.S. JIA, directeur général

Fairworld Environmental Technology Co.

Monoko KA, directeur commercial

Fred Kan & Co.

Fred Kan, avocats et notaires

Fruits & Passion (HK) Ltd.

K.C. Chan, président

Hang Lung Properties Limited

Wilson Wong, directeur adjoint

Conseil de développement commercial de Hong Kong

Lisa Goh, chef, Relations extérieures

Michael C C Sze, directeur exécutif

Hongkong International Terminals

John R. Harries, conseiller en matière de projets

InterContinental Grand Standard

Annette Sasaki, directrice générale des ventes

Eric Lo, directeur commercial

International Quality Education Limited

John Crawford, président

K.J. Pacific Ltd.

Man Yee Kam, directeur commercial

KJP International Ltd.

Kam Man Yee, directeur, Expansion des activités

Kampery Development Ltd.

Simon Ka Wo Wong, président

MDS Nordion Inc.

Wai-Ming Hung, directeur commercial régional, bureau de l'Asie-Pacifique

Nortel Networks

Jolia Kua, vice-président

SMATV Technology Limited

Stephen H.K. Wong, directeur

Southa Group

Paul Chong, directeur général

Financière Sun Life (Hong Kong) Limited

Janet De Silva, présidente-directrice générale

SUNDAY Communications Ltd.

Richard J. Siemens, coprésident et directeur administratif

Telecommunications & Security Systems Ltd.

Fai Hon, directeur général

TPC (HK) Limited

Alexandre Kung, directeur et consultant principal

Tsing Ma Management Limited

Philip K. W. Sze, directeur technique

Tung Tai Group of Companies

Vincent M Lee, directeur général

Corporation du port de Vancouver

Lawrence Tam, représentant de commerce, Hong Kong

VeriSafe International Limited

Francis Chan, président

Warp Cybertech Limited

Alex Ing, président et directeur général

Wing Tai Corporation Limited and USI Holdings Limited

Christopher Cheng, président

Worldwide Seafood Ltd.

Vivien Lee, directeur général

**KUALA LUMPUR (MALAISIE)
les 8-9 septembre 2003****Banque Negara de Malaisie**

Abdul Rasheed Ghafur, directeur principal

Rosnah Abd Ghani, directeur

Dato'Ooi Sang Kuang, gouverneur adjoint

Chambre des représentants

Datuk Wira Abu Seman Yusop, conseiller

Datuk HJ. ABD. Hamid Bin ABD. Rahman,
conseiller

Teu Si, conseiller

Haut-commissariat du Canada

Jean-Philippe Linteau, délégué commercial

Institut de recherche économique de Malaisie

Mohamed Ariff, directeur exécutif

Multimedia Development Corporation Sdn. Bhd.

Najat Ahmad Marzuki, directeur général

Ping Yean Cheah, client

Sharifah Hendon Syed Hassan, directeur

Sunway City Berhad

Dato' Wong Choon Kee, directeur général

Teknion Furniture Systems

Kulen Suntharalingam, directeur général

Charlie Lim, gestionnaire général

Teleglobe America Inc.

Manirajah Julanavelu directeur général

Visionary Development

Roger F. Poulin, directeur général/PDG

SINGAPOUR**le 10 au 11 septembre 2003****Chambre de commerce du Canada à
Singapour**

Elizabeth L. McDougall, directrice
administrative

Haut-commissariat du Canada

Anne Malépart, première secrétaire et
déléguée commerciale

Daniel Mysak, conseiller en gestion et affaires
consulaires

CIBC World Markets

Russell A. Cranwell, directeur général

Four Seasons Hotels and Resorts

Jean Forrest, directeur régional

jtc Corporation

Sally Tan Meow Ling, directeur

Soon Poh Heah, directeur adjoint

Manulife Financial

Philip Hampden-Smith, président-directeur
général

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Aubeck Kam, directeur

Lee Chee Koon, directeur adjoint principal

Goh Gek Choo, directeur adjoint

Rajah & Tann

Chia Kim Huat, associé

**Chambre de commerce chinoise de
Singapour**

Lim Sah Soon, secrétaire général

Low Chee Meng, vice-président

Fiona Hu, directeur principal

Irene Low, directrice

Chua Thian Poh, vice-président

Kwek Leng Joo, président

TIF Ventures Pte Ltd.

Jimmy Hsu, chef, attaché de direction

ANNEXE V LISTE DES MÉMOIRES

Administration portuaire de Vancouver

Alliance canadienne du commerce agro-alimentaire

Association canadienne des télécommunications sans fil

Banque de développement asiatique

Chambre de commerce du Canada

Chambre de commerce taïwanaise en Colombie-Britannique

Conference Board du Canada

Wendy Dobson

Exportation et développement Canada

Fondation Asie Pacifique du Canada

Steven Oye

Producteurs de grains du Canada

Université de Toronto

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion n° 57 comprenant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Bernard Patry, député

OPINION DISSIDENTE DE L'ALLIANCE CANADIENNE SUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET L'ASIE

6 NOVEMBRE 2003

L'Alliance canadienne s'inscrit en faux sur plusieurs points contre le rapport de novembre 2003 intitulé « Relations économiques entre le Canada et l'Asie » préparé par le Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux.

Premièrement, relativement à la quête du Canada d'abaisser les barrières commerciales ou de conclure des ententes commerciales bilatérales ou régionales, l'Alliance canadienne convient que des négociations dans cette optique devraient s'engager avec les pays qui partagent la vision de libre-échange du Canada et qui respectent les droits de la personne, comme il est recommandé dans le rapport.

Toutefois, il est clair que même si le Canada est disposé à décourager activement les relations commerciales avec des pays comme le Myanmar, où les violations des droits de la personne se poursuivent, il est également disposé à sacrifier la question des droits de la personnes dans la République populaire de Chine à l'autel du maintien de bonnes relations commerciales.

La trahison de la ressortissante de la République populaire, Tao Mi, par le gouvernement canadien en est un exemple clair, qui n'a pas été expliqué à la satisfaction de l'Alliance canadienne, que ce soit en Asie ou à Ottawa. Dans le cadre des audiences de Lai Changxing à la CISR à Vancouver, le gouvernement canadien a affirmé sans équivoque à un avocat canadien à Vancouver dans une audience à huis clos que sa déposition pouvait être faite et que son identité serait protégée. Les autorités canadiennes ont révélé peu après son identité à la police chinoise et l'a ainsi mise en danger. Le gouvernement de la République populaire de Chine a demandé en très haute priorité le retour en Chine de Lai Changxing. Il lui a apposé l'étiquette de personne la plus recherchée.

La déposition de Tao Mi et d'autres dépositions aux audiences d'extradition de Lai, qui sont perçues par le gouvernement de la République populaire de Chine comme préjudiciables à cette éventualité, sont intolérables pour ce gouvernement.

Le ministre n'a offert aucune explication plausible de la trahison du Canada. Ceci prouve une fois de plus que le commerce a préséance sur les droits de la personne dans nos relations avec la République populaire de Chine et c'est la raison pour laquelle le gouvernement évite de dénoncer publiquement la République populaire de Chine comme

une nation qui ne respecte pas les droits de la personne. Les membres de l'opposition croient qu'il est important de dénoncer la République populaire de Chine comme étant une administration qui viole les droits de la personne, peu importe son statut comme partenaire commercial. Le gouvernement adopte une position hypocrite.

Deuxièmement, d'après le rapport, le sous-comité continue d'examiner divers systèmes agricoles sans subvention ni distorsion du commerce, comme la gestion de l'offre.

L'Alliance Canadienne reconnaît qu'un plan de transition est essentiel si les droits hors contingent sont réduits et n'est pas d'accord avec le rapport en ce qui a trait au statut de la gestion de l'offre.

L'Alliance canadienne reconnaît que le paysage de l'agriculture change et avec les pourparlers à l'OMC, la possibilité est très réelle que l'accord conclu pourrait se traduire par un changement dans la gestion de l'offre. Après tout, le Canada est le seul des 148 pays à la table de négociations qui demande qu'il n'y ait pas de réduction des droits hors contingent. L'Alliance canadienne veut assurer la viabilité de tous les producteurs du secteur agricole du Canada et cela inclut ceux qui fonctionnent dans le cadre du système de la gestion de l'offre.

Nous croyons qu'il y va du meilleur intérêt du Canada et du secteur agricole canadien que les industries protégées par la gestion de l'offre restent viables. Nous nous assurerons que tout accord qui a une incidence sur la gestion de l'offre confère à nos producteurs un accès garanti aux marchés étrangers et qu'il y aura une période de transition importante dans tout mouvement vers un environnement de marché.

Enfin, l'itinéraire du sous-comité en Asie a été conçu et traité conjointement avec un personnel diplomatique dévoué et professionnel. Le sous-comité chante ses louanges à l'unanimité. Le représentant de l'Alliance canadienne a été sensibilisé durant le voyage à des préoccupations qui se dessinaient au sein du corps diplomatique professionnel au sujet de l'incidence négative sur le moral et sur la capacité du Service extérieur de recruter les meilleurs talents à long terme si le gouvernement poursuit sa pratique nommer par choix politique des personnes à des postes diplomatiques plutôt que de les nommer par l'entremise du Service extérieur.

Puisque nos ambassadeurs et hauts commissaires diligents et respectés ont une incidence très positive sur les relations commerciales, cette tendance peut avoir une incidence négative sur les relations commerciales à long terme. L'Alliance canadienne recommande que le gouvernement revoie sa politique de nominations aux postes d'ambassadeur et de haut commissaire en accordant la priorité à la planification de la succession à l'interne, afin de retenir un corps diplomatique professionnel bien respecté.

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Le Bloc Québécois souscrit sans hésitation à l'ensemble des constats et recommandations énoncés dans le rapport du sous-comité du Commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux intitulé « *Relations économiques entre le Canada et l'Asie* ». Cela dit, nous déplorons le fait que le rapport n'aborde que de façon superficielle des questions aussi importantes que celle de la situation des droits de la personne.

Certains témoins ont affirmé qu'il nous serait difficile d'aborder les questions touchant les relations économiques entre le Canada et la région de l'Asie-Pacifique en faisant abstraction de celles relatives aux droits de la personne ou aux problèmes majeurs liés à la pauvreté. Malgré un effort significatif de la part de certains pays, comme la République populaire de Chine, force est de reconnaître que les résultats concrets se font encore attendre au chapitre du respect des droits et libertés individuelles. En effet, plusieurs milliers de personnes, notamment des adeptes du Falun Gong, sont encore détenues dans les geôles chinoises pour des motifs éminemment discutables et dans des conditions pitoyables.

Le cas de la Birmanie (Myanmar) est encore plus évident, particulièrement en raison de l'internement injustifié de la lauréate du Prix Nobel de la Paix, Aung San Suu Ky. Le Bloc Québécois souscrit sans réserve à la politique gouvernementale à l'égard de la Birmanie, qui vise à limiter au maximum les contacts avec les autorités militaires et à décourager les gens d'affaires du Canada à commercer avec ce pays.

Tous les membres du sous-comité s'entendent sur ces constats incontestables, mais tous ne font pas preuve d'un très grand enthousiasme à l'idée d'en faire état ouvertement. C'est pourquoi la majorité des membres du sous-comité ont préféré faire disparaître les références explicites à des situations concrètes, en privilégiant plutôt l'approche finalement retenue, c'est-à-dire d'évoquer indirectement et à mots couverts ce que le discernement et la franchise les plus élémentaires auraient dû nous inciter à aborder de façon beaucoup plus directe et ouverte. On a préféré jouer à l'autruche avec des principes qui ne sauraient pourtant tolérer la moindre compromission.

C'est pourquoi, le Bloc Québécois croit que le rapport aurait dû contenir au moins deux phrases additionnelles, dont l'une faisait d'ailleurs déjà partie des versions préliminaires de ce rapport. Les deux phrases en question s'inséraient à la fin du paragraphe 3.20, tout juste avant la recommandation 7. Ce passage aurait dû se lire comme suit: « Les seules exceptions seraient dans des cas comme celui de la Birmanie (Myanmar), où la violation des droits de la personne a incité le gouvernement du Canada à décourager activement le commerce. Et bien qu'ils souscrivent sans hésitation à l'objectif d'un accroissement des relations commerciales entre le Canada et la région Asie-Pacifique, les membres du sous-comité se sont dits préoccupés par la situation des droits de la personne dans certains pays de cette même région, notamment en République populaire de Chine ».

**Sous-comité du commerce, des
différends commerciaux et des investissements
internationaux Rapport sur les relations
économiques entre le Canada et l'Asie
Rapport dissident du NPD**

**Bill Blaikie, député
4 novembre 2003**

Le NPD désire exprimer sa dissidence relativement au rapport majoritaire du Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux intitulé Relations économiques entre le Canada et l'Asie.

Nous sommes d'accord avec des aspects du rapport, notamment la suggestion selon laquelle le Canada doit réduire sa dépendance sur le commerce avec les États-Unis et le concept d'une plus grande participation parlementaire dans les négociations commerciales, mais nous croyons que le rapport dans son ensemble s'appuie trop sur le faux espoir et la pauvreté morale du paradigme dominant de la libéralisation commerciale mondiale et par conséquent, qu'il est inacceptable pour le NDP.

L'absence complète de toute reconnaissance du fait que les droits des travailleurs et les normes de travail en Asie doivent être améliorés radicalement est une lacune importante du rapport. L'abstraction de jugement de valeur avec laquelle les coûts bon marché de la main-d'œuvre de la Chine sont évoqués dans le rapport comme une menace aux pays asiatiques avoisinants, qui eux-mêmes sont loin de la situation idéale, est un bon exemple de ce qui cloche dans ce rapport. Au lieu de présenter les coûts bon marché de la main-d'œuvre comme étant inquiétants ou du moins curieux, en ce qui concerne la capacité des travailleurs en Chine de se défendre contre l'exploitation, il n'est question que de l'enthousiasme quant à la façon dont la libéralisation de l'économie, les efficacités économiques et la concurrence créent des occasions d'investissement en Chine pour une petite minorité de Canadiens. À titre d'exemple, dans le chapitre sur Fondation Asie Pacifique, il aurait pu être précisé que sa fonction dépasse la présentation d'information sur l'Asie Pacifique. L'information sur les conditions de travail devraient également susciter l'intérêt des Canadiens.

Les recommandations comme la recommandation 10, qui fait appel au libre-échange des services, sont un autre bon exemple du caractère boiteux du rapport. Le NPD croit que le libre-échange des services présenterait une menace grave à la façon canadienne de dispenser les services de santé et d'éducation et faciliterait également la privatisation des services d'alimentation en eau et d'autres services publics au Canada.

Par conséquent, le NPD dépose ce rapport minoritaire.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 6 novembre 2003
(Séance n° 57)

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui à 9h02 (séance télévisée), dans la pièce 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Bernard Patry (*président*).

Membres du Comité présents : Stéphane Bergeron, Murray Calder, Aileen Carroll, Irwin Cotler, Stockwell Day, Art Eggleton, Mark Eyking, John Harvard, André Harvey, Francine Lalonde, Diane Marleau, Keith Martin, Alexa McDonough, Deepak Obhrai, Bernard Patry et Karen Redman.

Membre substitut présent : Greg Thompson pour Bill Casey.

Membre associé présent : Gerald Keddy.

Autre député présent : Dan McTeague.

Aussi présents : *Chambre des communes* : Elizabeth B. Kingston, greffière de comité. *Bibliothèque du Parlement* : James Lee, analyste; Gerald Schmitz, analyste principal; Peter Berg, analyste; Michael Holden, analyste.

Témoins : *À titre personnel* : William Sampson, James Sampson

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre 2003, le Comité reprend son étude des cas de citoyens canadiens détenus dans certains pays étrangers.

William Sampson fait une déclaration et avec James Sampson répondent aux questions.

À 10h06, la séance est suspendue.

À 10h19, la séance reprend.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Mark Eyking présente le Premier Rapport du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux intitulé : *Donner un nouveau souffle aux relations économiques entre le Canada et l'Asie-Pacifique*.

Il est convenu, —

- Que le premier rapport du Sous-comité du commerce, des différends commerciaux, et des investissements internationaux soit adopté en tant que rapport à la Chambre et que le président ou son désigné présente ce rapport à la Chambre.

- Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

- Que le président soit autorisé à apporter à la forme du rapport les changements rédactionnels jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

- Que, conformément à l'alinéa 108(1)a) du Règlement, le Comité autorise l'impression des opinions dissidentes ou complémentaires en annexe à ce rapport, immédiatement après la signature du président et que lesdites opinions soient envoyées au greffier du Comité, par courrier électronique, dans les deux langues officielles au plus tard à 20 h le jeudi 6 novembre 2003.

Art Eggleton propose, —

- Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international,

- Inquiet des tensions qui règnent actuellement le long de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et qui mettent en péril la paix fragile instaurée par la signature de l'accord de paix global le 12 décembre 2000, à Alger;

- Se félicitant de la recommandation faite par la commission du tracé de la frontière Érythrée-Éthiopie, créée aux termes de l'Article 4.2 des Accords d'Alger, et de définir le tracé exact de la partie litigieuse de la frontière entre les deux pays;

- Conscient qu'aux termes de l'Article 4.5 des Accords d'Alger, les recommandations de la commission du tracé de la frontière sont contraignantes pour les deux parties au conflit et sans appel;

- Acceptant la décision du 13 avril 2003 de la commission du tracé de la frontière de donner la ville contestée de Badme à l'Érythrée;

- Conscient du caractère controversé de la décision relative à Badme et du rôle catalyseur que cet établissement a joué dans l'éclatement des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée;

- Alarmé par le fait que l'Éthiopie n'a pas respecté ni même accepté les recommandations de la commission sur le tracé de la frontière, surtout en ce qui concerne la ville de Badme;

- Troublé par les conclusions tirées par le secrétaire général des Nations unies sur l'Éthiopie/Érythrée dans son rapport d'étape du 4 septembre 2003 et selon lesquelles le nombre d'incidents frontaliers dans le secteur du centre est en progression, notamment l'augmentation du nombre de gardiens de troupeaux éthiopiens et de têtes de bétail présents quotidiennement dans la zone;

- Ébranlé d'une part, par le rapport fait le 5 septembre 2003 par le secrétaire général des Nations unies et selon lequel les milices éthiopiennes ont pointé leurs armes sur les patrouilleurs de la mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée (la MINUÉE) le 5 août et, d'autre part, par la violation de l'accord sur la cessation des hostilités, du 9 au 11 août, dans la région dite de Drum Drum Spring de la zone, par 102 membres des Forces armées éthiopiennes qui refusaient de quitter la région en dépit des protestations des membres de la MINUÉE;

- Satisfait du rôle de chef de file que le Canada a joué dans la mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUÉE), notamment du déploiement de 450 Casques bleus canadiens dans la région dès la cessation des hostilités;
- Appelle le gouvernement du Canada à presser plus intensément le gouvernement de l'Éthiopie d'accepter l'intégralité des recommandations de la commission sur le tracé de la frontière en général et sa décision à l'égard de la ville de Badme en particulier;
- Propose que le gouvernement du Canada signifie on ne peut plus clairement au gouvernement de l'Éthiopie que la coopération future du Canada dépendra largement de la mesure dans laquelle l'Éthiopie obtempérera aux recommandations de la commission sur le tracé de la frontière;
- Suggère que le gouvernement du Canada offre des incitatifs, sous forme d'aide au développement ou d'aide sous d'autres formes, aux gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée s'ils respectent les obligations qui leur incombent aux termes de l'accord de paix global signé à Alger, surtout en ce qui concerne les recommandations de la commission sur le tracé de la frontière.

Il s'élève un débat.

Sur motion de Irwin Cotler, il est convenu, — Que la motion soit modifiée par suppression des mots « , y compris son aide au développement, ».

La motion modifiée est mise aux voix et adoptée, par un vote à main levée : POUR : 6; CONTRE : 1.

Il est convenu, — Que la motion soit adoptée comme Rapport du Comité et que le président ou son désigné présente ce rapport à la Chambre.

Irwin Cotler propose, —

- Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international,
- Constatant que le docteur Wang Bingzhang, fondateur du mouvement pour la démocratie en Chine, a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité en Chine;
- Conscient que le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies a conclu que les accusations portées contre le docteur Wang étaient sans fondement, qu'elles violaient le droit international et que le droit du docteur Wang à un procès juste avait été bafoué;
- Considérant que le docteur Wang a de solides attaches au Canada, qu'il a fait ses études de médecine à l'université McGill et que ses parents habitent en Colombie-Britannique, ses enfants au Québec et ses frères et sœurs en Ontario;
- Exhorte le gouvernement chinois à libérer le docteur Wang Bingzhang et à lui permettre de retrouver sa famille et ses collègues.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée, par un vote à main levée : POUR : 6; CONTRE : 3.

Il est convenu, — Que la motion soit adoptée comme Rapport du Comité et que le président ou son désigné présente ce rapport à la Chambre.

Francine Lalonde propose, — Que le Comité recommande au gouvernement le plan d'action proposé par monsieur Stephan Hachemi et une coalition de 19 organisations de défense des droits de la personne afin de s'assurer que justice soit rendue dans le cas de l'assassinat de Mme Zhara Kazemi, photo-journaliste montréalaise et citoyenne canadienne. Insérer texte de la motion.

Il s'élève un débat.

Du consentement unanime, il est convenu, — Que le débat soit ajourné maintenant.

Keith Martin propose, — Que, de l'avis du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le gouvernement du Canada devrait faire tout en son pouvoir pour faire accuser le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, de crimes contre l'humanité.

Il s'élève un débat.

Du consentement unanime, il est convenu, — Que le débat soit ajourné maintenant.

À 11h02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier de Comité

Stephen Knowles